

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DÉPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGHER TEACHER TRAINING
COLLEGE

DEPARTMENT OF HISTORY

**EXPLOITATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES ET
SCOLARISATION DANS L'ARRONDISSEMENT DE
LOMIE 1997-2017**

Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur de
l'Enseignement Secondaire Deuxième Grade (DIPES II)

Par

Jean de Dieu SEUA AMPA

Licencié en Histoire

Composition du Jury

PRESIDENT : Pr Jean Paul OSSAH MVONDO (MC)

RAPPORTEUR : Dr Jules Ambroise NOPOUDEM (CC)

EXAMINATEUR : Dr René NGEK MONTEH (CC)

Année académique 2018 / 2019

À mes parents,
Nestor Ampa Sua et Yvonne Maduh

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce travail de recherche a été rendue possible avec le concours de certaines personnes à qui nous témoignons notre sincère gratitude. Il s'agit de :

Le Dr Jules Ambroise Nopoudem, notre directeur de recherche pour son apport scientifique, sa disponibilité, ses qualités humaines et son assurance dans le suivi de l'évolution de cette recherche ;

tous les enseignants des départements d'Histoire, de Géographie et de Sciences de l'éducation de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé pour la formation et l'encadrement dont nous avons bénéficié ;

les agents des ONG de l'arrondissement de Lomié, notamment : Paul Gbalène, Brigitte Anziom, Mermoze Mettomo, Armand Mpomo pour leur disponibilité et leurs informations ;

les responsables des FC en particulier Joseph Mamoh, Didiane Manzoh, Jean-Severin Motto Mboh, Zamassabot Nzil pour leur collaboration et leurs archives ;

les enseignants des différents établissements de Lomié, M. Vincent de Paul Beignet, Adolphe Mouchipou, Noel Sandjol Nkong, Mme Jeannette Bénékounou, Rodrigue Nanguélé, Moïse Meboubo, pour leur soutien de tous ordres à notre endroit durant nos enquêtes.

Nos remerciements vont également à l'endroit de nos divers informateurs Justin Bong, Abono Sissomo, Collecte Mako, Nestor Ampa Sua, Mathieu Zobam, Anicet Biako pour leur soutien, leur accueil et leur disponibilité durant nos enquêtes de terrain ;

Nous ne manquerons pas de dire merci aux personnels des centres de documentation qui nous ont accordé leur précieux temps, et ont bien voulu mettre à notre disposition les documents utiles à notre travail.



SOMMAIRE

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS	v
LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	vii
RESUME.....	ix
ABSTRAT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE I : L’ORIGINE DES FORETS COMMUNAUTAIRES AU CAMEROUN ET DANS L’ARRONDISSEMENT DE LOMIE.....	16
I-L’ORIGINE DES FORETS COMMUNAUTAIRES	16
II-LA CREATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS L’ARRONDISSEMENT DE LOMIE	26
CHAPITRE II : L’ETAT DES LIEUX DE LA SCOLARISATION DANS L’ARRONDISSEMENT DE LOMIE AVANT 2000.....	39
I-HISTORIQUE DE LA SCOLARISATION DANS L’ARRONDISSEMENT DE LOMIE	39
II-LES PROBLEMES DE LA SCOLARISATION À LOMIE AVANT 2000.....	53
CHAPITRE III : L’IMPACT DE L’EXPLOITATION DES FC SUR LA SCOLARISATION DE LOMIE.....	65
I-LES REALISATIONS DES FORETS COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION	65
II-L’INFLUENCE MALENCONTREUSE DES FORETS COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION	75
CHAPITRE IV : DIFFICULTES ET PERSPECTIVES	83
I-LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT SCOLAIRE DE L’ARRONDISSEMENT DE LOMIE	83

II-LES PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ACTION DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES À LOMIÉ.....	92
CONCLUSION GENERALE	97
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	101
ANNEXES	109
TABLE DES MATIERES	123

LISTE DES ILLUSTRATIONS

I- Liste des cartes

1 : Les 05 forêts communautaires pilotes créées en 2000.....	31
2: Les forêts communautaires de l'arrondissement de Lomié en 2017	32
3 : Les établissements d'enseignement secondaire et professionnel de Lomié ..	55
4: Etablissement scolaires situés dans les FC de l'Arrondissement de Lomié ..	66

II- Liste des figures

1 : Schéma de montage d'un dossier de demande d'attribution d'une FC	34
2: Processus à suivre pour élaborer un Plan Simple de Gestion	35
3: Problèmes de scolarisation à Lomié selon les enseignants.....	58
4 : Récapitulatif des dépenses de la FC de Moangue le Bosquet en 2006.....	86
5 : Répartition circulaire des revenus issus de l'exploitation des FC	88

III- Liste des tableaux

1 : Les établissements scolaires créés par l'Etat colonial à Lomié	46
2: Listes des établissements scolaires créés de 1960 à 1976 à Lomié	49
3 : Evolution des frais de scolarité dans l'arrondissement de Lomié (en F CFA)	60
4 : Evolution des frais exigibles d'APEE avant l'année 2000 (en F CFA).....	61
5 : Evolution des salaires des enseignants pris en charge par la mairie avant l'année 2000 (en F CFA).....	63
6 : Appui financiers des FC en faveur des enseignants.....	72
7 : Liste de certains jeunes ayant abandonné l'école pour les FC	76
8 : Quelques enseignants ayant abandonné la profession.	81
9 : Répartition de l'usage des revenus issus de l'exploitation des FC enquêtées	87

IV- Liste des photos

1 : Bureaux de la SNV de Lomié de 2001 à 2004.....	29
2 : Une scierie portative : la Luscasmil.....	37
3 : Ecole Catholique St Jean Bosco de Messasséa-Lomié.....	40
4: Sandjol Zambo Frederik.....	41
5 : Ecole catholique Bien Heureuse Mère Régina à gauche et St Kisito Moangue de Bosquet à droite.....	42
6 : Premier bâtiment de l'école Rurale de Lomié-ville construit en 1943.....	44
7 : Bâtiment de l'école principale de Lomié-ville construit en 1944.....	45
8 : Ecole primaire publique de Pohempoum.....	47
9 : Centre Préscolaire de Mintoum.....	52
10 : Salle de classe inachevée à Kongo.....	56
11 : Logement des enseignants de l'école St Jean Bosco de Messasséa.....	62
12 : Deux salles de classes construites pour le C.E.S de Mintoum par l'EJ AVILSO en 2014.....	67
13 : Deux salles de classes construites par l'EJ NZIENGA MILEME en 2011 à L'école publique de Malen.....	68
14 : Un jeune porteur à tête dans la FC CARD.....	74
15 : CEBNF de Djebe et Abakoum construites par les frères catholiques.....	90
16 : Les différentes salles de classes réalisées par CIFM-PALLISCO à Lomié	91

LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS

A IAEBL	:	Archives de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Lomié
AAPPEC	:	Association pour l'Auto-promotion des Peuples Pygmées de l'Est Cameroun
ADA	:	Association pour le Développement en Afrique
AFCOBABA	:	Association des Familles des communautés Babil et Badjo'o
APEE	:	Association des Parents d'Elèves et des Enseignants
ASCOBADJOKA	:	Association des Communautés de Bapilé Djondjila et Kassarafam
ASTRADHE	:	Association pour la Traduction et le Développement Holistique de l'Etre Humain
AVILSO	:	Association des Villages Solidaires
CCNUCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEBNF	:	Centre d'Education de Base Non Formelle
CEPE	:	Certificat d'Etudes Primaires et Elémentaires
CETIC	:	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CFM	:	Centre Industriel et Forestier de Mindourou
CIAD	:	Centre International d'Appui au Développement
COBABO	:	Communauté Baka de Bosquet
COBANKO	:	Communauté des Banko'o de Kongo
CODEVIR	:	Comité de Développement des Villages Riverains
COMIFAC	:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DFNP	:	Domaine Forestier Non Permanent
DFP	:	Domaine Forestier Permanent
E.P.T	:	Education Pour Tous
EJ	:	Entité Juridique
FC	:	Forêt Communautaire
FCOM	:	Forêt Communale
FLEGT	:	Forest Law Enforcement, Governance Trade
GBOPABA	:	Association des Gbalabo Pa'a et Bamu'u
IUCN	:	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

MARPP	: Méthode Accélérée de Recherche et Planification Participative
MINEF	: Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
ORA	: Observer Réfléchir Agir
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PERAD	: Protection de l'Environnement de la Recherche Action pour le Développement
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSFE	: Programme sectoriel Forêt-Environnement
PSG	: Plan Simple de Gestion
RECODEMN	: Regroupement des communautés de Développement de Manj et Mpan-Kobera
REDD+	: Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Plus
RFA	: Redevances Forestiers Annuelles
SDDL	: Soutien au Développement Durable dans la région de Lomié/Dja
SFH	: Société Forestière Hazim
SFID	: Société Forestière Industrielle de Dimako
SGS	: Société Générale de Surveillance
SNV	: Stichting Nederland Vrijwiliger
UFA	: Unités Forestières Aménagées
VC	: Vente des Coupes
WWF	: World Wide Fund for Nature

RESUME

À la faveur de la loi forestière N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts et du décret N°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, les premières forêts communautaires furent créées entre 1997 et 1998 dans l'arrondissement de Lomié. Elles visaient la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et la promotion du développement socioéconomique et éducatif à travers l'implication des populations riveraines dans la gestion des ressources forestières. Depuis leur mise en exploitation en 2000, les FC de Lomié concourent au développement social. Elles œuvrent notamment dans le domaine éducatif. Vingt ans d'existence après, peut-on confirmer que l'exploitation des FC a joué le rôle escompté sur la scolarisation des jeunes de l'arrondissement de Lomié ? Quel est le bilan de ses réalisations dans le secteur éducatif ? Sur la base de multiples documents, constitués d'archives, des ouvrages, articles, thèses, mémoires, ainsi que les sources orales, la présente recherche analyse l'impact de cette activité forestière décentralisée sur l'éducation des jeunes de Lomié. Il ressort de cette étude que L'exploitation des FC a eu des effets mitigés sur la scolarisation de Lomié. D'une part elle participe à l'évolution de la scolarisation, mais d'autre part cette exploitation est un important facteur de déperdition scolaire des jeunes adolescents attirés par l'argent et de développement de certaines dérives sociales qui entravent les activités de scolarisation. Malgré les nombreuses difficultés internes et externes et eu égard à la contribution significative des autres acteurs tels que les Frères catholiques et les sociétés forestières étrangères, les FC demeurent un outil essentiel en matière de développement local. Leur efficacité dans la promotion de la scolarisation nécessiterait par conséquent une meilleure prise en compte des réalités locales, une nouvelle approche managériale et une révision de la hiérarchisation de ses de ses priorités.

ABSTRAT

In favour of the law of forestry N°95/01 on the 20th January 1994 took some systems of forest and degradation N°95/531/PM on the 23rd August 1995 fixing the motality of applications of forest systems, the first forest communication created in 1997 and 1998 in the district of Lomié. She looked forward to fight against poverty, amelioration in conditions of life and promotion of socio-economic development and education through implications of populations beside the forest resources. Since the year 2000 in which they were being exploited, the FC of Lomié participates in social development. She assists in the domain of education. Twenty years of existence, can we confirm that the exploitation of FC played the role expected in scolarisation of the young in the district of Lomié? What is the realization budget in the educative sector? On a base of multiple documents, constitution important documents, openings, articles, dissertation and oral sources, the present research analyses the impact of this forest decentralization for education of youth of Lomié. He learns from the study of this exploitation of FC that it had effects mixed on this exploitation of FC that it had effects mixed on scolarisation of Lomié. In order words she participated in the evolution of scolarisation, but others in this exploitation is an important factor of young adolescents who abandon school because they are attracted by money and the development of certain social problems (prostitution, alcoholism, etc) which disrupts scolarisation activities. Despite the numerous difficulties inside and outside, seeing the significant contribution of other actors just like the catholic brothers and some society foresters abroad. Despite the difficulties inside and outside seeing the contribution significant of other actors and some catholic brothers and some society foresters abroad, the CF stayed with an essential material of local development. Their efficiency in promotion and scholarship necessitated by consequence of best price in consideration of local reality, a new managerial approach and revision of hierarchy of its priorities.

INTRODUCTION GENERALE

1- Contexte de l'étude

Les forêts camerounaises en générale, comme l'ensemble des forêts tropicales de la région de l'Est et de l'arrondissement de Lomié en particulier font depuis plusieurs décennies, l'objet d'une exploitation. Cette activité est menée par des populations locales, des acteurs coloniaux divers, et l'État du Cameroun au lendemain de l'indépendance. La gestion et l'exploitation qui, jadis obéissaient à la règle traditionnelle selon laquelle " la forêt n'appartient à personne, mais à toute la communauté. Chacun est libre de l'exploiter selon ses capacités et sa force de travail"¹, furent exclusives et centralisées² dès la période coloniale. L'exploitation moderne des produits forestiers de l'arrondissement de Lomié débuta vers 1903 environs. Elle fut amorcée par la "sudkamerun Gesellschaft" une société coloniale allemande qui s'intéressait à l'exploitation du caoutchouc sauvage (Funtumia).³ Cette exploitation de Funtumia fit de Lomié un centre important d'achat de caoutchouc⁴ sous le mandat français qui continua timidement ce type d'exploitation, avant d'amener progressivement les populations à s'intéresser à la culture du cacao et du café.⁵ Dans les années 1993 après l'indépendance du pays, l'exploitation forestière de la filière bois est inaugurée dans les arrondissements de Lomié et Messok⁶. Elle fut cette fois menée par des expatriés libanais et français. L'exploitation à cette période

¹ N. Ampa Sua, 72 ans, notable, frère et chef de la famille Sandjol, entretien du 28 décembre 2018 à Adjéla-Lomié.

² C. Kouna Eloundou, " Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l'EST ", Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Maine, 2012, p.17.

³ Ibid. p.39.

⁴ L. Hédin, "L'exploitation du Caoutchouc de Funtumia au Cameroun", *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée/Année 1928/ 81/ pp. 353-358* <https://www.persee.fr> consulté le 17 décembre 2018.

⁵ Ibid.

⁶ P. Gbalène, 52 ans environ, ancien cadre de la SNV, entretien du 23 février 2018 à Bertoua.

consistait en la coupe et au transport des grumes vers Douala pour exportation et prenait l'appellation "gré à gré"⁷. Les sociétés forestières qui prirent part à ce type d'exploitation étaient : la société forestière Hazim (SFH) dirigée par les Libanais Mvilado et Fils de 1993 à 2004, la Société forestière Industrielle de Dimako (SFID) conduite par les Français de 1996 à 2002. Comme toujours, les populations riveraines n'étaient pas impliquées dans cette exploitation moderne. Elles étaient réduites au rôle de spectatrices, car durant cette période, le système d'aménagement des forêts au Cameroun laissait en marge les populations locales qui pourtant dépendaient entièrement de la forêt de laquelle elles tiraient l'essentiel de leurs ressources depuis des lustres.⁸ Mais à la faveur de la loi forestière de 1994⁹ les premières forêts communautaires furent créées entre 1997 et 1998 dans les périphéries de l'arrondissement de Lomié notamment : Ngola, Bosquet, Koungoulou, Eschiembor et Kongo¹⁰. Aujourd'hui, près d'une vingtaine de forêts communautaires sont implantées dans l'arrondissement.¹¹ La création de ces forêts communautaires et leur exploitation a eu une incidence non négligeable sur le vécu des populations de Lomié en général, et dans le secteur de l'éducation en particulier d'où cette thématique.

2- Les raisons du choix du sujet

Plusieurs raisons justifient le choix de ce sujet de recherche. Elles sont d'ordres personnel et scientifique.

Sur le plan personnel le choix de ce sujet trouve ses fondements dans le désir de satisfaire une curiosité, celle de comprendre l'incidence effective de l'exploitation des forêts communautaires dans l'éducation des jeunes. En effet

⁷ O. Ntié, 55 ans environ, Responsable foresterie de la cellule communale de Lomié, entretien du 04 avril 2018 à Lomié. "Gré à gré signifiait : payer les droits d'exploitations auprès des communautés villageoises et selon une entente fortuite avec l'exploitant".

⁸ P. Cuny, *Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun*, Wageningen, Pays-Bas, Tropenbos International Bassin du Congo, 2011, p.1.

⁹ Loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, Art 37, Alinéa 1, p. 6.

¹⁰ M. Klein et Als, "Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié", *Réseau Foresterie pour le Développement Rural*, N°25f (ii), juillet 2001, pp. 15-16.

¹¹ Ibid., p.16

vers 2004, des nombreux jeunes de l'arrondissement et des autres villes voisines se déplacèrent pour travailler dans les FC. Ce nouveau phénomène attira notre attention pour la toute première fois, d'où le désir de mener cette étude.

En outre, le choix de ce sujet part d'un constat : Ayant vécu dans la localité, et ayant travaillé dans ces communautés comme "débardeur" de 2005 à 2007 c'est-à-dire transporteur des pièces de bois débité, notamment dans la FC de Ngola, il nous avait été donné de constater que : la majorité des travailleurs et débardeurs de bois étaient des jeunes scolarisés, précisément mes camarades de lycées. Des années plus tard, la plupart d'entre eux avaient abandonné l'école, et ont fait de cette activité passagère au départ, leur gagne-pain. Notre souci au regard de cette situation était de mener une étude pour évaluer le phénomène dans l'ensemble de l'arrondissement.

S'agissant de la raison d'ordre scientifique, l'on constate que depuis la création des forêts communautaires dans les années 1994-2004, et en parcourant les bibliothèques et centres de documentations, malgré l'abondante littérature sur les forêts, aucun de ces écrits ne se penche spécifiquement sur l'incidence de l'exploitation des forêts communautaires sur l'éducation. Cette remarque suscite le désir de mener une recherche scientifique afin de lever un pan de voile sur ce volet et enrichir l'historiographie sur cette question.

3- Cadre conceptuel

Tout sujet scientifique, relève Fabien Kange Ewane dans l'un de ses ouvrages "se doit avant tout de faire l'histoire des mots".¹² L'auteur accorde ainsi une importance à la définition des concepts clé qui facilite la compréhension du lecteur. Aussi, est-il nécessaire de cerner dans ce sujet le sens des termes et expressions : forêt, forêt communautaire, exploitation forestière et scolarisation.

¹² F. Kange Ewane, *Semence et moisson coloniale*, Yaoundé, CEPER, 1985. p. 2.

Selon le dictionnaire encarta 2009,¹³ le mot forêt renvoi à une grande étendue plantée d'arbres. Cette définition très simple peut créer une confusion avec les forêts agricoles (vergers, palmerais etc.). Cependant, d'après la loi forestière de 1968, les forêts sont les terrains recouverts d'une formation végétale, soit capable de produire du bois ou des produits ne constituant pas des denrées agricoles, soit exerçant sur le sol, le climat et le régime des eaux un effet indirect.¹⁴ Selon Marc Moingeon,¹⁵ on distingue plusieurs types de forêts dans le monde : les forêts de sapin des milieux tempérés, les forêts de galeries des pays chauds et arides qui se forment le long des cours d'eau, les forêts denses qui d'ailleurs font l'objet de notre étude sont localisées en milieu équatorial. L'expression forêt communautaire renvoie selon Pascal Cuny à une forêt du domaine forestier non permanent (DFNP, agro-forestier) faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts.¹⁶ La superficie maximale d'une FC ne peut excéder 5000 ha.¹⁷

“ L'exploitation ” est l'action d'exploiter, c'est-à-dire de faire valoir et tirer profit de quelque chose. Le terme a également des connotations péjoratives qui désignent l'utilisation abusive de quelque chose ou de quelqu'un, mais tel n'est pas le sens retenu dans la présente étude¹⁸. Nous comprenons l'exploitation forestière comme la mise en valeur d'une forêt à travers l'extraction de ses ressources diverses (faunes et flores).

Quant à la scolarisation, C'est l'action de scolariser. L'expression dérive du mot scolaire faisant allusion à l'école, une institution où l'on dispense un enseignement collectif de connaissances générales, ou des connaissances

¹³ Dictionnaire Encarta 2009

¹⁴ Loi N°68-1-COR du 11 juillet 1968 fixant le régime forestier de l'État fédéré du Cameroun oriental et Décret n°68-179-COR du 08 novembre 1968 portant application de la loi n°68-1-COR du 11 juillet 1968.

¹⁵ M. Moingeon, *Dictionnaire Couleurs*, Paris, Hachette, 1992, p.593.

¹⁶ P. Cuny, “*Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun*,” p.5.

¹¹ Décret n° 95/531/PM du 23 aout 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts, art 27, alinéa 4.

¹⁸ M. Moingeon, *Dictionnaire Couleurs*, p.749.

particulières nécessaires à l'exercice d'un métier, ou d'une profession.¹⁹ Il existe plusieurs écoles : les écoles primaires et maternelles, les écoles d'enseignement secondaires, les écoles d'enseignement supérieurs, les écoles de formations professionnelles dans divers secteurs d'activités ou métiers etc. Notre recherche n'effectue aucun distinguo entre ces écoles, mais traite du mécanisme qui permet de mettre ou d'envoyer un enfant à l'école, l'amener à étudier. Toutefois, dans quel milieu se déroulera l'étude ?

4- Cadre spatio-temporel

Dans le cadre spatial, cette recherche est basée sur la Région de L'Est-Cameroun au sens large, et concerne spécifiquement l'Arrondissement de Lomié dans le département du Haut-Nyong. Il s'étire entre le 2° et 3° de latitude Nord et s'étend jusqu'au 13,7° de longitude Est. Il est limité au Nord par l'Arrondissement de Mindourou, au Sud par celui de Ngoyla, à l'Est par l'arrondissement de Yokadouma, et à l'Ouest par celui de Messamena²⁰. Sa superficie est de 13000 Km² et sa population était estimée à 19 000 habitants en 2010. Notons tout de même qu'avant 2008, l'arrondissement de Messok était inclus dans celui de Lomié en tant que district. On parlait alors du "Grand Lomié." Suite à la nouvelle division administrative effectuée par le décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative, l'arrondissement fut divisé en deux. Cette division a eu une incidence sur l'étude car l'une des FC pilote, en occurrence celle de Koungoulou ne fera pas l'objet de nos recherches, bien qu'elle puisse être évoquée. Toutefois, que nous réserve le cadre temporel ?

Il n'y a pas d'histoire sans dates. Si les dates ne sont pas toute l'histoire, elles sont ce à défaut de quoi l'histoire elle-même s'évanouirait.²¹

¹⁹ Ibid., p.1347.

²⁰ Commune de Lomié, *Plan Communal de Développement de Lomié*, Yaoundé, Ludeprena, 2012, p.16.

²¹ C. Lévi-Strauss cité par A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, p.101.

Conformément à cette logique, notre recherche se situe dans un espace chronologique bien défini et couvre la période allant de 1997 à 2017.

La borne inférieure, 1997, correspond à la date de création des cinq premières FC pilotes dans l'arrondissement de Lomié, voir du Cameroun.²² Elle correspond également à la période de vulgarisation de la nouvelle politique forestière décentralisée adoptée à la faveur de la loi forestière de 1994 et son décret d'application de 1995, dans l'Arrondissement de Lomié.

Quant à la borne supérieure, 2017, elle marque la signature de convention de gestion de la FC Cercle des Amis de la Reserve du Dja (CARD), créée en plein centre-ville de Lomié. Elle correspond également à la vingtaine année d'existence des forêts communautaires dans l'arrondissement de Lomié et permet ainsi de faire le bilan de ses réalisations dans le secteur éducatif.

5- L'intérêt du sujet

L'intérêt de notre travail peut se percevoir sous deux aspects : scientifique et social. Sous l'angle scientifique, il est important de relever que bien qu'un certain nombre de travaux ont été réalisés sur les FC, aucun n'aborde spécifiquement leur relation avec le secteur éducatif. Ce travail présente ainsi l'intérêt de combler un vide scientifique en questionnant l'influence de l'exploitation des FC sur la scolarisation des jeunes. L'étude permet d'évaluer l'apport de l'exploitation des FC de Lomié sur les conditions de scolarisation des populations riveraines. Dans ce sens, il constitue une modeste contribution dans l'histoire de l'éducation.

S'agissant de l'intérêt sur le plan social, rappelons d'entrée de jeu que toute recherche scientifique a pour finalité de répondre à des préoccupations humaines. La scolarisation ou alors l'éducation des jeunes connaissant de multiples difficultés de nos jours surtout en milieu rural forestier, cette étude à

²²M. Klein et Als, "Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié", p.16.

travers la mise en exergue de l'apport de l'exploitation des FC et son incidence sur les jeunes de l'Arrondissement de Lomié pourra attirer l'attention des institutions en charge de l'éducation, à considérer ces FC comme des adjuvants pour le développement de la scolarisation, mais aussi à mettre des politiques adéquates pour limiter certaines dérives qu'elles génèrent parfois.

En outre, ce travail permettrait également aux entités juridiques de ces différentes FC de l'arrondissement de faire le bilan de leur apport dans l'éducation et d'entrevoir les solutions pour une meilleure prise en compte des questions relatives à la scolarisation des jeunes riverains.

6- Revue de la littérature

Loin d'être le pionnier sur la question de la gestion des FC et leur incidence sur les populations riveraines, plusieurs travaux scientifiques existent et ont été consultés. Parmi ceux-ci, on peut citer :

P. Cuny.²³ Il évoque la différence entre forêt communautaire et forêt communale tout en présentant leurs caractéristiques, les points de convergences et divergences. Il énonce aussi les problèmes de mise en place de chacune. Cet ouvrage renseigne à suffisance la définition et les différents types de foresteries décentralisées, le contexte politique de leur création, les acteurs des FC et l'apport de la foresterie décentralisée sur le développement local. Toutefois, le caractère général de son travail n'aborde aucun sujet spécifique sur l'arrondissement de Lomié et encore moins le volet éducatif.

Giuseppe Topa et al²⁴ présentent les différentes réformes du secteur forestier camerounais et analysent les facteurs qui ont par ailleurs suscité la mise en application de celles-ci. C'est un travail important, car il présente les facteurs de la décentralisation forestière au Cameroun et montre le rôle joué par la

²³- P. Cuny, *Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun*.

²⁴ Giuseppe Topa et ALS, *Forêts tropicales humides du Cameroun, Une décennie de réformes*, Washington, DC- Etats-Unies d'Amérique, Banque Mondiale-PROFOR, 2010.

Banque Mondiale dans ces réformes. Cependant, l'étude est assez générale. Elle aborde plus le secteur forestier du point de vue économique, sans toutefois faire allusion au volet éducatif.

Y. Marguerat²⁵ dans ses travaux présente les problèmes de scolarisation sur toute l'étendue du territoire en montrant les particularités de chaque Région des années 1968/1969. Son travail nous permet d'avoir une idée de l'état de lieux de la scolarité de toutes les régions en général et celle de l'Est en particulier sans oublier Lomié. Seulement, l'étude ne fait allusion à aucune autre entité pouvant affecter l'éducation en milieu rural en dehors de l'enclavement.

Dans son article "Réseau de Foresterie pour le Développement Rural : Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié",²⁶ Martha Klein présente le contexte politique et historique de la mise en œuvre des cinq premières FC pilotes de l'arrondissement, voir du Cameroun sur la base du Manuel des procédures d'attribution et de normes de gestion des FC publié en 1998. Elle décrit l'arrondissement de Lomié, les procédures de création des FC, le montage des PSG ainsi que les difficultés rencontrées. Cette étude nous permet de maîtriser non seulement la genèse des FC à Lomié, mais aussi les procédures de mise en œuvre des FC. A contrario, le document n'aborde pas le volet éducatif ni l'exploitation des FC.

A. Djeumo dans son article "Développement des Forêts Communautaires : genèse, situation actuelle et contraintes"²⁷ présente de manière générale l'origine des FC au Cameroun, les stratégies développées pour sa mise en œuvre, la situation ante la loi forestière de 1994, les types d'entités légales des FC. Ce document nous permet d'appréhender la situation des communautés et la manière dont les unes et les autres géraient les forêts avant

²⁵ Marguerat Y, *Problèmes géographiques de l'enseignement au Cameroun*, Centre ORSTOM, Yaoundé, 1969.

²⁶ -M. Klein et Als, "Réseau de Foresterie pour le Développement Rural : forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié", *Réseau de Foresterie pour le Développement Rural*, N°25f (ii), juillet 2001.

²⁷ A. Djeumo, "Développement des Forêts Communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contraintes", *Réseau Foresterie pour le Développement Rural*, N°25b(i), juillet 2001.

1994. Toutefois comme les précédents documents, l'auteur ne fait aucune allusion à la scolarisation en générale encore moins celle de Lomié.

De même, S. Adja Minkaranko dans son article intitulé *Evaluation des forêts communautaires attribuées dans le département de Boumba et Ngoko*²⁸ ; l'auteur évalue la mise en œuvre des PSG, le fonctionnement des entités de gestion des FC et enfin, elle met en exergue l'impact socioéconomique des FC du département de Boumba et Ngoko. Cette étude dans son analyse aborde sommairement le sujet éducatif. Cependant, bien qu'intéressant, le travail est superficiel et ne parle que de la Boumba et Ngoko et non de l'arrondissement de Lomié.

J. Tsana Enama et Als, dans l'article : *les forets communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité*,²⁹ aborde les difficultés rencontrées par la FC AVILSO à Lomié et celui de GICCFB5 dans l'arrondissement de Mindourou pour pousser le développement de leurs communautés. Ce travail est très intéressant car il est orienté dans tous les secteurs du développement. Cependant, la présente étude est centrée sur la FC AVILSO de Lomié.

P. Bigombe dans son article " *Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun. Essai d'analyse politiste de la gestion néo patrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation*"³⁰ montre que la performance politique, économique, et sociale locale suite à la nouvelle réforme reste encore très faible, parce que les bénéficiaires de la gestion décentralisée des forêts sont capturés et accaparés par les élites intellectuelles et politiques locales. Ce

²⁸ S. Adja Minkaranko et Als, "Evaluation des forêts communautaires attribuées dans le Département de Boumba et Ngoko" *World Wide Fund for Nature & Union Internationale pour la Conservation de la Nature*, décembre 2008.

²⁹ J. Tsana Enama et Als, " Les forets communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité ", *workshop on Forest governance & decentralization in africa, Durban-South Africa*, 08-11 April 2008.

³⁰ P. Bigombe, " Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun. Essai d'analyse politiste de la gestion néopatrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation ", *CERAD-GEPAC-GRAPS/Université de Yaoundé II*, 2006.

document nous permet d'appréhender les limites de gestions des communautés villageoises, les formes de prédation des revenus des Forêts Communautaires. Cependant, l'article n'aborde pas les questions scolaires.

Dans son article “ L'exploitation du Caoutchouc de Funtumia au Cameroun”³¹, L. Hédin présente les premières formes d'exploitations du caoutchouc au Cameroun et dans les forêts de la région de l'Est en particulier pendant le mandat français. Ce document est très important car il décrit et nous permet d'avoir une idée sur les premières formes de l'exploitation moderne des forêts de Lomié et les produits exploités. Seulement, l'article n'aborde pas les questions scolaires de cette période.

C. Kouna Eloundou, dans sa thèse intitulée “ Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l'EST ”³², aborde l'historique de la décentralisation et la décentralisation forestière dans le monde en général et au Cameroun, notamment dans la Région de l'Est. Elle met en exergue l'impact socioéconomique des FC et les FCOM des arrondissements de Yokadouma et Gari Gombo dans le département de la Boumba et Ngoko et présente les difficultés internes et externes qu'elles éprouvent. Cette thèse est très intéressante car elle nous permet de cerner l'historique de l'exploitation forestière durant la colonisation européenne, celle de la décentralisation et la gouvernance forestière du pays, les points convergents et divergents entre les FCOM et FC. Cependant, l'auteur n'aborde pas les questions scolaires, ni les FC de Lomié.

Dans sa thèse de doctorat intitulée “ L'éducation des adultes peu qualifiés dans le contexte socio-économique du Cameroun : De l'insertion à l'intégration

³¹ L. Hédin, “L'exploitation du Caoutchouc de Funtumia au Cameroun”, *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée/Année 1928/ 81/ pp. 353-358* <https://www.persee.fr> consulté le 17 décembre 2018

³² C. Kouna Eloundou., “ Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l'EST ”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Maine, 2012.

socioprofessionnelle des acteurs du secteur informel »³³, A. Monkam Towo aborde les modes d'expansions de scolarisation non seulement dans la période coloniale mais aussi postcoloniale, sans oublier le problème de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Ce travail nous permet de d'appréhender divers facteurs de l'expansion de la scolarisation au Cameroun. Seulement, la recherche se limite sur l'éducation et ne mentionne nulle part la question forestière.

Emboitant le même pas, P. Mani Ebede dans son mémoire de fin de cycle de philosophie intitulé “ Les réformes éducatives de 1977 à 1980 au Cameroun ”³⁴, présente le système éducatif camerounais et les différentes réformes qui favorisèrent l'expansion de la scolarisation au Cameroun postcolonial. Ce mémoire est également important car il nous permet de cerner les facteurs qui favorisèrent l'expansion scolaire à Lomié. Cependant le document n'aborde pas les FC.

Dans son mémoire d'ingénieur en agronomie intitulé “ Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : Impact politique, socioéconomiques et environnementaux d'un processus d'apprentissage ”³⁵, M. Poissonnet présente l'influence de la nouvelle réglementation forestière dans la vie pratique villageoise et dans la biodiversité. Ce travail nous renseigne assez sur les facteurs de la décentralisation forestière au Cameroun et son impact dans les habitudes des villageois de la région du sud. Mais l'auteur n'aborde pas la question éducative encore moins celle de Lomié.

³³ A. Monkam Towo “ L'éducation des adultes peu qualifiés dans le contexte socio-économique du Cameroun : De l'insertion à l'intégration socioprofessionnelle des acteurs du secteur informel ”³³, Thèse de Doctorat en Sciences de l'Education, Université Paul Valéry-Montpellier III, mai 2015.

³⁴ P. Mani Ebede, “ Les reformes éducatives de 1977 à 1980 au Cameroun ”, Mémoire de fin de cycle de philosophie, frerepascal.unbog.fr Consulté le 19 aout 2018

³⁵ M. Poissonnet “ Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : Impact politique, socioéconomiques et environnementaux d'un processus d'apprentissage ”, Mémoire d'ingénieur en Agronomie Tropicale, CIRAD, ENGREF, février 2005

Loin de mettre en doute ces différents travaux, notre but ici est de compléter ces recherches en abordant les non-dits en rapport avec l'incidence des FC sur l'éducation.

7- Problématique

Les populations forestières ont longtemps été laissées en marge par le système "traditionnel" d'aménagement des forêts qui prédisposait l'Etat comme propriétaire et gestionnaire exclusif des ressources forestières. L'adoption de la loi forestière de 1994 permit une grande révolution en favorisant la participation de ces populations des forêts en général et de l'arrondissement de Lomié en particulier dans l'aménagement et la conservation des forêts par le biais des FC³⁶. Ainsi, de par l'implication des populations riveraines dans la gestion de leurs ressources, les FC visaient la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et la promotion du développement socioéconomique et éducatif. Le fond de cette recherche consiste donc à déterminer si l'exploitation des FC a joué le rôle escompté sur la scolarisation des jeunes de l'arrondissement de Lomié.

Ce travail s'articule autour d'une question centrale : Quelles sont les répercussions de l'exploitation des FC sur la scolarisation des jeunes de l'arrondissement de Lomié ? Cette interrogation principale est sous-tendue par des questions secondaires à savoir : quelle est l'origine des FC ? Quel est l'état des lieux de la scolarisation dans l'arrondissement de Lomié avant l'année 2000 ? Quelle est l'incidence de l'exploitation des FC sur l'éducation de l'Arrondissement de Lomié ? Quelle analyse critique peut-on faire de cette incidence sur la scolarisation ? Quelles sont les mesures et perspectives pourraient améliorer l'apport des FC et réduire ses tares sur l'éducation ?

³⁶A. Djeumo, "Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contrainte" *Réseau de Foresterie pour le Développement Rural*, N°25b(i), juillet 2001, pp.1-3.

8- Méthodologie

Cette étude a été réalisée sur la base de la démarche historique classique qui consiste à confronter les sources primaires et celle de seconde main et à effectuer des enquêtes, des interviews ainsi que des entretiens avec des personnes ressources.

Les sources primaires ont été collectées auprès de plusieurs institutions. La première fut les archives de la délégation Régionale du MINFOF(ARM) dans l'espoir d'y trouver le décret portant création des FC et les missions qui les sont assignées. Après une recherche infructueuse de ce côté, la seconde visite fut effectuée dans la Sous-préfecture de Lomié, les différents bureaux des FC agréés de l'arrondissement de Lomié et les établissements scolaires. Plusieurs documents furent mis à notre disposition parmi lesquels les décrets de création de quelques FC, les rapports de quelques activités annuelles. Plusieurs collectes ont été effectuées à l'Inspection de l'Arrondissement de l'Education de Base de Lomié ainsi que dans les établissements riverains où l'on a pu obtenir les cartes scolaires et certaines archives. Les bibliothèques et centres de documentation de l'Université de Yaoundé (FALSH) et de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé ont été visités. Ces centres de documentations nous ont permis d'exploiter les documents de seconde main pour ce travail. Enfin à travers les sources alternatives, nous avons collecté plusieurs documents d'archives (loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et décret N°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts), et les documents de seconde main (articles, presse écrite, thèses, mémoire...).

Nous avons eu des entretiens avec des personnes ressources qui nous ont fourni de précieuses informations orales. C'est ainsi que nous avons rencontré Mamoh Joseph, premier "cubeur" de la FC de NGOLA-ASHIP, qui nous a fourni des informations sur la création et le statut de leur FC. Ntié Omer

responsable foresterie communale de Lomié, nous avons enfin rencontré sa majesté Paul Gbalène, haut cadre de la SNV. Son expérience sans oublier ses connaissances des faits dans la biodiversité nous ont été très utiles. Il nous a permis de rencontrer plusieurs ONG et d'entrer en contact avec certains présidents des FC de Lomié. Ces informations ont permis de confirmer ou d'infirmer celle rencontrées dans les documents écrits. Nous les avons analysées, confrontées et comparées entre elles afin d'accéder le mieux que possible à la bonne.

9- Difficultés rencontrées

Nous avons fait face à diverses entraves dans la réalisation de cette recherche. La première fut la rareté des sources écrites sur la question des FC. Les sources orales qui ont été convoquées ont été d'un apport très significatif dans l'élaboration de ce travail. L'éloignement, l'enclavement et l'étendue de la zone d'étude ont également constitué des difficultés (Cf. annexe n°), mais difficultés que nous avons choisi de braver, compte tenu de notre intérêt pour le sujet.

L'on peut aussi relever l'attitude des autorités en charge du MINFOF qui, jusqu'à la fin de nos travaux, n'ont pas daigné nous accorder une autorisation d'accès aux archives de leur département, y compris les textes légiférant la foresterie décentralisée ! En effet, malgré plusieurs relances, la correspondance y relative adressée au Ministre est restée sans suite (Cf. annexe n°1). À la Délégation Régionale du MINFOF de L'Est, nous avons été reçus par le délégué régional qui nous a donné la réponse suivante : “ Je ne peux pas vous donner les informations tant que l'ordre ne m'est venu du Ministre. Allez faire vos recherches au niveau du département ou de l'arrondissement. Celui qui vous informera assumera seul ses responsabilités.” La réponse fut la même au niveau des responsables de l'arrondissement de Lomié, ceci malgré la correspondance du Gouverneur de la Région de l'Est (Cf. annexe n°2).

Malgré ces difficultés, nous sommes parvenus à mener cette recherche à terme grâce à la collaboration des populations locales et de quelques ONG.

10- Plan du mémoire

Les résultats de notre recherche se structurent en quatre chapitres :

Le premier chapitre porte sur l'origine et l'implantation des FC. Nous y présentons l'historique des FC dans le monde, puis leur avènement au Cameroun et dans l'Arrondissement de Lomié en particulier.

Le second chapitre qui s'intitule " Etat des lieux de la scolarisation de l'Arrondissement de Lomié avant 2000 " présente la situation scolaire de l'arrondissement de Lomié de la période coloniale jusqu'à l'année 2000. Il met en exergue l'historique et fait une étude des difficultés de cette scolarisation.

Le troisième chapitre est intitulé " L'impact de l'exploitation des FC sur la scolarisation dans l'arrondissement de Lomié entre 2000-2017 ". Il présente l'apport matériel et financier des FC dans le développement du secteur éducatif. Il analyse aussi les méfaits des FC sur la scolarisation dans l'arrondissement de Lomié.

Le quatrième chapitre est titré " Difficultés et perspectives ". Il évalue les obstacles qui entravent la contribution des FC à la scolarisation. Il débouche sur des solutions amélioratives pour une bonne action des FC sur l'éducation des jeunes.

CHAPITRE I : L'ORIGINE DES FORETS COMMUNAUTAIRES AU CAMEROUN ET DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE

L'arrivée des sociétés forestières dans l'arrondissement de Lomié en 1993 marque le début de l'exploitation de la filière bois des forêts de cette unité administrative.³⁷ Cette activité, une première dans la région s'est intensifiée avec la création de la scierie en 1998.³⁸ C'est dans cette ambiance que vont être créées et implantées les premières FC dans l'Arrondissement de Lomié en 2000.

Il est question dans ce chapitre de retracer d'abord la genèse des FC dans le contexte mondial, puis au Cameroun et enfin présenter son implantation dans l'Arrondissement de Lomié.

I- L'ORIGINE DES FORETS COMMUNAUTAIRES

Les origines lointaines des FC remontent dans les années 1967 avec le Club de Rome. La création et l'implantation s'est faite progressivement dans le monde en général, puis au Cameroun et à Lomié en particulier grâce à l'organisation de plusieurs conférences internationales, dont les plus importantes furent la conférence de Stockholm de 1972 et celle de Rio en 1992.

A- Le contexte international de la genèse des FC

Pour mieux appréhender la genèse des FC, il est nécessaire de survoler les conférences internationales qui ont favorisé son avènement notamment le Club de Rome, la conférence de Stockholm de 1972 et celle de Rio en 1992.

³⁷ P. Gbalène, 52 ans environ, Cadre à la SNV et Chef du village Biba II, entretien du 28 février 2018 à Bertoua

³⁸ O. Ntié, 47 ans environ, Responsable foresterie cellule communale de la Mairie de Lomié, Entretien 03 avril 2018 à Lomié.

1- Le Club de Rome en 1967

Réuni pour la première fois à Rome les 06 et 07 Avril 1967, le Club de Rome (groupe de réflexion réunissant des scientifiques, des économistes, des fonctionnaires nationaux et internationaux, ainsi que des industriels de 52 pays, préoccupés des problèmes complexes auxquels doivent faire face toutes les sociétés, tant industrialisées qu'en développement), inquiet de l'avenir du monde commanda en 1970 au *Research Center for Group Dynamics* (RCGD) établie au *Massachusetts Institute of Technology* et placé sous la direction de Dennis Meadows de déterminer les tendances des facteurs qui perturbent l'équilibre de la société humaine et leurs interactions.³⁹

Remis au Club de Rome en 1972, le rapport "Meadows" sur la croissance soulignait que la planète appartient au domaine fini et qu'à ce titre, le développement ne peut pas être indéfini et qu'il doit être repensé avant qu'il ne soit trop tard.⁴⁰

Le Club de Rome lança ainsi un vrai pavé dans la marre en publiant les conclusions du rapport "Meadows" en 1972, qui confirmait la nécessité de limiter la croissance, afin d'éviter l'effondrement et avec lui l'ensemble du système mondial :

"Quelles que optimistes qu'aient été nos hypothèses quant à la valeur des solutions technologiques, aucune de nos tentatives n'a réussi à éviter l'ultime déclin de nos populations et de l'économie, ni l'effondrement du système avant le 21^{ème} siècle".⁴¹ Dès lors, l'idée d'un développement durable s'immisce dans les esprits et se concrétise avec l'organisation d'une conférence onusienne la même année : la conférence de Stockholm.

³⁹ J. Delaunay, *Halte à la croissance ? Le Club de Rome-Rapport Meadows*, Paris, édition Fayard, 1974, cité par É. B. Degros, *Le droit du Handicap et la gestion du patrimoine culturel : vers un modèle européen ?* Paris, L'Harmattan, p. 48.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ibid.

2- La conférence de Stockholm de 1972

Tenue du 05 au 16 juin 1972, la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain ou écodéveloppement est le premier colloque mondial qui fait de l'environnement, une question majeure au niveau international. A cette occasion, et conformément à l'anxiété du Club de Rome, il a été reconnu la nécessité de gérer au mieux les ressources renouvelables, de protéger l'environnement et de mettre en place des systèmes de gouvernance nationaux et internationaux pour prendre en compte l'environnement.

Réunissant 113 pays auxquels s'ajoutaient les ONG et des représentants intergouvernementaux. La conférence de Stockholm en Suède s'est achevée par la déclaration de 26 principes, et par la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) ainsi que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).⁴²

La lecture attentive du préambule de la déclaration de Stockholm nous permet de comprendre que cette conférence mettait plus l'accent sur la préservation de l'environnement, notamment des forêts. Cette rencontre ne traitait pas seulement des forêts, objet de notre étude, mais de l'environnement en général. La question du développement durable n'était qu'émise et superficielle car celle-ci était non seulement conditionnée par les principes adoptés, mais elle ne relevait que de la seule responsabilité des Etats. Les populations riveraines (les autochtones) de ces milieux naturels (mers, savanes et forêts) n'étaient pas prises en compte, encore moins impliquées dans l'aménagement de ceux-ci. Dès lors, on comprend pourquoi au Cameroun, l'Etat s'est pendant longtemps présenté et conforté comme propriétaire et gestionnaire exclusif des ressources forestières.⁴³

⁴² "Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm ", *Perspective monde*, 5 juin 1972, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=872>, Consulté le 27 mai 2018.

⁴³Djeumo A., " Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contrainte ", p. 2.

Cependant plus le temps passa, plus la société civile (les communautés) prit conscience de l'urgence de mettre en place une politique planétaire pour faire face aux grands bouleversements des équilibres naturels, tout en adoptant “ un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ”.⁴⁴ C'est l'avènement du développement durable qui sera pris en compte dans la conférence de Rio de 1992.

3- La conférence de rio 1992

Encore connue sous le nom de “Sommet de la Terre de Rio” ou “Sommet de Rio”, la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro au Brésil du 03 au 14 juin 1992 regroupait 110 Chefs d'Etats et de gouvernements de 178 pays, et 2400 ONG environ.⁴⁵ Inscrite dans le prolongement de la conférence de Stockholm de 1972, le sommet de Rio a été marqué par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes intitulé “ Déclaration de Rio sur l'environnement ”.⁴⁶ Ce texte précise la notion de développement durable, met l'homme au centre des préoccupations relatives au développement durable, son droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.⁴⁷ Il intègre la protection de l'environnement en général et les forêts en particuliers qui ne peuvent être considérés isolément.

La conférence de Rio a également favorisé l'adoption d'un programme d'action pour le 21^{ème} siècle appelé “ Agenda 21”. Référence pour la mise en œuvre du développement durable au niveau des territoires, il énumère non seulement les recommandations de la mise en œuvre concrète des principes, mais prend en compte les problématiques liés au logement, à la pollution, à la désertification, à la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, à la

⁴⁴H. Brundtland, “ Notre Avenir à tous,” 1987, www.baldati.com/wallposts.php?action=viewNewsPost&newspostId=1570, consulté le 28 mai 2018.

⁴⁵Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, fr.wikipedia.org/wiki/, Consulté le 26 mai 2018.

⁴⁶ Déclaration de Rio Sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-4 Juin 1992.

⁴⁷ADÉQUATION, *Agenda 21 de Rio, Principes 1 et 3*, www.adequation.org, consulté le 26 mai 2011.

gestion des déchets, de l'agriculture et surtout à la gestion des mers et des forêts. Contrairement à Stockholm, la section III du rapport de la conférence de Rio met l'accent sur le rôle des différents acteurs dans la mise en œuvre du développement, notamment les femmes, les jeunes, les ONG, les collectivités locales, les populations autochtones.⁴⁸

L'analyse approfondie du Rapport et de la Déclaration du sommet de Rio nous permet de déduire que cette conférence fut un tournant décisif dans l'histoire de la planète, car elle instaura une nouvelle dynamique en donnant un sens à la notion de développement durable jusque-là assez vague. Mettant l'homme et la forêt au centre du développement, le sommet de Rio réconcilia le développement économique et la protection du patrimoine forestier. Elle prenait en compte et impliquait non seulement les Etats, mais aussi tous les acteurs (ONG, femmes, jeunes...) dans la gestion et l'aménagement des milieux forestiers.

Le sommet de Rio permit ainsi la mise sur pied de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), et plus tard la Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation Plus (REDD+)⁴⁹ qui favorisèrent la création des FC dans le monde notamment en Amérique Latine, à Madagascar et au Cameroun en particulier.

B- L'origine des forêts communautaires au Cameroun

L'introduction du concept de la foresterie communautaire est effective au Cameroun grâce à la loi de 1994 qui institue la création des forêts communales (FCOM) et FC. Elle résulte de la décentralisation forestière qui traduit la responsabilisation des communes et des communautés villageoises dans la conservation des ressources forestières et dans le développement socioéconomique local réalisé à partir des revenus issus de l'exploitation de ces

⁴⁸ ADÉQUATION, Agenda 21 de Rio, Principes 20, 21 et 22.

⁴⁹ Actu Environnement, <https://www.google.com/amp/embedded?v=7.14.21.21.arm> consulté le 26 mai 2018.

ressources. La mise en place de cette décentralisation forestière est corolaire d'une conjonction des facteurs internationaux et nationaux.

1- Les facteurs internationaux de création des FC au Cameroun

Les reformes forestières ayant conduit à la création des FC au Cameroun sont impulsées de l'extérieur par la conférence de Rio de 1992, l'influence des institutions de Breton Wood et par la Déclaration sous régionale de Yaoundé.

a) La conférence de Rio de 1992

Le sommet de Rio en 1992 a favorisé l'adoption de la déclaration de 27 principes qui permit de prendre conscience non seulement de la gravité de la destruction de l'environnement, mais aussi d'élaborer les stratégies de préservations et la sauvegarde des écosystèmes. Ce vaste projet de gestion de ressources naturelles impliquait les pouvoirs publics et des populations locales.⁵⁰ Certains processus issus du sommet de la Terre de Rio influencèrent la foresterie communautaire. On peut citer : la REDD+ et la Forest Law Enforcement, Governance Trade (FLEGT). Faisant figure de pionnier en matière de décentralisation de la gestion des forêts dans le Bassin du Congo,⁵¹ le Cameroun a reformé ses institutions et sa politique non pour seulement appliquer les résolutions de la conférence de Rio, mais aussi pour répondre aux conditions posées par des institutions de Breton Wood.

b) L'influence des institutions de Breton Wood

Les conséquences de la crise économique au milieu des années 1980, la dégradation des indicateurs économiques et l'encours important de la dette extérieure amènent les institutions financières internationales à soumettre le

⁵⁰ADÉQUATION, Agenda 21 de Rio, Principes 20, 21 et 22.

⁵¹ C. Kouna Eloundou, "Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l'EST", p.137.

Cameroun aux Programmes d'Ajustement Structurel (PAS).⁵² Cette mesure affecta inéluctablement la politique forestière car, pour bénéficier de l'aide internationale, le Cameroun devait adopter les réformes importantes dans tous les secteurs d'activités économiques et industriels y compris forestier, encore que pour la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International, le secteur forestier permet de réduire la pauvreté, et la demande de la filière bois était en hausse dans le marché international et national.⁵³

c) La Déclaration sous Régionale de Yaoundé

Signée le 17 mars 1999 par sept chefs d'Etats d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Centrafrique, République Démocratique du Congo, Tchad), réunis à Yaoundé au Cameroun, la Déclaration de Yaoundé sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique centrale traduisait la volonté politique des Etats de la sous-région de recourir à un système de gestion commune, de rendre plus effective la protection de la forêt et de gérer plus durablement leurs écosystèmes pour les générations présentes et à venir.⁵⁴ Elle prévoyait de renforcer les actions visant à accroître la participation active des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.⁵⁵ Faisant l'objet d'une déclinaison dans les pays de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à travers son "plan de convergence" en 2010, la COMIFAC approuve et valide l'implication et la participation des populations locales et autochtones ainsi que des ONG à la gestion des forêts.⁵⁶ Toutefois, que pouvons-nous dire sur les facteurs internes ?

⁵² Giuseppe Topa et ALS, *Forêts tropicales humides du Cameroun, Une décennie de réformes*, p.15.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Déclaration de Yaoundé, portant examen des problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique Centrale, Yaoundé, 17 mars 1999.

⁵⁵ F. Abanda Ngono, "Décentralisation et gestion durable des ressources forestières au Cameroun", Mémoire de DEA en Science Economique, Université de Yaoundé2-Soa, 2009, http://www.memoireonline.com/06/12/5972/m_dDecentralisation-et-gestion-durable-des-ressources-forestières-au-Cameroun2.html, consulté le 25 juin 2018.

⁵⁶ Ibid.

2- Les facteurs internes de la création des FC au Cameroun

La foresterie communautaire s'inscrit au Cameroun dans un contexte de mutations politiques et économiques, ainsi que d'une volonté manifeste des pouvoirs publics.

a) Les facteurs politiques

La foresterie communautaire fait partie des nouveaux mécanismes de gestion et des nouvelles formes de gouvernance politique déclenchées par la démocratisation du Cameroun dans les années 1990, notamment avec l'adoption de la loi n°90/053 portant liberté d'association au Cameroun⁵⁷. Cette démocratisation favorisa la reconnaissance de nombreux droits et libertés au citoyen et la mise en place de la décentralisation grâce à la nouvelle constitution du 18 janvier 1996.⁵⁸ Dans la foulée, un nouveau ministère fut mis en place : Le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) en 1992 pour valoriser cette nouvelle orientation politique dans le secteur forestier. Il est important de reconnaître que c'est le tout premier ministère des forêts au Cameroun, car autrefois, la gestion des ressources forestières était caractérisée par une dispersion des centres de décision. La gestion de la forêt relevait du Ministère de l'Agriculture alors que celle de la faune dépendait de la Délégation du Tourisme⁵⁹. Cependant, notons tout de même que la foresterie décentralisée prend son vol au lendemain de l'adoption de la nouvelle loi N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et du décret N°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts. En 1999, le gouvernement camerounais initia un programme sectoriel Forêt-Environnement (PSFE) dont le but est d'envisager la réalisation d'une

⁵⁷Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun

⁵⁸ Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972, article 1^{er} alinéa 2

⁵⁹P. Oumba, "Développement durable et gestion des forêts du bassin du Congo : étude comparative des politiques forestières du Cameroun et la République du Congo", Mémoire de Master en Droit international et comparé de l'environnement, Université de Limoges, 2007, www.memoireonline.com, consulté le 03 octobre 2018.

étude sur le projet de révision du cadre juridique adapté aux exigences de la gestion des FC, et d'une étude sur les mécanismes de mise en œuvre des modèles et normes techniques appropriées pour les zones à gestion communautaire afin d'appliquer au niveau national la nouvelle politique forestière de 1994, et en concordance avec le nouveau manuel de procédures qui fut publié en 1998.⁶⁰ Ce nouveau cadre réglementaire favorise l'implication des populations dans la gestion des ressources forestières et fauniques. Toutefois, bien que déterminant, les raisons économiques ne furent pas moindres.

b) Les facteurs économiques

Les années 1985-1986 marquent le début d'une récession économique. La dépréciation du dollar, la baisse des prix du pétrole ainsi que la chute des cours internationaux des cultures de rentes entraînèrent une grave crise économique au Cameroun.⁶¹ De plus, la dévaluation de 50% de la monnaie nationale donna un coup dur à l'économie en 1994. Dans ce contexte d'économie fragile et dépendante de l'évolution de la conjoncture mondiale, ainsi que des maigres revenus ne permettant plus le financement des programmes agricoles et industriels, le Cameroun négocia un PAS avec les bailleurs de fonds en vue de la libéralisation de l'économie et du commerce.⁶² L'octroi de l'aide internationale fut conditionné par les réformes dans tous les secteurs d'activités. Le secteur forestier fut principalement visé car pour la BM, l'industrie forestière permettrait la rentabilité économique et une amélioration sociale et technique à travers la transformation du bois au niveau national afin d'augmenter la valeur des produits transformés. Cette stratégie, en impliquant les populations dans la gestion contribue à la réduction de la pauvreté, le contrôle de l'activité illégale et

⁶⁰M. Poissonnet, " Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : Impact politique, socioéconomiques et environnementaux d'un processus d'apprentissage ", p.6.

⁶¹F. Abanda Ngono, " Décentralisation et gestion durable. ", consulté le 25 juin 2018.

⁶²M. Poissonnet, " Mise en œuvre de la gestion forestière. ", p.9.

la protection de l'écosystème forestière.⁶³ Toutefois, qu'en est-il des facteurs sociaux ?

c) Les facteurs sociaux

Depuis les millénaires, la forêt a une importance fondamentale dans les modes d'existences des communautés riveraines. Elle façonne les identités culturelles des populations, fournit aux ménages ruraux des médicaments traditionnels, des compléments importants pour leurs alimentations de base, de l'énergie domestique et des matériaux de constructions.⁶⁴ Cependant, ces droits furent marginalisés et bafoués par la colonisation, puis, après les indépendances, l'Etat du Cameroun avait tout régenté et monopolisé l'exploitation des ressources reléguant ainsi les populations au rôle de simple figurant.⁶⁵ Cette situation ne perdura pas indéfiniment car les textes législatifs, plus précisément les lois forestières de 1981 et 1983⁶⁶ développèrent un esprit qui amena à croire à une prise en compte des intérêts des populations riveraines de la forêt. Malheureusement, les résultats escomptés par ces stratégies développées pour assurer un meilleur aménagement des forêts ne furent pas atteints. Au contraire comme le souligne Djeumo " On a assisté à une gestion calamiteuse des ressources forestières caractérisée par une exploitation de type minier, une attribution incontrôlée des titres d'exploitation, une exploitation illégale généralisée."⁶⁷ Pour remédier la situation, il fallut attendre l'adoption de la nouvelle loi de janvier 1994, conduite dans un contexte de démocratisation du

⁶³ Ibid. p.9.

⁶⁴ Giuseppe Topa "forêts tropicales", p.2.

⁶⁵ P. Bigombe, Vers la décentralisation de l'aménagement forestier, pp.2-12, Cité par Djeumo A, " Développement des forêts communautaires au Cameroun ", p.2.

⁶⁶Loi n° 81-13 du 27 novembre 1981, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et les décrets d'applications N° 83-169 du 12 avril 1983 fixant le règlement forestier qui reconnaît aux populations les droits d'usage (collecte des produits alimentaires, des produits secondaires tels que le raphia, le rotin, le bois de chauffage) dans les forêts ; le décret N° 83-170 fixant le règlement faunique déclare la libre chasse coutumière, définie par rapport aux types d'armes de chasse autorisées (flèche et lance non empoisonnées confectionnées à partir de matériaux végétaux) sur toute l'étendue du territoire sauf dans les aires protégées

⁶⁷A. Djeumo " Développement des forêts communautaires " p.2.

pays et qui permet la participation des populations à l'aménagement des forêts par le biais des FC introduites dans les textes.⁶⁸

Les origines des FC dans le monde et au Cameroun sont le corolaire d'un ensemble des conférences internationales sur l'environnement et d'un grand nombre d'enjeux conjoncturels économiques, politiques et sociaux. Toutefois, comment s'est faite l'implantation des FC dans l'arrondissement de Lomié ?

II- LA CREATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE

Dès l'annonce des nouvelles lois forestières et leur large diffusion médiatique au Cameroun l'arrondissement de Lomié, situé en zone forestière équatoriale était encore moins touché par l'exploitation forestière. L'écho de la notion de FC se fit entendre pour la première fois en 1996⁶⁹. Pour mieux appréhender cette implantation des FC, il est nécessaire de présenter les facteurs de son implantation à Lomié et enfin le développement des FC dans la localité.

A- Les facteurs locaux de l'implantation des FC à Lomié

L'implantation des FC à Lomié ne fut pas le fruit du hasard. Elle s'explique par plusieurs raisons à savoir : le contexte politico-légal du pays, l'action des ONG et des élites de la localité.

1- Contexte juridique et politique

L'implantation des FC dans la localité de Lomié est la conséquence de l'application de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 et le décret n°95/531 PM du 23 août 1995 qui favorisaient la décentralisation de la gestion des ressources forestières à travers l'implication des populations riveraines. En effet, depuis 1993, le gouvernement camerounais énonçait clairement parmi les quatre

⁶⁸Loi n°94/01 du 20 janvier 1994, Section II.

⁶⁹ B. Anziom, 48 ans, Experte en développement communautaire et fondatrice de l'ONG ASTRADHE, entretien du 18 juillet 2018 à Lomié.

orientations de sa nouvelle politique forestière, sa volonté d'améliorer l'intégration des ressources forestières dans le développement rural, afin de contribuer à élever le niveau de vie des populations et de les faire participer à la conservation des ressources.⁷⁰ De plus, l'élaboration et la publication du manuel des procédures d'attribution et des normes de gestions des FC en 1998, et sa large distribution à partir de l'année suivante permirent à la localité de Lomié de créer les premières FC selon ce nouveau manuel. Ainsi, la nouvelle législation forestière fut la pierre angulaire de la mise en œuvre des FC dans l'Arrondissement de Lomié. Elle témoigne la volonté politique des pouvoirs publics de mettre fin au monopole de l'Etat sur la forêt au profit des nouveaux acteurs ayant en partage la forêt dans sa proximité et son intégrité. Cette vision politique ne passa pas inaperçue à Lomié, surtout devant les ONG.

2- L'action des ONG et élite

Vers 1996, c'est-à-dire un an après la signature du décret n°95/531 du Premier Ministre, les Organisations Non-Gouvernementales et certaines personnalités riveraines décidèrent d'imprégner la nouvelle politique forestière aux populations de la localité. Cette campagne avait été lancée par les ONG telles que : la Stichting Nederland Vrijwiliger (SNV), le Centre International d'Appui au Développement (CIAD), l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Environs-Protect, la Protection de l'Environnement de la Recherche Action pour le Développement (PERAD). Cet engagement pris par les ONG s'expliquerait d'abord par leur implication dans l'aménagement forestier approuvé par le sommet de Rio en 1992 ;⁷¹ leur longue présence sur le terrain dans la région (SNV, CIAD), mais surtout par le désir de se faire connaître en tant que pionnier dans la mise en œuvre de cette nouvelle politique forestière.

⁷⁰ Nguiffo et Djeukam, cité par M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié », p.15

⁷¹ ADÉQUATION, Agenda 21 de Rio, Principes 20, 21 et 22.

Les hautes personnalités locales ou alors les élites qui décidaient d'assister les populations étaient soit des anciens élus (députés et maires) ou alors des hauts cadres de l'administration. Leur volonté d'aider les populations survint au lendemain de la création des FC pilotes. Celle-ci n'était pas simplement de bonté de cœur, comme la remarque Martha Klein dans ses termes :

Et plus, subitement ces communautés ont des élites ! Or ces dernières, durant tout le processus d'obtention des FC, n'ont pas été impliquées de près ou de loin aux diverses activités. Pire encore, beaucoup ont suivi par les médias que leurs villages avaient signé une convention de gestion. Ces élites descendent maintenant dans leurs villages pour reprendre les postes clés des bureaux des associations et centraliser l'essentiel des informations vers elles. Cette situation engendre évidemment des divisions dans les communautés et de vives tensions sociales.⁷²

L'implémentation de la nouvelle politique forestière dans l'Arrondissement de Lomié à travers les FC fut une grande révolution dans la localité. Cependant, comment fut-elle vulgarisée ?

B- Le développement des FC à Lomié

Le développement du concept de FC ou encore son expansion dans la région de Lomié fut l'œuvre des ONG ; dont les pionniers étaient Environ-Protect, la SNV et la CIAD. Cette expansion s'effectua en trois phases : la vulgarisation du concept, le montage d'une FC et enfin la mise en exploitation de la FC.

1- La vulgarisation du concept de FC

La propagation de la question des FC dans la localité de Lomié fut assurée pour la première fois par l'ONG Environ-Protect à travers le projet Soutien au Développement Durable dans la région de Lomié/Dja (SDDL) en Aout 1996.⁷³ Elle organisa un atelier de vulgarisation de la nouvelle loi forestière, suscitant ainsi l'intérêt des populations pour ce nouveau concept. Au départ, l'idée de la FC était perçue par les populations locales comme un moyen de

⁷² M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié », p.25

⁷³ Ibid. P.15

mieux profiter des bénéfices tirés de toute forme d'exploitation de la forêt et de préserver leurs espaces contre l'exploitation qu'elles considèrent abusive.⁷⁴ Selon la fondatrice de l'Association pour la Traduction et le Développement Holistique de l'Être Humain (ASTRADHE), les populations ne comprenaient pas. Elles étaient habituées à la vente de Coupe (VC). Certaines se mirent à exploiter illégalement, voir vendre des essences qui se trouvaient sur leurs parcelles de terrain sans autorisation.⁷⁵

La Stichting Nederland Vrijwiliger (SNV photo n°1) fut l'ONG emblématique de la mise en œuvre des FC à Lomié. Elle a formé plusieurs fils du milieu pour la création et la gestion des ONG sur le domaine de la biodiversité par exemple ASTTRADHE.

Photo n° 1 : Bureaux de la SNV de Lomié de 2001 à 2004



Source : Cliché Seua Ampa, Lomié 19 juin 2018.

La SNV facilita le flux d'information, la sensibilisation des populations sur leurs droits grâce à une nouvelle méthode qu'elle adopta dans le projet

⁷⁴ Ibid. P.15

⁷⁵ B. Anziom, 48 ans, Experte en développement communautaire et fondatrice de l'ONG ASTRADHE, entretien du 18 juillet 2018 à Lomié.

SDDL : la Méthode Accélérée de Recherche et Planification Participative (MARPP). Celle-ci permettait non seulement de diagnostiquer et de confirmer l'existence de l'intérêt des populations pour le nouveau concept, mais favorisait également le développement des savoirs faire (formation et organisation) pour la mise en œuvre des FC, et enfin permettait d'améliorer la gestion de ressources naturelles.

Dans cette diffusion du concept et compte tenu des difficultés de la mise en œuvre des FC, les ONG ne travaillaient pas de manière isolée. Le travail était en partenariat avec non seulement les autres ONG de la localité (partenariat SNV, CIAD et Environ-Protect dans le projet SDDL)⁷⁶ mais aussi avec la Délégation Départementale du MINFOF pour le Haut-Nyong, la préfecture et l'élite de la localité de Lomié comme l'honorable député, maire... Vers la fin de l'année 1997, cinq communautés se lancèrent avec le projet SDDL sur la piste de découverte des FC.⁷⁷ Le 10 Aout 2000, les représentants des cinq premières FC de Lomié et Messok, le préfet du Haut-Nyong et le Secrétaire général du MINEF cosignèrent les conventions de gestion. Ce fut un jour historique pour Lomié et même pour le Cameroun entier car c'étaient les premières FC développées sur la base de la nouvelle législation forestière et notamment le manuel des procédures.⁷⁸ La carte n°1 présente ces différentes FC pilotes.

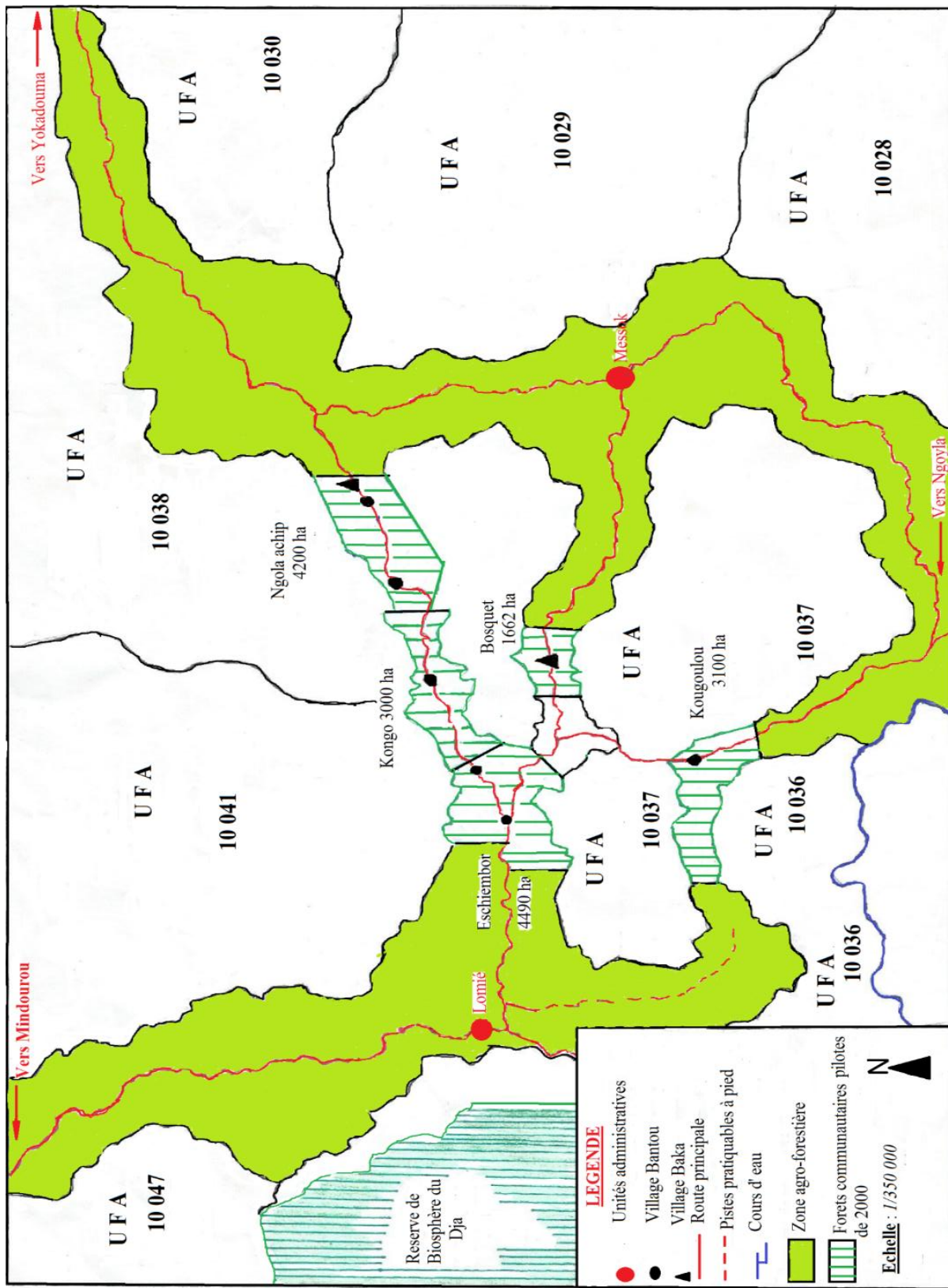
La Cosignature des conventions de gestion des cinq FC pilotes devint un élément instigateur pour d'autres communautés dans la région. Beaucoup démarrèrent le processus de montage de leur FC. En 2017, près d'une vingtaine de FC sont implantées dans la localité de Lomié comme l'indique la Carte n°2.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié », p.15.

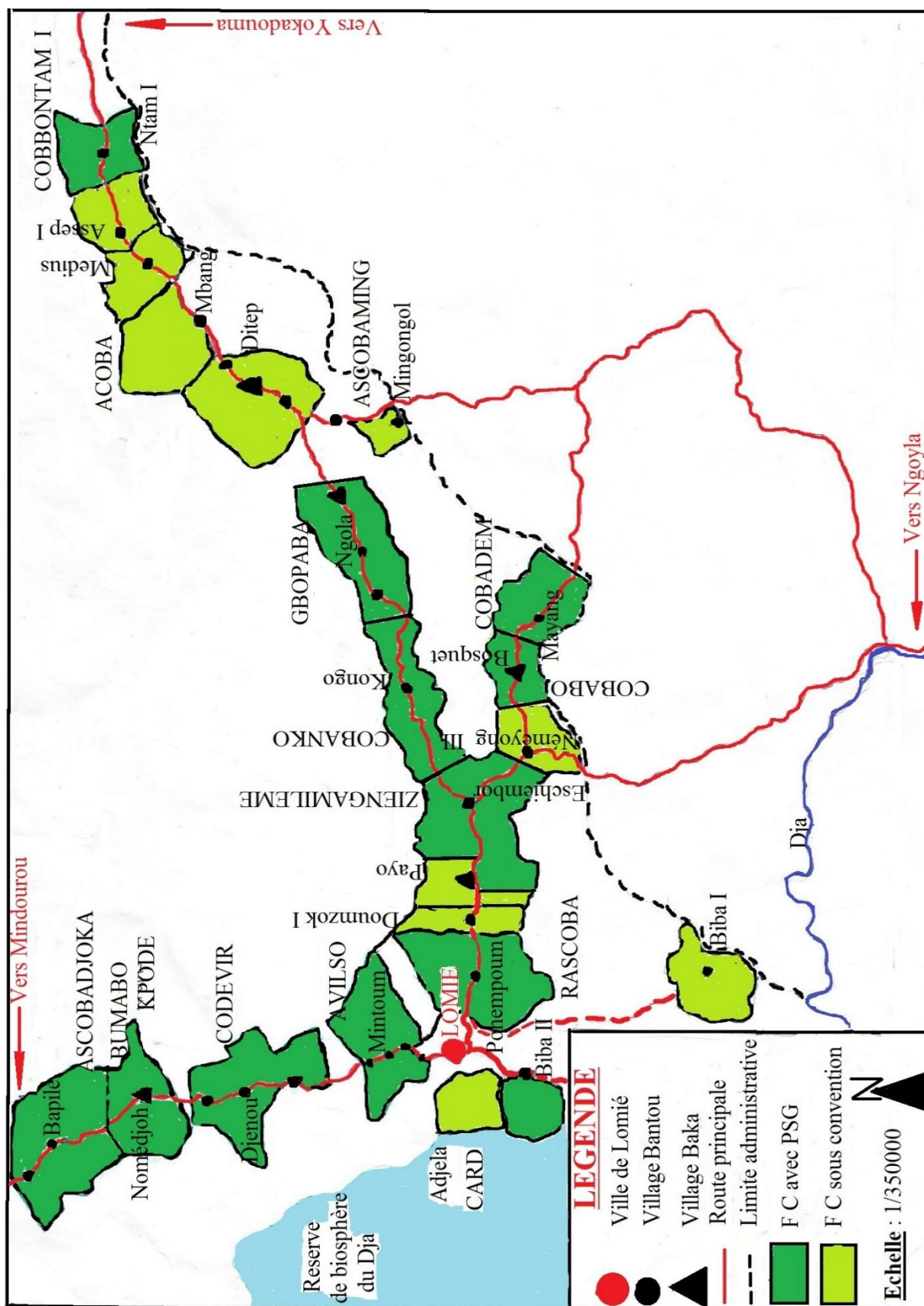
⁷⁸ Ibid. P16.

Carte n°1 : Les 05 forêts communautaires pilotes créées en 2000



Source : Carte réalisée par Mettomo Mermoz à partir des données de l'ONG CIAD

Carte n° 2: Les forêts communautaires de l'arrondissement de Lomié en 2017



Source : Carte réalisée par Mettomo Mermoz à partir des données de l'ONG CIAD

L'observation des deux cartes précédentes nous permet de remarquer que les FC sont créées dans les zones agroforestières et le long de la route principale car tous les villages, ou du moins les communautés riveraines y sont installées. Elle nous permet également de remarquer qu'il existe deux formes de FC : les FC sous convention provisoire c'est-à-dire qui fonctionnent en attendant la finalisation du dossier du Plan Simple de Gestion (PSG).⁷⁹ Elles ont une validité maximale de deux ans non renouvelable⁸⁰. Les revenus issus de son exploitation que d'aucun ne considère "d'exploitation illégale"⁸¹ permettent aux EJ de financer l'élaboration du dossier de PSG et la convention définitive de gestion de la FC qui ont une durée de 25 ans. Les FC avec PSG sont les FC définitivement approuvées par l'administration chargée des forêts. Un PSG est un document qui ressort des indications sur le potentiel des ressources disponibles dans une FC, la planification des activités à mener dans ladite forêt, les affectations des terres et les modes de gestion communautaire des dites ressources et des revenus générés.

2- Le processus de montage d'une FC

Le développement des FC au Cameroun connaît deux phases distinctes : la constitution du dossier d'attribution visant la réservation de la zone agroforestière sollicitée, et l'élaboration du plan simple de gestion (PSG) qui une fois approuvée donne droit à l'exploitation.⁸²

En effet, la première phase qui d'ailleurs est la plus difficile a pour objectif d'identifier la parcelle de forêt du sud-Cameroun qui peut être réclamée par la communauté, puis, cette dernière doit créer une entité juridique (EJ) qui est la personnalité morale de la FC. La figure n°1 plus loin en avant montre le chemin à suivre.

⁷⁹ MINFOF, Manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires, version 2009, CARPE, Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement, février 2009

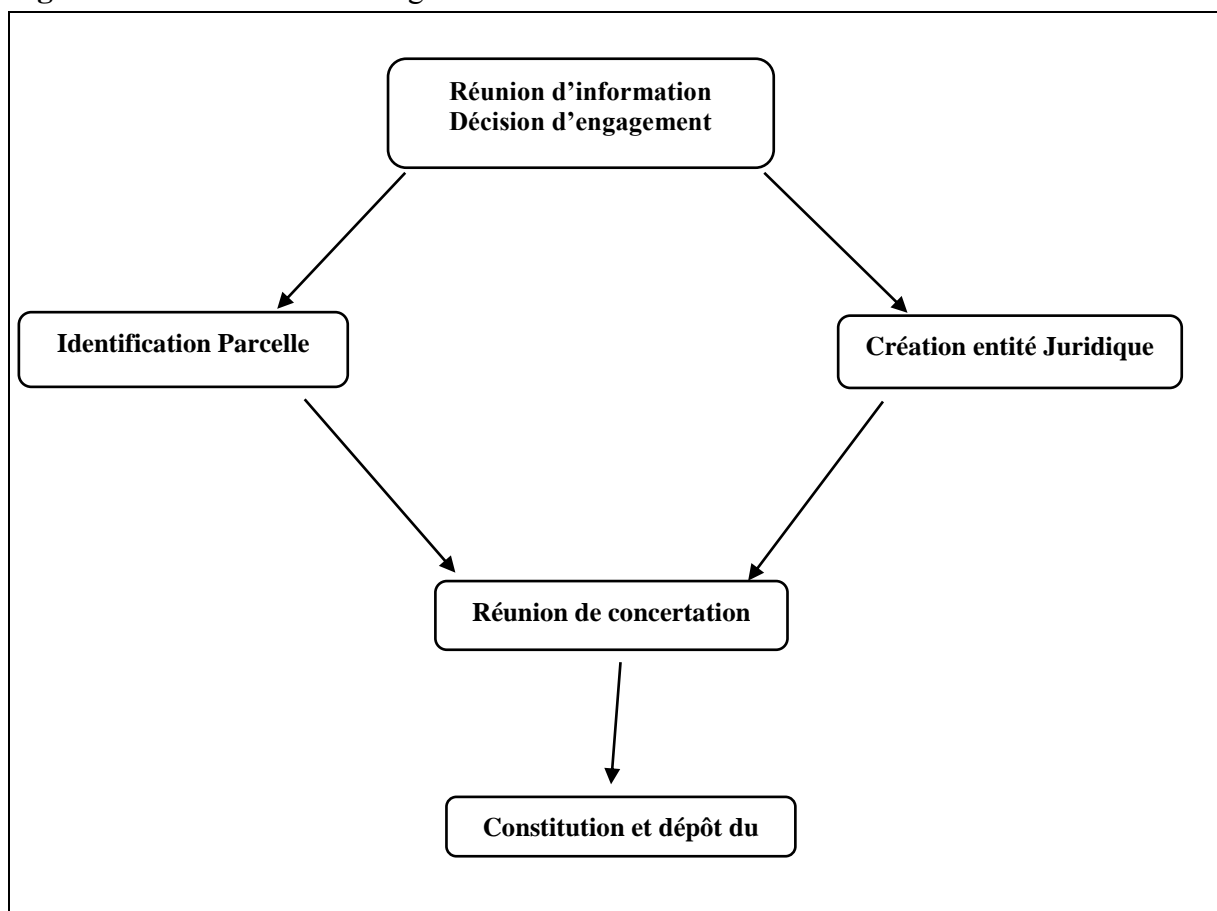
⁸⁰ Ibid. p. 22.

⁸¹ M. Mettomo, 56 ans, cartographe de l'ONG ASTTRADHE, ancien instituteur d'enseignement général, entretien du 04 avril 2018 à Adjéla-Lomié.

⁸² M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié », P.18.

La figure n°1 met en exergue le montage d'un dossier d'attribution pour obtenir une forêt communautaire. L'on peut remarquer que la vulgarisation du concept et la formation des populations sont les points de départ qui d'ailleurs attirent l'attention de l'administrateur chargé des forêts. Autrement dit, les procès-verbaux de chaque rencontre organisée dans le cadre de la vulgarisation constituent les premières pièces du dossier. Cependant comme l'indique Martha Klein, les obstacles ne manquent pas. Pour le cas de Lomié les problèmes constamment rencontrés sont : la mise en cause de tout accord dès que l'argent réel arrive dans le village malgré le fait que le bureau soit élu pendant l'assemblée générale, le problème de communication au sein des communautés suite aux configurations linéaires ou à la confiscation des informations et de la connaissance acquise au cours des séminaires d'imprégnations.

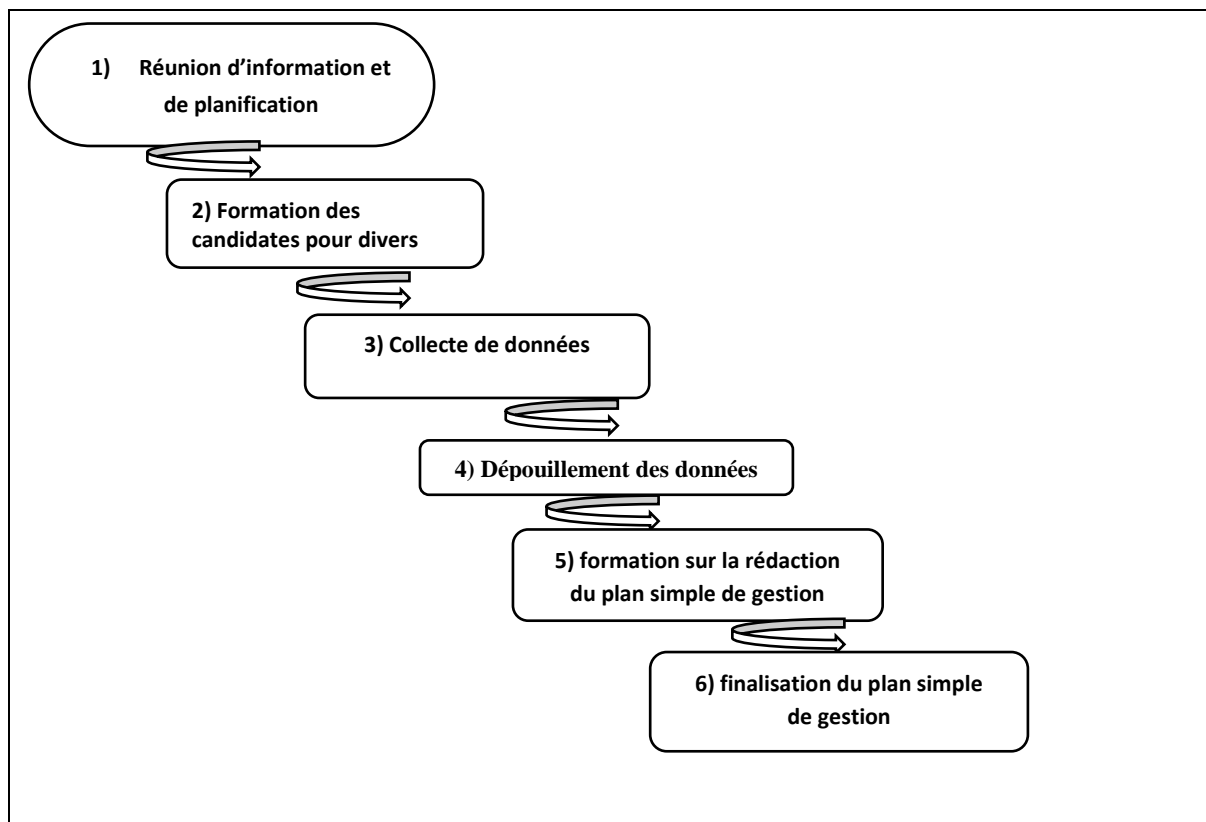
Figure n°1 : Schéma de montage d'un dossier de demande d'attribution d'une FC



Source : Martha Klein et Als, "Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié", P.18

En ce qui concerne la deuxième phase relative au PSG, celle-ci s'élabore en six étapes telles que décrites dans la figure2

Figure n° 2: Processus à suivre pour élaborer un Plan Simple de Gestion



Source : Martha Klein et Als “ Forêts communautaires les efforts de mise en œuvre à Lomié ”p. 21.

L'observation attentive de cette figure nous permet de remarquer qu'elle n'est pas totalement différente de la première. Non seulement elle tient compte de la vulgarisation de l'information, mais l'accent est mis sur la formation. Celle-ci a pour objectif de susciter la conscience collective, d'amener les populations à maîtriser tous les rouages de la création et la mise en œuvre d'une FC, afin de devenir autonomes dans la gestion de la FC. Lorsque les deux phases du dossier sont établies, l'on peut donc exploiter l'espace forestière acquise.

3- La mise en exploitation des FC de Lomié

Après la signature de la convention provisoire des FC pilotes, celles-ci furent sollicitées par un grand nombre d'exploitants. Au cours de ces premiers contacts, la communauté inexpérimentée était souvent abusée par ces opérateurs

économiques surtout que comme l'affirme Klein « La loi stipule que les communautés sont libres de conclure des contrats pour l'exploitation du bois sous forme de vente de coupe, ou par permis d'exploitation, ou encore par autorisation personnelle de coupe dans les FC dont elles ont la charge »⁸³ Cette situation envisageait un lendemain néfaste pour les FC, car celles-ci n'étant pas si larges, une vente de coupe les ferait disparaître en quelques mois. D'autres membres de la communauté voyant ce danger contestèrent vivement ces contrats en saisissant les instances compétentes pour tout annuler. Suite à cette incertitude grandissante sur la voie à suivre et le désordre créé au sein de la communauté, la majorité fit encore recours à la compétence des ONG, notamment la SNV avec son projet SDDL, le PERAD et l'élite.⁸⁴

Les ONG conseillèrent deux formes d'exploitations : l'exploitation artisanale par la communauté elle-même et l'exploitation en partenariat avec un exploitant agréé conditionné par la transformation du bois sur place.⁸⁵ Les avantages justifiant l'exigence de la transformation locale étaient non seulement multiples, mais cadraient avec la vision de la Banque Mondiale (BM).⁸⁶ Ces avantages sont : la multiplication des emplois locaux, la promotion des opérateurs nationaux et locaux, la facilité de contrôle des opérations par les populations locales, la valorisation sur place des produits du bois, le gaspillage des bois peut être réduit, la compatibilité avec la surface et le contenu des FC offrant des avantages en terme de minimisation des impacts sur la forêt.⁸⁷

L'expérimentation et la formation à l'exploitation artisanale fut entamée pour la première fois dans la FC de Koungoulou. Elle fut faite à l'aide d'une scierie portative (voir photo n°2). L'équipe était composée des hommes et des femmes Baka et Bantous. La formation était théorique et pratique ; et elle était

⁸³ M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié », p.24.

⁸⁴ Ibid. p.25

⁸⁵ Ibid. p.26.

⁸⁶ M. Poissonnet « Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : Impact politique, socioéconomiques et environnementaux d'un processus d'apprentissage », p.9

⁸⁷ M. Klein et Als « Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié » p.26

exécutée par un institut agréé au niveau international, la Société Générale de Surveillance (SG).

Photo n°2 : Une scierie portative : la Luscasmil



Source : Cliché FC GBAPOBA, Ngola 09 septembre 2019

En ce qui concerne l'exploitation en partenariat, l'on peut mentionner celle appliquée par la FC Association des Villages Solidaires (AVILSO), négociée par l'élite en 2003.⁸⁸ Le partenaire choisi était l'ONG Association pour le Développement en Afrique (ADA)⁸⁹. Intermédiaire commercial, cette dernière avait pour mission selon les ententes avec l'EJ, de former les jeunes pour la

⁸⁸ Mpomo Belinga A., 37 ans, Animateur communautaire ONG/PERAD, Bingongol II- Lomié, entretien du 15 juillet 2018.

⁸⁹ J. Tsana Enama et Als, " Les forêts communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité", p.18.

prospection, le comptage et l'identification des essences, l'utilisation de la scierie portative et le débitage du bois, la commercialisation du bois d'œuvre, la coopération avec les acheteurs étrangers. Selon Armand Mpomo, “ l'exploitant avait fourni tout le matériel y compris un véhicule de transport ainsi que les formateurs ! C'était une première pour notre communauté. Cependant, après leurs départs, les mauvaises mentalités avaient refait surface (détournement du matériel légué...)”⁹⁰

L'implantation des FC et leur développement dans l'Arrondissement de Lomié furent d'abord la conséquence de l'application de la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 et le décret d'application n°95/531PM du 23 août 1995 qui témoigne la volonté politique des pouvoirs publics de mettre fin à sa monopolisation des forêts au profit des populations riveraines, et enfin d'une initiative des ONG et leurs projet SDDL. Etant donné que les populations non seulement ne savaient rien, n'avaient pas des moyens financiers et compte tenu que le chemin de la création et la mise en exploitation d'une FC est un long chemin couteux et complexe, seules les ONG et leurs projets pouvaient accompagner les communautés locales dans ce processus de mise en œuvre des FC.⁹¹

Au terme de ce chapitre dans lequel il était question de retracer la genèse des FC dans le monde puis au Cameroun et enfin l'implantation de celles-ci à Lomié, il ressort que les FC trouvent réellement leurs origines dans le sommet de Rio en 1992, et ceci suite à l'anxiété du Club de Rome qui comprit qu'il était impérieux de revoir le système d'exploitation des ressources, et la conférence de Stockholm qui fut la première conférence internationale sur l'environnement. La conférence de Rio jumelée avec la conjoncture politique et économique des années 1985-1990 amenèrent le Cameroun à revoir sa politique forestière. Cette nouvelle politique ne passa pas inaperçue à Lomié qui fut le premier arrondissement à expérimenter cette nouvelle réforme forestière grâce à l'action des ONG. La question qui demeure est celle de savoir quelle a été son apport dans la scolarité ? Cependant l'on ne saurait répondre à cette préoccupation sans d'abord présenter l'état des lieux de la scolarité de Lomié avant 2000.

⁹⁰ Ibid.

⁹¹ R. Oyono et Als, Les nouvelles niches de droits forestiers communautaires : effets cumulatifs sur les moyens de subsistances et les formes locales de vulnérabilités, CIFOR, Yaoundé, mars 2009, P.158

CHAPITRE II : L'ETAT DES LIEUX DE LA SCOLARISATION DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE AVANT 2000

Faiblement scolarisée par rapport à d'autres régions du Cameroun, la région de l'Est connaît d'énormes disparités scolaires non seulement au niveau départemental, mais aussi dans les arrondissements. L'arrondissement de Lomié qui jouit d'un nombre assez élevé d'établissements scolaires, fut autrefois l'un des moins scolarisés. Pour mieux comprendre cet état des choses ainsi que son évolution, il nous revient dans ce chapitre de parcourir brièvement l'historique de cette scolarisation d'une part, et d'autre part présenter les problèmes et difficultés rencontrés par celle-ci.

I- HISTORIQUE DE LA SCOLARISATION DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE

L'arrondissement de Lomié tout comme sa collectivité décentralisée a été créée en 1955.⁹² Cependant, avant l'arrivée des français, cette unité administrative était un département sous l'occupation allemande.⁹³ La scolarisation débuta 25 ans avant la création de la mairie. Celle-ci s'est faite de manière progressive suivant deux périodes : la période coloniale et la période postcoloniale.

A- La période coloniale (1930-1960)

L'histoire de l'école moderne dans l'Arrondissement de Lomié durant la période coloniale peut s'articuler autour de deux phases majeures : la première va de 1930 à 1943, date de l'ouverture de la toute première école par les missionnaires catholiques ; la seconde phase va de 1943 à 1960 décrit l'œuvre

⁹² Commune de Lomié, *Plan Communal de Développement de Lomié*, p.16.

⁹³ N. Ampa Seua, 72 ans, notable du village Adjéla, entretien du 05 octobre 2018 à Lomié.

de l'administration coloniale pour la scolarisation et qui débute avec l'ouverture de la première école rurale française de Lomié.

1- L'œuvre des missionnaires catholiques

Venant tous du Diocèse de Doumé dans le cadre des campagnes d'évangélisation vers 1928, les missionnaires catholiques s'installèrent à quatre kilomètres de Lomié dans le village de Messasséa où ils battirent leur église la même année.⁹⁴ Soucieux de bien véhiculer la parole de Dieu, les missionnaires de Messasséa, comme ceux de la côte camerounaise jadis, décidèrent de créer un établissement scolaire en 1930 avec le concours du Révérend père François Pichon.⁹⁵ Ce dernier fut également le premier directeur de cet établissement baptisé Ecole Catholique St Jean Bosco de Lomié. La photo n°3 présente cette école de nos jours.

Photo n°3 : Ecole Catholique St Jean Bosco de Messasséa-Lomié.



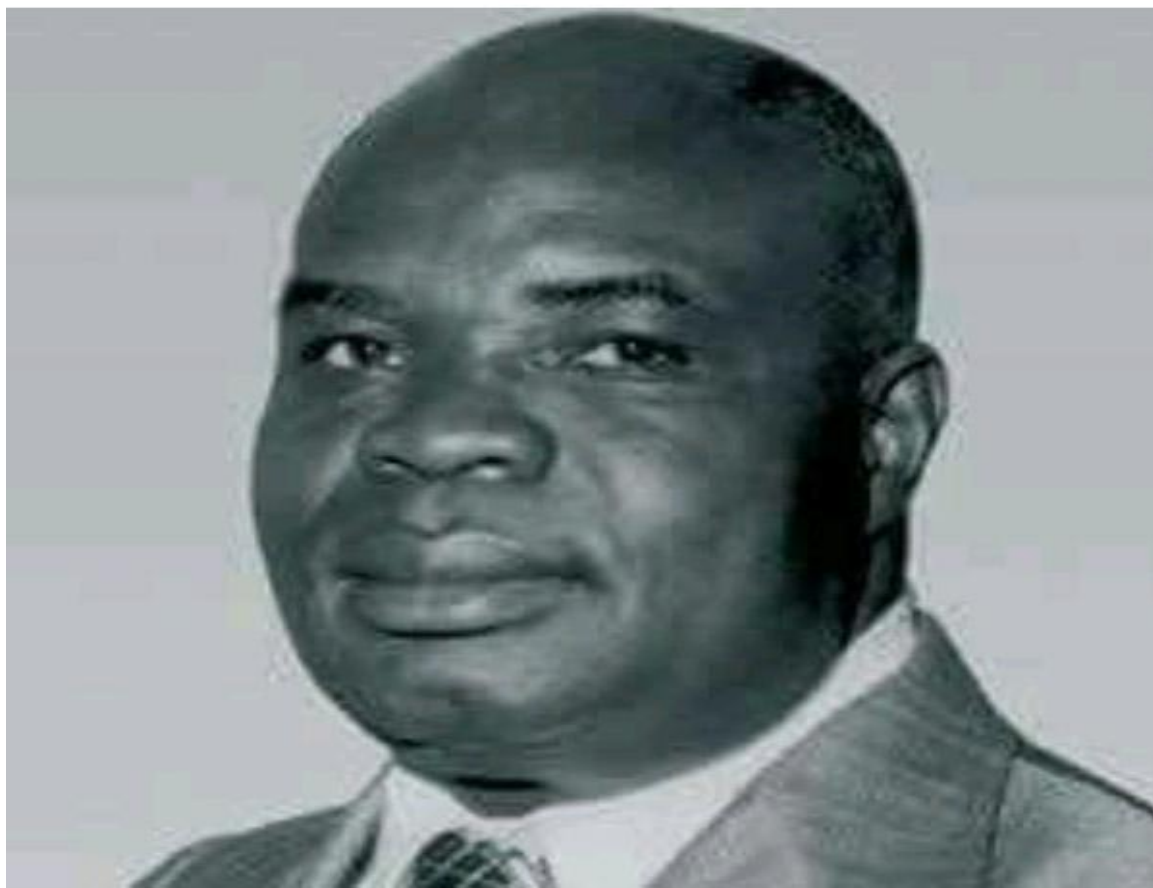
Source : cliché Sua Ampa, Messasséa, 21 juillet 2018.

⁹⁴ J. Mbong, 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, , entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

⁹⁵ Ibidem.

L'enseignement dans cet établissement était dispensé en français et en éwondo et l'un des premiers enseignants en éwondo étaient Jaques Belobo venus de Doumé.⁹⁶ Le but de la scolarisation d'après le patriarche de Messasséa était de former les interprètes non seulement pour propager l'évangile, mais aussi pour assister l'administration coloniale. Selon lui, « Dès qu'on atteignait le Cours Élémentaire 2^{ème} année, on devenait interprète ; et au Cours Moyen 2^{ème} année on devenait enseignant ». Dès lors, on peut remarquer cette collaboration entre Eglise et colons. Les premiers enseignants du terroir issus de cette école étaient : Jean Kpamane (premier instituteur Noir) et Sandjol Zambo Frederik en 1949.⁹⁷ La photo n°4 présente l'un de ces premiers enseignants du terroir.

Photo n°4: Sandjol Zambo Frederik



Source : photo de la famille Sandjol à Adjéla-Lomié., 20 juillet 2018

⁹⁶ J. Mbong, 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

⁹⁷ Ibidem.

Sandjol Zambo Frederick (Prince et 3^{ème} chef de Canton du peuple Djémé décédé en décembre 1998, il fut formé par les missionnaires de Messasséa dès la fondation de l'école avant d'enseigner dans le même établissement en 1949. Il œuvra beaucoup pour la scolarisation. Devenu maire, il encouragea la majorité de ses frères certifiés de Lomié et Messok dans le métier d'enseignant en les recrutant pour les écoles et à la charge salariale de la mairie de Lomié).⁹⁸

L'école St Jean Bosco de Lomié fut l'unique école catholique créée jusqu'à l'accession à l'indépendance du Cameroun. En 1982, une seconde école catholique vit le jour, celle de St Kisito de Moangue le Bosquet. La troisième, au centre-ville de Lomié créée en 2011 est celle de Bien Heureuse Mère Régina. La photo n°5 présente les deux établissements de nos jours.

Photo n°5 : Ecole catholique Bien Heureuse Mère Régina à gauche et St Kisito Moangue de Bosquet à droite



Source : Cliché Seua Ampa, Moangue de Bosquet-Lomié, 21-22 juillet 2018

L'école St Kisito de Moangue de Bosquet était comparable à un Centre d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) car implantée dans le campement pygmée par les missionnaires catholiques en 1982. Son but était de susciter et

⁹⁸ N. Ampa Seua, 72 ans, notable, frère et chef de la famille Sandjol, entretien du 20 juillet 2018 à Adjéla-Lomié.

d'assurer la scolarisation des Baka, mais aussi de favoriser leur christianisation. Aujourd'hui, l'école n'assure plus seulement la scolarisation des pygmées mais aussi des Bantous.

L'école St Jean Bosco de Messasséa était également le seul établissement scolaire de toute la région de Lomié et même des autres arrondissements voisins comme Ngoyla et Messok qui d'ailleurs à cette époque étaient inclus dans l'arrondissement de Lomié. Les populations venaient de partout pour s'instruire à Messasséa.⁹⁹ Elle permit la formation de l'élite de Lomié, et Messok notamment : Sandjol Zambo Frederik (premier Maire Noir de la Mairie de Lomié 1960-1970, ancien vice-président de l'Assemblée Nationale du Cameroun 1970-1994), Ninekane Pierre Théophile (Député Ancien SG de l'éducation National 1960-1970), Aléokol Jean Marie (ancien Secrétaire Général et Secrétaire d'Etat au Ministère de la Défense de 1989-2007) et actuellement Sénateur suppléant.¹⁰⁰ Toutefois, elle fut emboîtée par l'administration coloniale.

2- L'œuvre scolaire de l'administration coloniale

Par rapport aux missionnaires, l'administration coloniale œuvra largement pour la scolarisation de Lomié à travers la création de plusieurs écoles. La toute première fut l'école rurale créée en 1943 par les français et dont le premier instituteur était Berger (voir photo n°6 ci-dessous).¹⁰¹ Cet établissement sera transformé en 1944 en une école principale avec la construction d'un nouveau bâtiment, qui est aujourd'hui l'école primaire publique de Lomié Groupe I. L'ancien édifice de l'école rurale actuellement transformé en salle de tribunal et en bureau des anciens combattants de Lomié

⁹⁹ J. Mbong, 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

¹⁰⁰ N. Ampa Sua., 72 ans, notable, frère et chef de la famille Sandjol, entretien du 20 juillet 2018 à Adjéla-Lomié.

¹⁰¹ J. Mbong 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

avait deux salles de classes et un bureau pour le directeur. C'était une école à cycle incomplet. La photo n°7 ci-dessous présente ce bâtiment.

Photo n°6 : Premier bâtiment de l'école Rurale de Lomié-ville construit en 1943



Source : Cliché Seua Ampa, Lomié le 19 juillet 2018

Le second bâtiment scolaire colonial fit la fierté des jeunes écoliers de l'époque, et contribua ainsi au rayonnement de la scolarisation française à Lomié. Contrairement à l'école rurale, l'école principale était à cycle complet. Cet édifice (voir photo n°7) compte six salles de classe et deux bureaux. Il a abrité le Collège d'enseignement général à partir de 1974. Aujourd'hui, deux écoles primaires se partagent le bâtiment : l'école primaire Groupe I et l'école primaire Groupe II de Lomié-ville.

Compte tenu des effectifs qui s'accroissaient et surtout du besoin d'agents subalternes indigènes pour l'administration, l'Etat colonial fit construire d'autres établissements scolaires. La première fut l'école rurale d'Eschiembor située à 21 km de Lomié en 1953, la seconde était l'école rurale de Pohempoum situé à 5 km de Lomié en 1954, et la dernière en 1958 était l'école rurale de Djénou à 12 km.¹⁰²

¹⁰² A. IAEBL, Carte scolaire de l'inspection de l'arrondissement de Lomié, 2016.

Photo n° 7 : Bâtiment de l'école principale de Lomié-ville construit en 1944



Source : Cliché Seua Ampa, Lomié le 19 juillet 2018.

Toutes ces écoles étaient à cycle incomplet. Leurs objectifs étaient de suppléer l'école principale et l'école St Jean Bosco.¹⁰³ Le tableau n°1 présente ces différents établissements scolaires coloniaux.

L'analyse de ce tableau permet de constater qu'à l'exception de l'école rurale d'Eschiembor, la création des établissements scolaires coloniaux fut réalisée à proximité du centre-ville de Lomié. Deux raisons expliquent cette politique expansionniste de la scolarisation. La première comme le souligne Monkam Towo est que, les écoles françaises furent construites dans les zones d'implantation de l'église chrétienne, car le but était non seulement de pousser les populations à la conversion chrétienne, mais parce que les missionnaires avaient pour but d'inculquer la culture française.¹⁰⁴ Dans le cas de Lomié, nous pouvons le confirmer avec la création de l'école de Djénou et l'école principale. Ces deux établissements scolaires sont sensiblement équidistants de la chapelle

¹⁰³N. Ampa Seua, 72 ans, notable, frère et chef de la famille Sandjol, entretien du 20 juillet 2018 à Adjéla-Lomié.

¹⁰⁴ A. Monkam Towo. " L'éducation des adultes peu qualifiés dans le contexte socio-économique du Cameroun : De l'insertion à l'intégration socioprofessionnelle des acteurs du secteur informel ", p.32.

de Messasséa c'est-à-dire, les deux écoles sont distantes de 5 km chacune de l'église catholique de Messasséa. La seconde raison est que les Européens créaient les écoles à proximité de leur site de résidence. Cela se justifie avec la création de l'école rurale et principale de Lomié-ville car ils y résidaient, et aussi celle de Pohempoum (voir photo n°8). Jadis, ce village fut une petite agglomération en compétition avec Lomié-ville car les colons y résidaient. Pohempoum dérive de l'expression "épok lo'mpoum" qui en langue Nzimé signifie le passage des Blancs. Le village se nommait "Yaar". D'ailleurs le village s'étant agrandi, la tentacule porte le nom de "Polidor"¹⁰⁵ dans laquelle se trouve l'établissement scolaire.

Tableau N°1 : Les établissements scolaires créés par l'Etat colonial à Lomié

Etablissements	Lieux	Année de création	Distance séparant avec le centre-ville
Ecole rurale de Lomié-ville	Lomié centre-ville	1943	0 km
Ecole principale	Lomié centre-ville	1944	0 km
Ecole rurale d'Eschiembor	Village Eschiembor	1953	21 km
Ecole rurale de Pohempoum	Village Pohempoum	1954	05 km
Ecole rurale de Djénou	Village Djénou	1958	11 km

Sources : Réalisé par Seua Ampa à partir des données tirées des AIAEBL, Carte scolaire 2015/2016. Distance séparant le siège de l'inspection de chaque école.

Pendant la période coloniale, il n'existait pas d'enseignement secondaire à Lomié jusqu'au lendemain de l'indépendance du pays. Ceux qui atteignaient le Cours Moyen 2^{ème} année et obtenaient leur Certificat d'Etude Primaire Elémentaire (CEPE) allaient poursuivre leurs études secondaires au Collège de la Salle ou au Collège d'Enseignement Technique Industrielle et Commercial (CETIC) St Joseph de Doumé. L'enseignement était dispensé par les colons et

¹⁰⁵ Polidor veut dire "dort poliment." Le nom est en rapport avec la soumission à la colonisation française

par les prêtres. Ceux-ci s'assuraient que chaque élève ait son matériel didactique qui d'ailleurs était octroyé par l'administration coloniale et les missionnaires catholique.¹⁰⁶

En bref, la scolarisation en période coloniale fut initiée par les missionnaires et enfin l'administration coloniale. Cette scolarisation gravitait autour de cinq établissements qui accueillait les populations de toute la région du grand Lomié et de Ngoyla. L'enseignement était gratuit. Enfin, l'on peut remarquer qu'à cette période, le nombre d'enseignant du terroir était faible, soit quatre seulement, tous formés par les prêtres. Toutefois, comment ce présentait cette scolarisation pendant la période postcoloniale ?

Photo n°8 : Ecole primaire publique de Pohempoum



Source : Cliché Seua Ampa, Polidor, 22 juillet 2018.

¹⁰⁶ J. Mbong, 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

B- La période postcoloniale (1960-2000)

Le 1^{er} janvier 1960, le Cameroun oriental français accède à l'indépendance. Ce changement de statut juridique favorisa l'apparition de plusieurs mutations dans l'éducation du pays et à Lomié en particulier. L'étude de la scolarisation durant cette période peut s'articuler autour de deux axes : les réformes adoptées par l'Etat et la prolifération des établissements scolaires d'une part et d'autre part le rôle des ONG dans la scolarisation.

1- Les reformes scolaires et la prolifération des établissements à Lomié.

Dans le désir d'affirmer sa souveraineté nationale et de développer l'éducation, le Cameroun adopta diverses reformes scolaires pour marquer sa rupture avec la colonisation. La mise en œuvre de cette politique permet de distinguer deux phases : la ruralisation entre 1960 et 1975 puis les nouvelles reformes scolaires de 1975 à 1980.

La ruralisation de l'enseignement permettait au gouvernement camerounais de s'appropriier l'éducation, restée une chasse gardée à la fois des missionnaires et des colonisateurs, afin de l'utiliser pour véhiculer ses idées politiques, c'est-à-dire faire de l'école un moyen pour la continuation de l'indépendance et la recherche de l'autonomie par rapport à la puissance colonisatrice, mais surtout de la rendre publique, endogène et accessible à la masse populaire.¹⁰⁷ Les réformes engagées après 1975 avaient pour objectif de mettre sur pied l'indépendance véritable de l'école à travers la restructuration des programmes scolaires, la Camerounisation de l'école par le bilinguisme et le changement des contenus qui devaient rapprocher les élèves de leurs milieux de vie, l'acquisition du personnel enseignant autochtone qui dorénavant avait un statut, des conditions de travail et une discipline à respecter.¹⁰⁸ Ces nobles ambitions conduisirent le jeune Etat à mettre sur pied un processus de

¹⁰⁷ P. Mani Ebede, " Les reformes éducatives de 1977 à 1980 au Cameroun", p.04.

¹⁰⁸ Ibid. p.13.

vulgarisation des structures scolaires et d'inciter la jeunesse à prendre le chemin de l'école. Elles entraînent l'augmentation du nombre d'établissements scolaires et par ricochet le nombre d'élèves et d'enseignants.

Ces réformes n'épargnèrent pas l'arrondissement de Lomié. Ainsi, de 1960 à 1975, en ce qui concerne la ruralisation, l'on assiste à une prolifération des divers établissements scolaires comme l'indique le tableau n°2.

Tableau n°2: Listes des établissements scolaires créés de 1960 à 1976 à Lomié

Ordre d'enseignement	Etablissements scolaires créées	Année de création
Enseignement maternel	Ecole Maternelle Adjéla	1976
	Ecole Maternelle de Lomié-ville	1962
Enseignement primaire	Ecole Publique Primaire de Mpan-Kobera	1960
	Ecole Publique Primaire de Ngola	1961
	Ecole Publique Primaire de Djondjila	1972
	Ecole Publique Primaire de Makak	1972
	Ecole Publique Primaire de Mintoum	1972
	Ecole Publique Primaire de Kongo	1972
	Ecole Publique Primaire d'Adjéla	1973
	Ecole Publique Primaire d'Alat-Makay	1973
	Ecole Publique Primaire de Zoulabot	1973
	Ecole Publique Primaire de Mayang	1975
Enseignement secondaire	Collège. Enseignement. Général/ Lycée bilingue de Lomié	1974
	Section Artisanale Rurale/Section Ménagère (SAR/SM)	1974

Sources : Réalisé par Seua Ampa à partir des données tirées de : A. IAEBL, Liste des écoles primaires et maternelles. Année scolaires 2015/2016.

L'analyse du tableau montre que de 1960 à 1975 soit 15 ans, l'arrondissement de Lomié a connu une création de 10 établissements d'enseignement primaires, 2 écoles maternelles et 2 établissements d'enseignement secondaire. Cependant, l'on peut remarquer que cette création a

connu un pic en 1972 et 1973 où la majorité d'école fut créée. Le pourcentage des élèves était de 61 à 75 % environ par rapport à la période coloniale.¹⁰⁹ De plus même après cette période, et selon les archives de créations des établissements scolaires de l'Inspection d'Arrondissement de l'Education de Base de Lomié (IAEB) (voir annexe) l'on peut toujours remarquer que la prolifération des établissements s'est poursuivie. Elle fut très marquée dans les zones reculées de l'arrondissement afin de réduire au maximum la distance kilométrique et psychologique qui sépare l'école des populations.

Pour ce qui est de la réforme de 1977, elle a contribué à nationaliser la quasi-totalité du personnel enseignant. Depuis la période coloniale, cette Camerounisation du personnel avait débuté notamment avec les enseignants comme Sandjol, Jean Kpamane et bien d'autres. L'indépendance vint entériner cette politique comme l'exprime d'ailleurs cette ancienne élève et enseignante retraitée d'Adjéla-Lomié : « à notre époque (1974), les enseignants Blancs n'existaient plus. La majorité des enseignants était constituée des ressortissants de Lomié et quelques-uns venaient des autres provinces ».¹¹⁰ En ce qui concerne le bilinguisme, il fut appliqué en 1977 dans le C.E.G suite à la nouvelle réforme de 1975, puis tardivement en 1992 dans les écoles primaires. Cependant, il faut attendre les années 2008 et 2015 pour voir les premiers établissements scolaires bilingues parmi lesquels la *Government bilingual primary school of Lomié* créé en 2008, et la transformation du lycée classique en lycée bilingue de Lomié en 2015. Toutefois, quel fut l'apport des ONG ?

2- L'assistance des ONG.

Dans les années 1980, le Cameroun connut une grande récession économique. Au plus fort de cette crise, l'Etat avait de la peine à honorer ses engagements dans divers secteurs d'activités. Pleinement atteinte par la crise,

¹⁰⁹ Y. Marguerat, *Problèmes géographiques de l'enseignement au Cameroun*, p.08.

¹¹⁰ Mme J. Bénékounou, 62 ans, ancienne élève et institutrice retraitée, entretien du 12 août 2018 à Lomié.

l'offre éducative faisait face à des multiples problèmes parmi lesquels : le ralentissement de l'expansion de l'école, le déficit en enseignants qualifiés et leur inégale répartition, les mauvaises conditions de travail et la baisse de la qualité d'enseignement.¹¹¹ Cette situation déplorable à laquelle s'ajoutait le problème de sous-scolarisation significative des milieux ruraux et de certaines populations minoritaires (Pygmées et les Bororo) amena certaines ONG, en accord avec l'Etat à intervenir dans la scolarisation au Cameroun en général et à Lomié en particulier. Une seule ONG fit la promotion scolaire dans l'arrondissement de Lomié en partenariat avec Plan Cameroun avant 2000. Il s'agit de l'Association pour l'Auto-promotion des Peuples Pygmées de l'Est Cameroun (AAPPEC).

Arrivée dans l'arrondissement de Lomié vers 1990, l'AAPPEC avait pour objectif d'assurer la scolarisation des peuples Baka, de permettre aux enfants démunis de la localité d'avoir accès à une éducation de qualité dans le cadre de la lutte contre la déscolarisation et l'observation des principes de l'Education Pour Tous (E.P.T).¹¹² La promotion de cette scolarisation s'est faite dès le début à travers seulement les activités d'enseignement dont les contenus étaient l'apprentissage de la lecture et l'écriture, l'initiation aux mathématiques, l'éducation à la santé, l'éducation civique et morale suivant le programme officiel de l'école primaire du Cameroun et la méthode Observer Réfléchir Agir (O.R.A).¹¹³ Ces enseignements se déroulaient dans les campements pygmées, sous des hangars (voir photo n°9 par exemple), sous un arbre, et parfois à la belle étoile. Les heures d'enseignements suivaient celles des écoles étatiques.

¹¹¹ MINEDUB/UNICEF, *étude sur l'état des lieux des infrastructures et équipements des Centres d'Éducation de Base Non Formelle et des Centres Pré scolaires Communautaires soutenus par l'Unicef*, Yaoundé, février 2007 p.02.

¹¹² B. Anziom., 48 ans, Experte en développement communautaire et fondatrice de l'ONG ASTRADHE, ancienne institutrice, entretien du 12 aout 2018 à Lomié.

¹¹³ B. Anziom., 48 ans, Experte en développement communautaire et fondatrice de l'ONG ASTRADHE, ancienne institutrice, entretien du 12 aout 2018 à Lomié.

Cependant, l'irrégularité des pygmées amena leurs enseignants à adapter leurs heures suivant leurs présences au campement.

Photo n°9 : Centre Préscolaire de Mintoum



Source : photo Sua Ampa, Mintoum, 05 septembre 2018

L'action de l'AAPPEC n'était pas isolée. Elle travaillait en synergie avec Plan Cameroun qui d'ailleurs était son partenaire financier du projet. À la fin du projet, l'AAPPEC mit également fin à ses activités en 2005. Elle fut remplacée par son financier Plan Cameroun qui non seulement continua l'œuvre de l'APPEC, mais plus encore, elle créa plusieurs CEBNF qui assura la scolarisation ainsi que l'augmentation des établissements scolaires.

En bref, l'étude historique de la scolarisation de Lomié met en exergue deux périodes à savoir : la période coloniale marquée par l'œuvre des missionnaires catholiques pionnières de cette scolarisation, et celle de l'administration coloniale facteur de la première expansion scolaire. La période postcoloniale empreinte des réformes indépendantistes et d'une prolifération sans précédente des établissements scolaires, avec un accent orienté dans les milieux enclavés de l'arrondissement. Cependant, l'on peut se demander si celle-ci n'a pas rencontré des difficultés.

II- LES PROBLEMES DE LA SCOLARISATION À LOMIE AVANT 2000

Malgré les actions menées par les colons, les missionnaires et l'Etat du Cameroun, l'arrondissement de Lomié continuait de faire face jusqu'en 2000, à plusieurs difficultés en matière de scolarisation. Pour mieux les cerner, nous présenterons les problèmes infrastructurels et du personnel enseignant d'une part, et les difficultés économiques d'autres part.

A- Les problèmes infrastructurels et humains

La prolifération des établissements scolaires dans l'Arrondissement de Lomié, bien que très louable connut un certain nombre de difficultés parmi lesquelles les problèmes infrastructurels et celui du personnel enseignant.

1- Les problèmes infrastructurels

Le premier handicap de la prolifération scolaire fut la carence des infrastructures dignes de ce nom. En effet depuis l'époque coloniale, la majorité des établissements étaient battis en matériaux locaux. « Les tables bancs étaient artisanalement fabriquées à l'aide des parasoliers et des rotins, Les études étaient faites sous un hangar couvert des nattes de raphias. Parfois, les élèves s'asseyaient à même le sol ». ¹¹⁴Ce handicap était vécu par toutes les écoles y compris l'école St Jean Bosco de Messasséa. Seule l'école principale faisait exception de cette règle.

En outre, les établissements scolaires étaient peu nombreux. Les élèves devaient par conséquent parcourir des distances assez longues pour aller à l'école, ou alors quitter leurs familles et aller aménager à proximité de l'école le plus souvent chez une parenté. Cette situation n'était pas seulement le cauchemar de la période coloniale. Elle perdura au lendemain de

¹¹⁴ J. Mbong., 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

l'indépendance, voir même les années 2000 ; encore que à cette date, l'arrondissement de Lomié n'avait que deux établissements scolaires d'enseignement secondaire : le lycée bilingue et la SAR/SM. Il fallut attendre l'année 2006 pour la création des autres établissements secondaires. La carte n°3 ci-après et le tableau n°2 présentent à suffisance ces longues distances à parcourir.

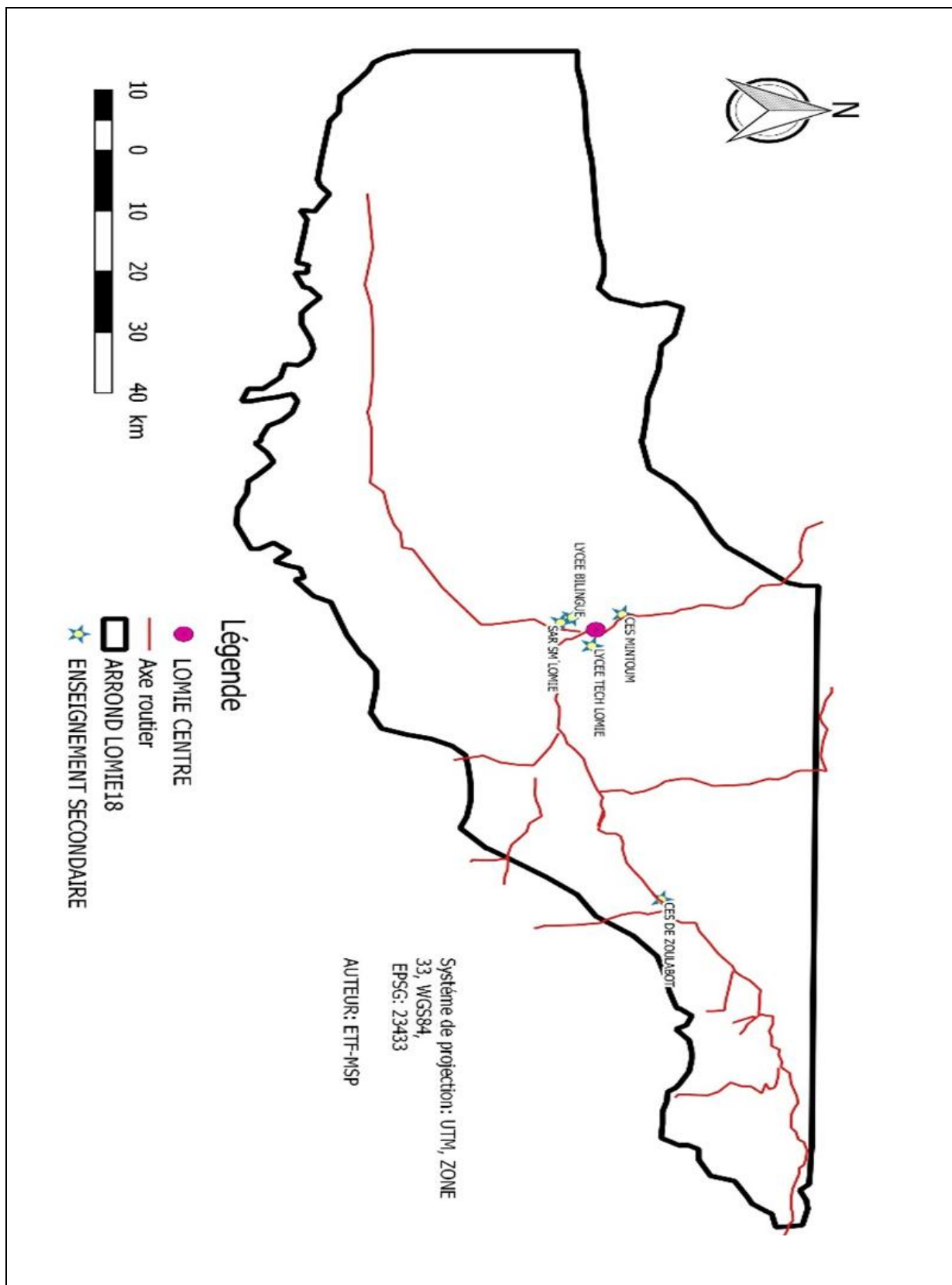
L'observation de la carte permet de remarquer que tous les établissements de l'enseignement secondaire sont non seulement peu, mais aussi localisés au centre-ville. À l'exception du village de Zoulabot qui accueille les jeunes certifiés des écoles primaires de Ngola, Kobera, Mégus et Zoulabot lui-même. Le reste doit s'orienter vers Lomié-centre. Les parents étaient involontairement invités à construire les établissements scolaires s'ils ne voulaient pas voir leurs progénitures endurer de telles distances. Ces écoles fonctionnaient comme des CEBNF et étaient dirigées par les maitres-parents.

Cette œuvre des parents d'élèves fut à la longue entérinée par l'Etat et permit aux populations de ces milieux ruraux d'obtenir les établissements scolaires. C'est par cette voie que fut implantée l'école primaire de Kongo en 1972 et entérinée en 1976,¹¹⁵ l'école publique d'Achip II en 1986, soutenue par les missionnaires catholiques installés à Moangue le Bosquet et entérinée en 2008.¹¹⁶ L'on ne pourrait oublier les problèmes de latrines presque criards dans les établissements scolaires des zones enclavées, les salles de classes inachevées comme le présente la photo 10

¹¹⁵ A. Abono, 70 ans, Président de l'APEE de l'EPP de Kongo, Kongo, entretien du 22 juillet 2018.

¹¹⁶ S-p. Sissomo., 56 ans, Commissaire au compte de l'APEE de l'EPP d'Achip II, Achip, entretien du 22 juillet 2018.

Carte n°3 : Les établissements d'enseignement secondaire et professionnel de Lomié



Source : Réalisée par Mettomo Mermoz à partir des données de l'ONG CIAD.

Photo n°10 : Salle de classe inachevée à Kongo



Source : cliché Seua Ampa, Kongo, 22 juillet 2018

La carence du matériel didactique dans ces écoles n'est pas moindre. Jadis, il était gratuitement offert et distribué aux élèves pendant la période coloniale et au lendemain de l'indépendance. Suite aux difficultés financières de l'Etat, cette gratuité fut abolie. Les établissements étaient parfois appelés à gérer ce problème, chose pas facile pour ces écoles de brousse. Ce handicap fut un facteur de la déperdition scolaire surtout celle de la jeune fille et les populations Baka. Les parents privilégièrent les études des garçons par rapport aux filles faute des moyens. Les écoles n'aidant plus comme autrefois, le peu d'argent surtout issu de la vente du cacao était destiné pour l'école des garçons, héritiers de la famille. Les filles étant appelées à partir en mariage, le financement de leurs études s'apparentait à un gâchis. En outre, certains ne considéraient pas l'école occidentale. Selon eux c'était un moyen de les séparer de leur progéniture, on assista ainsi à une déperdition volontaire et involontaire.

La situation était plus préoccupante avec les pygmées. L'école ne les intéressait pas. Ceux qui s'engageaient dans les études ne les terminaient pas non plus ! Surtout en saison de cueillette et de pêche.¹¹⁷ L'ONG AAPPEC et les Frères catholiques menèrent une action salutaire pour amoindrir le problème de cette déperdition scolaire des Baka. Cependant, que nous réserve la situation du personnel enseignant ?

2- Les problèmes de personnel enseignant

Le principal problème de personnel était celui de sa carence dans les établissements scolaires. Cette fâcheuse situation aux multiples raisons entraînait des sérieux problèmes pour la scolarisation des jeunes.

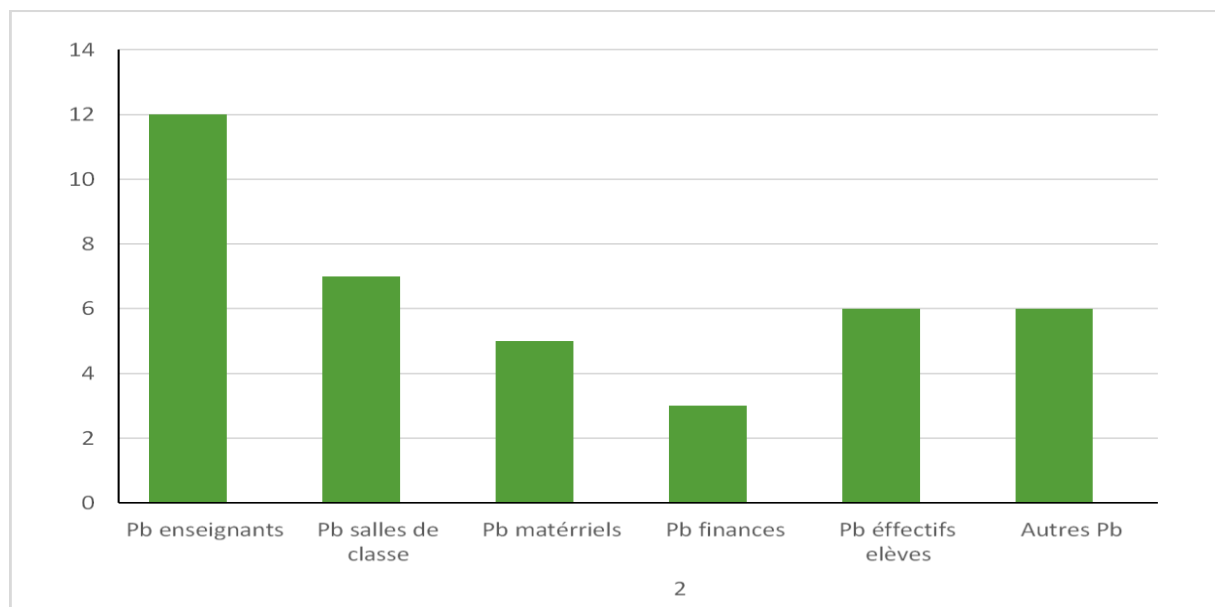
Dans l'arrondissement de Lomié, la première raison qui justifie le manque de ce personnel est l'enclavement des établissements scolaires. La majorité des écoles sont construites dans les périphéries conformément à la politique de la ruralisation de l'enseignement des années 1960. Cet enclavement est un facteur de démotivation surtout lorsque ces établissements connaissent des problèmes des salles de classe, puisqu'elles étaient majoritairement construites en matériaux locaux, et ne garantissaient pas non seulement la pérennité mais aussi la sécurité et la fiabilité face aux intempéries climatiques de ces milieux forestiers. Les problèmes de matériels didactiques très éprouvant pour ces écoles après l'abolition de la gratuité de ceux-ci, les problèmes de sous-effectifs d'élèves comme nous l'avons mentionné plus haut. Ces établissements étaient marqués par un taux de décrochage scolaire aux raisons diverses.

En outre, on peut ajouter le problème des finances. Véritable casse-tête, la rareté des finances est évoquée dans la mesure où son insuffisance et son irrégularité favorisait la clochardise des enseignants, surtout ceux qui dépendaient des parents d'élèves et de la mairie. Avec tous ces problèmes, il est

¹¹⁷ C. Mako Mvini., 60 ans, Présidente de l'APEE de l'Ecole publique primaire de Djoamedjoh, entretien du 14 juillet 2018 à Djoamedjoh.

évident que malgré la volonté de fer de ces hommes, les établissements devraient être en manque de ce personnel. La figure n°3 ci-dessous permet de mieux appréhender cette situation.

Figure n° 3: Problèmes de scolarisation à Lomié selon les enseignants



Source : Graphique réalisé par Seua Ampa à partir de la réaction de 14 enseignants interviewés sur le problème de scolarisation à Lomié.

L'analyse de cette figure montre que la véritable entorse dans la scolarisation est celle des enseignants. Douze enseignants sur quatorze interviewés reconnaissent leurs déficits ce qui donne un taux de 86%. Les mêmes enseignants sont départagés sur les autres facteurs qui handicapent la scolarisation. Ceux-ci peuvent se présenter comme les raisons de leur absence criarde dans les établissements scolaires surtout ceux des villages enclavés.

La même enquête a été menée auprès de 47 parents d'élèves de la zone d'étude. Les résultats étaient similaires ; 77% des parents parlent du manque des enseignants, 21 parents sur 47 pointent également un doigt accusateur sur l'infrastructure scolaire. Cette carence des enseignants est à l'origine d'un autre déficit dans la compétence des enseignements, car les salles sont tenues par les amateurs du métier, les résultats scolaires médiocres, le désintérêt des parents à envoyer leurs progénitures à l'école, l'abandon scolaire. Parfois, les

établissements sont constitués en classes jumelées ou classes multigrades posant ainsi les difficultés pour leur fonctionnalité pédagogique.

Les problèmes d'infrastructures scolaires et ceux des enseignants paraissent les plus évidents. Or ceux liés à l'argent ne sont pas moindre.

B- Les problèmes financiers

L'une des grandes difficultés de la scolarisation de l'Arrondissement de Lomié réside dans le financement de cette éducation. Parmi ces problèmes d'ordre financiers, l'on peut évoquer le cout des frais scolaires et la faible rémunération du personnel enseignant.

1- Le coût élevé des frais de scolarisation

Ce fut un handicap sérieux qui freina la scolarisation des jeunes. Le prix à payer pour les études ne permettait pas aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école ; surtout à l'intervalle des années 1985-2000. Jadis pendant la période coloniale, les études étaient gratuites comme l'atteste d'ailleurs le patriarche : « Nos parents ne payaient pas l'école, on partait simplement nous inscrire dans l'établissement ; et c'est également cet établissement qui nous donnait les fournitures scolaires même lorsque nos cahiers et ancres étaient finis ». ¹¹⁸ De même au lendemain de l'indépendance du Cameroun, les parents d'élèves ne payaient pas l'assurance scolaire de leurs enfants comme le soutient également cet enseignant du milieu d'étude : « De 1960 à 1975, les parents d'élèves ne s'occupaient de l'assurance scolaire de leurs progénitures. C'est à partir de 1975 qu'ils ont commencé à payer 50 francs/CFA, puis 75 francs, ainsi de suite ». ¹¹⁹ Pour mieux évaluer le cout des frais scolaires à cette période, nous allons nous appuyer sur le tableau n°3 suivant.

¹¹⁸J. Mbong, 81 ans, Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa, entretien du 21 juillet 2018 à Messasséa-Lomié.

¹¹⁹N. Sandjol Nkong, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié, Bertoua- entretien du 22 aout 2018 à Yaoundé.

Tableau n°3 : Evolution des frais de scolarité dans l'arrondissement de Lomié (en F CFA)

Années	1960	1975	1985	1990	1995	2000
Enseignement Primaire	0	50 à 300	300 à 1000	1500	2000	0
Enseignement Secondaire	0	2000 à 6000	6000	6000	7500	7500 / 10000

Source : Réalisé par Sua Ampa à partir des données de l'interview accordée à Sandjol Nkong Noel, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié. Lomié le 22 Aout 2018

Les couts qui sont indiqués sur le tableau n°3 correspondent à la formation d'un niveau ou d'une classe par année. Ce tableau ne prend pas en compte les frais d'examens et ceux de l'Association des Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE) dont les parents devaient déboursier pour le fonctionnement et le salaire des enseignants-parents. Il ne tient non plus compte du redoublement des élèves, de l'achat des fournitures scolaires etc. Au finish, le cout des frais scolaires pour toute la formation d'un cycle avec obtention d'un diplôme n'était pas à la portée de tous. Il est donc clair que plusieurs personnes ne pouvaient se scolariser ou finir un cycle de formation, compte tenu du niveau de vie des populations de l'arrondissement qui pour la plupart vivent de l'agriculture, et dont la crise économique de cette période tenait à l'étreinte. Cette situation favorisa un grand nombre d'abandon scolaire. Très peu parvinrent à poursuivre les études secondaires et supérieures, encore que comme l'indique la carte scolaire (carte n°3), les établissements d'enseignements secondaires sont localisés dans le centre-ville.

En ce qui concerne les frais d'APEE, ils étaient insignifiants, puis évoluaient au fil des années. Le tableau n°4 ci-dessous permet de comprendre cette évolution.

Tableau n°4 : Evolution des frais exigibles d’APEE avant l’année 2000 (en F CFA)

Années	1960	1975	1985	1990	1995	2000
APEE Primaire	0	0	0	500	1000	2000
APEE Secondaire	////	1000	1000	1000	1500	2500

Source : Réalisé par Seua Ampa à partir des données des interviews accordées à Sandjol Nkong Noel, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié. Le 22 Aout 2018, et à Mouchipou Adolphe., 44 ans, animateur pédagogique IAEB/Lomié le 27 juillet 2018

L’analyse de ce tableau montre que de 1960 à 1990, les parents ne payaient pas les frais de l’APEE dans les écoles primaires, contrairement au secondaire où ils déboursaient 1000frs pour chaque élève par an. De 1990 à 2000, les frais augmentèrent progressivement, concordant ainsi avec la période sombre de notre économie. Cependant, durant les années 1960-1990, certes les parents ne dépensaient aucun centime mais contribuaient en nature (travaux d’intérêt général pour l’école, alimentation et logement des enseignants).¹²⁰ Les écoles Catholiques quant à elles n’avaient pas ce problème de logement. Les missionnaires logeaient leurs personnels dans les appartements prévus à cet effet et construits près de l’établissement comme le montre la photo n°11 par rapport à l’école St Jean Bosco de Messasséa. Il est également important de reconnaître que les frais de contribution d’APEE variaient d’un établissement à un autre selon les besoins de chaque école, et parfois en fonction du milieu où est localisé l’établissement.

Enfin, l’analyse du tableau nous permet de conclure que les fonds générés par l’APEE étaient non seulement faibles, mais ne pouvaient pas financer tous les besoins scolaires y compris les salaires des enseignants-parents du primaire ; rien de surprenant d’entendre un maître-parent affirmer avoir perçus 1000F CFA ou 1500F CFA de rémunération suite au financement de l’APEE ! Ceux du

¹²⁰N. Sandjol Nkong, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié, Entretien du 22 aout 2018 à Yaoundé.

secondaire pouvaient percevoir entre 20 000 et 30 000F CFA puisqu'il y avait peu d'établissement, avec des effectifs assez pléthoriques, et le nombre d'enseignants pris en charge par l'Etat était louable.

Photo n° 11 : Logement des enseignants de l'école St Jean Bosco de Messasséa



Source : Cliché Sua Ampa, Messasséa, 21 juillet 2018.

Le nombre des enseignants-parents était faible car certains étaient sous la solde de la commune.¹²¹ En bref, le coût des frais scolaires eut un effet négatif dans la scolarisation des jeunes de Lomié. Toutefois, comment se présente ces méfaits suite aux salaires des enseignants ?

2- Les conditions précaires des enseignants

La prise en charge de la rémunération du personnel enseignant est un vrai serpent de mer pour la scolarisation de Lomié. En dehors de quelques rares enseignants qui sont pris en solde par la Fonction Publique, la grande majorité est sous la responsabilité de la collectivité locale, les ONG ou des parents

¹²¹V. Depaule Beignet, 63 ans, professeur retraité, ancien proviseur du lycée bilingue de Lomié de 2000 à 2009, entretien du 10 octobre 2018 à Messamena.

d'élèves. Pour cette majorité et de manière générale, il n'existe pas une base salariale puisqu'elle varie selon les communautés éducatives, les périodes ou les conjonctures, d'où les inégalités de revenus entre les enseignants. Ces salaires vont de 5000 à 25000 francs CFA dans les écoles primaires¹²² et de 10000 à 50000 francs CFA pour le secondaire.¹²³ En outre, la rémunération du personnel enseignant est fixée de commun accord avec le président de l'APEE et les ONG. Le hic se pose ici sur l'irrégularité de ces salaires. Les établissements éprouvent plus de difficultés dans leurs activités dans la mesure où les salaires ne sont pas réguliers. Cette situation est aussi la cause de l'absentéisme constaté chez les enseignants-parents, qui malgré la volonté de servir, restent le plus souvent obligés de se livrer à d'autres activités (agricole, commerce, chasse, cueillette ou foresterie...) pour leur survie, abandonnant ainsi les élèves en période de classe. Le tableau n°5 permet de mieux cerner ce problème salarial.

Tableau n°5 : Evolution des salaires des enseignants pris en charge par la mairie avant l'année 2000 (en F CFA)

Années	1960	1974	1980	1990	1995	2000
Salaire Primaire/mois	3000	5000	8000	8000	10000	25000
Salaire Secondaire/mois	//////	10 000	10000	15000	15000	30000

Source : Réalisé par Sua Ampa à partir des données des interviews accordées à Sandjol Nkong Noel, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié. Le 22 Aout 2018, et à Mouchipou Adolphe., 44 ans, animateur pédagogique IAEB/Lomié le 27 juillet 2018.

L'observation du tableau n°5 permet de constater que les masses salariales des enseignants du primaire et ceux du secondaire sont non seulement différentes comme d'habitude, mais ont pratiquement une évolution similaire. Les chiffres des années soixante sont différents entre les deux car le premier établissement secondaire fut créé en 1974 d'où le seul vide de la case dédiée aux

¹²²N. Sandjol Nkong, 58 ans, IAEB, ancien élève et enseignant à Lomié, entretien du 22 aout 2018 à Yaoundé.

¹²³A. Mouchipou, 44 ans, animateur pédagogique IAEB/Lomié, entretien du 27 juillet 2018 à Lomié.

enseignements secondaires en 1960. En outre l'on peut remarquer que la croissance des chiffres est très faible pour les deux sections d'enseignement jusqu'en 1995, puis une montée exponentielle dès la seconde moitié de l'année 1990. Surement dû à l'impact économique de l'exploitation forestière des années 1993.

Cependant, ces chiffres ne peuvent pas tenir face à la crise et à l'inflation que connaît le pays à cette période. Pas étonnant de les voir vaquer à d'autres besognes afin de s'en sortir, s'absentant ainsi des salles des classes.

Au terme de cette analyse, il ressort que la scolarisation de l'Arrondissement de Lomié s'est effectuée durant deux périodes : la période coloniale avec l'œuvre des missionnaires catholiques et celle de l'Etat colonial caractérisé par une prolifération très sommaire des écoles ; et la dernière période marquée par l'action du Cameroun indépendant qui s'identifia par la ruralisation et des réformes favorisant l'expansion de l'éducation. Cette scolarisation connut également plusieurs problèmes dont les plus criards furent l'insuffisance infrastructurelle, les problèmes des enseignants et les difficultés financières. Certes la mairie de Lomié tout comme les parents d'élèves firent des efforts louables pour endiguer ces difficultés jusqu'à l'avènement de l'exploitation des FC à Lomié. Toutefois quel fut l'apport de cette exploitation pour la scolarisation à Lomié ?

CHAPITRE III : L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DES FC SUR LA SCOLARISATION DE LOMIE

Dès leurs créations et selon l'article 16 alinéa 2 de l'arrêté conjoint N°0076/MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012, les revenus issus des FC¹²⁴ sont destinées au financement des micro-projets de développement et des œuvres sociales parmi lesquelles l'éducation des communautés concernées. Il réitère et étaye les modalités des articles 95 et 96 du décret n°95/534/PM du 23 aout 1995. L'observation de la carte n°4 de la page suivante nous permet de remarquer que la quasi-totalité des établissements scolaires de l'Arrondissement de Lomié sont situés dans les zones des FC.

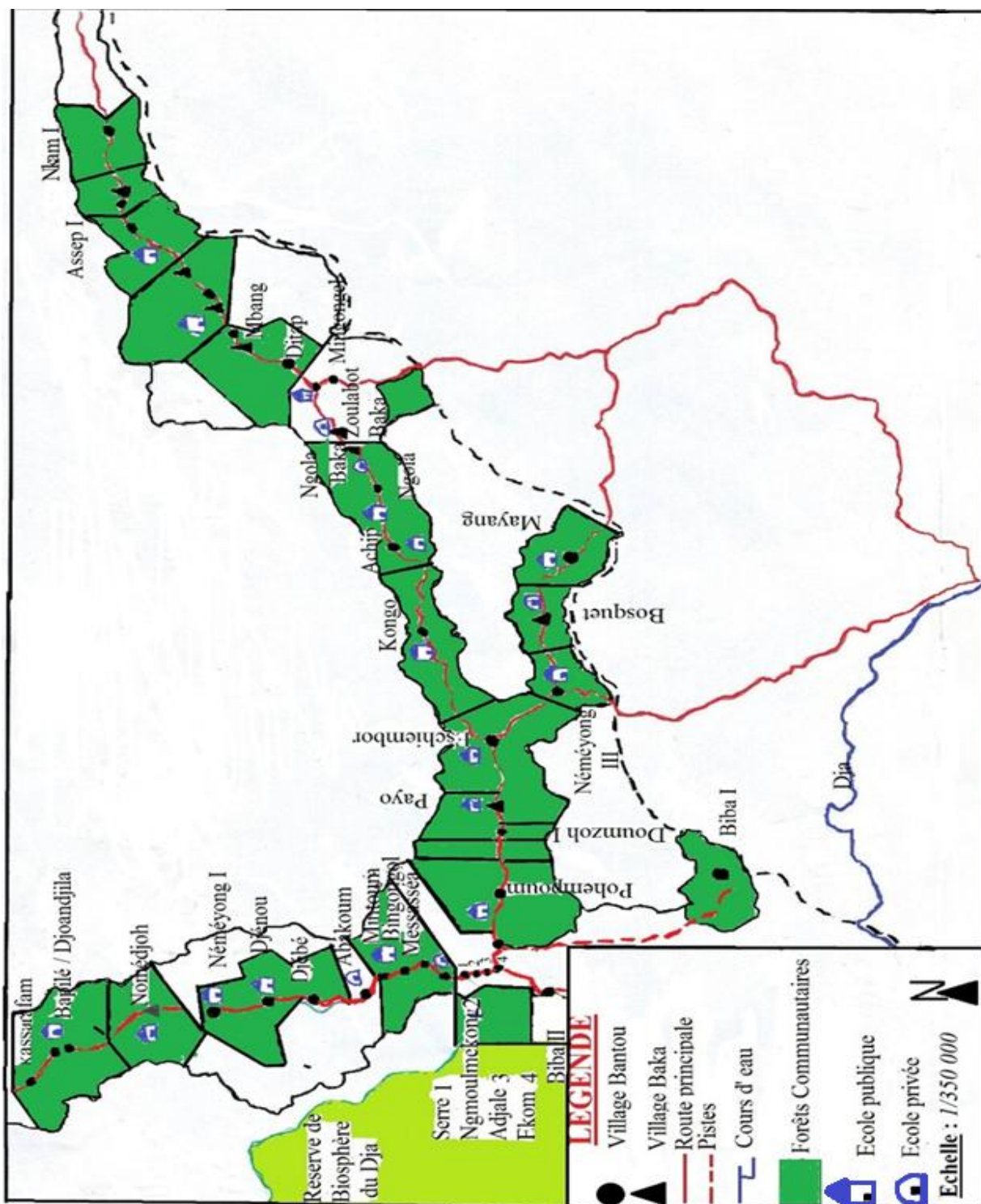
Il sera donc question dans ce chapitre de présenter d'une part les réalisations de ces FC sur la scolarisation, et d'autre part montrer son impact négatif.

I- LES REALISATIONS DES FORETS COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION

En tant qu'activité économique, l'exploitation des FC a aidé les établissements scolaires à surmonter certaines difficultés notoires dans les secteurs divers. Cette aide a été relativement importante pour certaines communautés villageoises car elle a permis aux élèves de poursuivre leurs études. Pour mieux cerner cette assistance, nous présenterons d'abord l'apport matériel et enfin l'aide financière des FC pour la scolarisation.

¹²⁴ Arrêté Conjoint n°076MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines.

Carte 4: Etablissement scolaires situés dans les FC de l'Arrondissement de Lomié



Source : Réalisée par Mettomo Mermoz à partir des données de l'ONG CIAD

A- L'apport matériel des FC sur la scolarisation

Il est essentiellement basé sur l'infrastructure scolaire, l'achat du matériel didactique pour les élèves et le paquet minimum pour les enseignants.

1- Les réalisations infrastructurales

Elles sont relevées dans les communautés de Mintoum (AVILSO) et Eschiembor (NZIENGAMILEME).

Créée en 2003, la FC Association des Villages Solidaires de Mintoum (AVILSO), malgré les difficultés a orienté une partie de son investissement pour promouvoir la scolarisation des jeunes de la communauté. Bien que l'exploitation de la FC ait débuté depuis 2006,¹²⁵ les réalisations infrastructurales scolaires n'eurent lieu qu'à partir de 2014 avec la construction de deux salles de classes pour le compte du C.E.S de Mintoum. La photo n°12 présente lesdites salles de classes construites par AVILSO en 2014.

Photo n°12 : Deux salles de classes construites pour le C.E.S de Mintoum par l'EJ AVILSO en 2014.



Source : Cliché Seua Ampa, Mintoum, 21 juillet 2018.

¹²⁵J. Tsana Enama et Als, “ Les forêts communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité ”, p.14.

L'observation de la photo n°12 permet de remarquer que ces salles n'ont jamais été occupées par les élèves d'où le caractère délabré. Ces derniers ainsi que leurs enseignants occupent encore les locaux de l'Ecole primaire publique de Mintoum. Pourtant, les dépenses effectuées à cet effet s'élevèrent à 1.000 000frs !¹²⁶

En ce qui concerne la FC pilote "NZIENGA MILEME"¹²⁷ d'Eschiembor-Malen, les revenus de l'exploitation de 2011 ont permis à la communauté de construire également deux salles de classes à l'école publique de Malen. L'image n°13 présente d'ailleurs ces salles de classes.

Photo n°13 : Deux salles de classes construites par l'EJ "NZIENGA MILEME" en 2011 à
L'école publique de Malen



Source : Cliché Sua Ampa, Malen, 09 septembre 20108.

En fait, depuis leur création et mises en exploitation, il y a peu de réalisation infrastructurelle scolaire vue le nombre des FC dans la région. Dans tout l'arrondissement, seulement deux exemplaires sur tous les FC enquêtées.

¹²⁶ Achille Freddy Ntsam, 38 ans, Directeur EPP de Mintoum depuis 2014, Mintoum le 15 septembre 2018.

¹²⁷ NZIENGA MILEME en langue Nzimé signifie " la cohésion des cœurs ou l'union des cœurs"

Ces établissements comme ceux des photos ci-dessus, à défaut d'un nombre insuffisant, manquent même des tables-bancs. Le paradoxe est que toutes ces FC exploitent la filière bois d'œuvre ! Toutefois, qu'en est-il pour l'achat du matériel didactique ?

2- L'achat du matériel didactique.

Cette responsabilité est reconnue par toutes les FC de l'Arrondissement de Lomié ; une mode que l'on peut observer à chaque début de rentrée scolaire soit au domicile du Président de la FC, soit dans la chefferie ou alors dans l'établissement scolaire même. Il s'agit des dons en nature, constitués de cahiers, manuels scolaires, stylos à billes, sacs d'écoliers, ardoises et boîte de craie etc.... Les enseignants sont parfois récipiendaires de ces dons qui constituent le paquet minimum de l'année. Cependant, bien qu'effectuée par presque toutes les FC, les informations relatives à l'achat de ce matériel scolaire diffèrent d'une EJ à une autre.

En effet, une enquête menée auprès de 10 FC révèle que 7 affirment avoir fourni un matériel didactique à des établissements situés dans leur périmètre. Il apparaît cependant que ce soit des actions ponctuelles, assez irrégulières, et disproportionnées d'une FC à l'autre.

Du fait d'une gestion assez opaque, seuls 3 bureaux de gestion ont été à même de chiffrer leur intervention. Il s'agit de l'Association des familles des communautés Babil et Badjo'o (AFCOBABA) dont l'intervention assez régulière s'étalait dans les années 2015, 2016 et 2017 se chiffre à 580 000F CFA,¹²⁸ la FC ZIENGAMILEME avec une action très irrégulière (2008 et 2011) qui se chiffrait à 300 000F CFA,¹²⁹ et enfin la Communauté Banko'o de Kongo (COBANKO) moins régulière également (2009 et 2010) se chiffrait à 200 000F CFA. Cette irrégularité était aussi corollaire de l'exploitation inter mi-temps et

¹²⁸D. Manzoh, Présidente FC ACOBABA, entretien du 15 septembre 2018 à Djoamedjoh.

¹²⁹ Zamassabot Nzil, 64 ans, ROF FC NZIENGA MILEME, entretien du 09 septembre 2018 à Eschiembor.

sélective, car non seulement seul la filière bois était exploitée, mais toutes les essences n'étaient pas sollicitées par les opérateurs économiques.

En bref, l'apport matériel des FC pour le développement de la scolarisation se résume plus sur l'achat du matériel didactique. L'action menée sur l'immobilier scolaire est très sommaire voir négligée dans l'arrondissement. Cependant, comment se présente l'aide financier ?

B- L'appui financier des FC en matière de scolarisation

L'appui financier des FC pour la scolarisation est orienté pour diverses nécessités dans l'école. Et dont les premiers bénéficiaires sont les élèves et les enseignants.

1- L'appui financier des FC en faveur des élèves

Les élèves ne sont pas en marge dans le financement des micro-projets sociaux effectués par les FC. C'est ainsi que dès la signature de la convention provisoire de ces FC, certains eurent des petites bourses scolaires et académiques pour la poursuite de leurs études. À ce sujet, on comprend cette explication d'un membre de l'EJ de Ngola qui affirme que : “ Chaque année, dès la mise en exploitation de notre FC en 2004, le bureau prélevait près d'un million de francs pour le financement des frais scolaires et universitaires de nos enfants. Ceux qui étudiaient au niveau primaire avaient 25 000 francs, ceux du secondaires 50 000francs et ceux du supérieur enfin 75 000 francs.”¹³⁰ Cette explication est également partagée par d'autres EJ telles que COBANKO, AFCOBABA, ainsi que AVILSO qui avoue avoir pris en charge les frais de dossiers du CEP d'une vingtaine d'élève à 100 000F CFA¹³¹. Ces affirmations sont approuvées par Maboul Jacques Olivier et Biyé Clovis, tous anciens élèves du lycée et bénéficiaires de cette aide de la FC de Ngola “ Avant l'arrêt des

¹³⁰ J. Mamoh, premier “ CUBEUR ” de la FC Gbapoba, Ngola, entretien du 12 septembre 2018.

¹³¹ Achille Freddy Ntsam, 38 ans, Directeur EPP de Mintoum depuis 2014, entretien du 15 septembre 2018 à Mintoum.

activités de notre FC en 2009, notre défunt président prenait compte de notre scolarisation. Personnellement, j'avais reçu 40 000F CFA de frais de scolarité en tant que lycéen. Pour les étudiants Je ne sais rien ! Mais j'entendais qu'ils avaient près de 70 000F CFA chacun ; surtout qu'à cette période on dénombrait à peine cinq étudiants dans la communauté ".¹³² Cependant, certains parents nuancent ce commentaire. Selon eux, " c'est au temps du second bureau qu'on observait les stages des vacances et le soutien financier pour les élèves des classes d'examen",¹³³ autrement dit tous élèves ne bénéficiaient pas des bourses scolaires !

Dans la FC COBANKO, certains parents consentent les affirmations des membres de leur bureau. Pour Bibassa Emmanuel, le bureau " appui pour la pension des universitaires, élèves et lycéens natifs de Kongo à des centaines de milles".¹³⁴ Or, selon son frère Mpomo Calvin, il y a nuance " nous savons que l'école bénéficie d'un appui de la FC au cours de l'assemblée, mais on ignore les chiffres".¹³⁵ Ceci signifie qu'il y a effectivement appui financier, mais les chiffres seraient truqués.

Enfin dans la FC AFCOBABA, les chiffres présentés par la présidente de l'EJ sont acquiescés par la présidente de l'APEE et par un ancien lycéen Zomo Martin qui d'après lui, " la FC a donné les cahiers et des livres aux enseignants. Elle a donné des bourses aux élèves qui partent en 6^{ème} 25000F CFA, en classe de 3^{ème} 50 000F CFA, université 75 000F CFA".¹³⁶

Cet appui financier permit également le retour sur les bancs de certains jeunes ayant abandonnés leurs études fautes des moyens financiers ; favorisant ainsi l'augmentation des effectifs de notre campus scolaire qui passa d'une

¹³² Maboul Jacques Olivier, 39 ans, ancien élève du lycée de Lomié et président de la FC GBOPABA, entretien du 08 septembre 2018 à Ngola.

¹³³ S. Amah, 39 ans, cultivateur à Ngola, entretien du 23 juillet 2018 à Ngola.

¹³⁴ E. Bibassa, 61 ans environ, Commandant de Brigade retraité, entretien du 22 juillet 2018 à Kongo.

¹³⁵ C. Mpomo, 48 ans, prospecteur de mines, entretien du 22 juillet 2018 à Kongo.

¹³⁶ M. Zomo, 27 ans, ancien élève du lycée technique de Lomié, cultivateur, entretien du 19 juillet 2018 à Djoamedjoh.

trentaine à plus d'une cinquantaine d'élèves.¹³⁷ C'est donc un apport qui suscita en bref le retour sur les bancs de l'école de quelques jeunes, et l'augmentation du taux de scolarisation de ces milieux enclavés. Que peut-on dire à l'égard des enseignants ?

2- L'appui financier des FC en faveur des enseignants

Les FC sont gérés par des EJ qui fonctionnent sur le modèle associatif. Elles emploient la main d'œuvre locale payée à la tâche pour la réalisation des œuvres sociales. Pris dans ce sens et étant aussi un facteur de développement de l'éducation, les FC non seulement soutiennent financièrement les enseignants, mais emploient d'autres comme personnels salariés afin que ces derniers n'abandonnent pas les salles de classes. Cependant, les disparités ne manquent pas ici. En effet sur les 10 FC enquêtées, seules 3 avouent avoir soutenu les enseignants. Il s'agit de : la FC AFCOBABA, ZIENGAMILEME, et COBANKO. Le tableau n°6 permet de mieux cerner ce soutien.

Tableau n°6 : Appui financiers des FC en faveur des enseignants

Années	Entité Juridique	Appui financier pour enseignants	Coût (F CFA)
2015	AFCOBABA	Salaires : 10 000 frs x 2 x 9	180 000 francs
2016		Prime des meilleurs enseignants : 10000x3=30000f	30 000F CFA
2008	ZIENGA MILEME	30000frs x 2 x 9	540 000 francs
2016	COBANKO	Salaire enseignant 30000frs x 9 x 1	770 000 francs

Source : Réalisé par Sua Ampa à partir des entretiens auprès de Manzoh Didiane., Présidente FC AFCOBABA, Ezouedo Lucien, président de la FC COBANKO, et Zamassabot Nzil, responsable des opérations forestières de la FC ZIENGAMILEME.

L'observation attentive du tableau n°6 permet de remarquer que le soutien financier accordé aux enseignants était essentiellement salarial. Seule la FC

¹³⁷ D. Manzoh, Présidente FC ACOBABA, entretien du 15 septembre 2018 à Djoamedjoh.

AFCOBABA s'était aventurée une fois dans les primes. En outre cet appui fut effectué une seule fois pour chaque FC avec des salaires qui ne pouvaient permettre à ces hommes de la craie, quel que soit leur consciences et volontés de fer de rester dans les salles sans vaquer à d'autre chose ou démissionner. Ces salaires prouvent également à quel point la chose éducative n'est pas considérée par ces EJ, encore que seulement 30% des FC de l'arrondissement prenaient les enseignants en charge.

Outre ces appuis financiers présentés ci-haut, les FC aident d'une autre manière la communauté éducative.

3- Les autres formes d'appuis financiers

Comme nous l'avons affirmé plus haut, les FC emploient la main d'œuvre locale payée à la tâche. Ces emplois portent sur : l'abatage et le sciage de bois en forêt, le portage sur la tête des débités de bois de la forêt au parc d'évacuation (parc-route) et leur chargement sur le camion. D'autres tâches sont effectuées durant l'exploitation, notamment le cubage du bois, la surveillance des chantiers d'abatage du bois, la surveillance des débités de bois de la forêt.¹³⁸ De plus, l'exploitation des FC offre des opportunités de développement de petits métiers tels que le commerce, la restauration, le tourisme... La création de ces emplois temporaires dans les villages réduit la pauvreté des parents, les aident à envoyer leurs enfants à l'école et de subvenir à leurs besoins.¹³⁹ En outre, durant les vacances, les jeunes sont sollicités pour le portage du bois d'œuvre sur la tête localement appelé « débardage » (Voir la photo n°14). Ce débardage leurs permet de gagner un peu d'argent pour les études et bien d'autres besoins. Les sommes encaissées par ces porteurs varient selon la force physique de chaque porteur et la durée effectuée. Les gains peuvent aller de "50 000F CFA à 100 000FF CFA pour les jeunes moins forts, travaillant pour une durée d'un ou

¹³⁸ C. Kouna Eloundou, "Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l'EST", p.227.

¹³⁹ Zamassabot Nzil, 64 ans, ROF FC NZIENGA MILEME, entretien du 09 septembre 2018 à Eschiembor.

deux mois, et plus de 150 000F CFA pour ceux qui sont comme les machines”¹⁴⁰. Enfin, certains EJ, en dehors du débardage organisent des travaux d’intérêts général (investissement humain dans le village) sous forme de stage de vacances afin d’occuper les jeunes et leur permettre de préparer les rentrées scolaires. Ceux-ci peuvent gagner entre “ 25 000 et 30 000F CFA. Ces sont les plus jeunes de 10 à 15 ans qui pratiquent ses travaux. Leurs aînés préfèrent le portage de bois qui semble plus lucratif pour eux”.¹⁴¹

Photo n°14 : Un jeune porteur à tête dans la FC CARD



Source : Cliché Seua Ampa, Adjéla, 10 aout 2018.

En somme, l’exploitation des FC joue un rôle bien qu’assez précaire dans la promotion de la scolarisation, car certaines communautés éducatives y compris quelques élèves bénéficient des appuis multiformes et divers (financement, infrastructures...). Toutefois, malgré cette implication, les FC n’ont-elles pas freiné également le développement de la scolarisation.

¹⁴⁰ A. Biako, 26 ans, porteur à tête de bois débité, entretien du 10 septembre 2018 à Ngola.

¹⁴¹ J. Mamoh, premier “ CUBEUR ” de la FC Gbapoba, entretien du 12 septembre 2018 à Ngola.

II- L'INFLUENCE MALENCONTREUSE DES FORETS COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION

L'exploitation des FC dans son cadre général a moyennement produit des fruits escomptés à l'éducation des jeunes de quelques EJ, ceci à travers les aides apportées dans les établissements scolaires. Cependant, bien qu'étant un maillon de secours indéfectible, cette activité économique entache l'évolution scolaire suite à plusieurs déviances sociales qui lui sont directement associées. Pour mieux appréhender cette négation, nous montrerons d'une part les méfaits des FC sur les élèves, et d'autres parts sur le reste de la communauté éducative.

A- Les méfaits de l'exploitation des FC sur les élèves

Parmi les reproches et qui sont faits à l'exploitation des FC, on évoque le décrochage scolaire des jeunes, et autres méfaits divers.

1- Le décrochage scolaire

“ L'argent et l'école ne font pas bon ménage ! L'un portera préjudice sur l'autre ; et ce sera l'argent.”¹⁴² Ces paroles de la Présidente de l'APEE, montrent à suffisance que l'une des raisons de l'abandon scolaire des jeunes imputé au FC est liée à l'argent qu'ils gagnent facilement et sans qualification professionnelle. En effet, les jeunes élèves temporairement employés, ou encore engagés dans divers petits travaux de débardages, d'empileurs dans les FC pendant les vacances ont du mal à se soustraire de ces emplois les rentrées venues. À défaut d'abandonner complètement les études, certains reportent constamment et parfois considérablement leurs rentrées scolaires d'où les retards scolaires de ces jeunes ! Beaucoup parmi eux ont fait le choix d'abandonner les études scolaires. Afin de faire une estimation de ce décrochage scolaire, nous allons nous appuyer sur le tableau n°7 pour mieux comprendre le phénomène.

¹⁴² C. Mako Mvini, 60 ans, Présidente de l'APEE de l'Ecole publique primaire de Djoamedjoh, Djoamedjoh, entretien du 14 juillet 2018.

Tableau n° 7 : Liste de certains jeunes ayant abandonné l'école pour les FC

N°	Nom et Prénoms	Sexe	Age	Village d'origine	Année de départ et nom de l'école dans l'arrondissement	Année d'entrée et nom de la FC et autre société forestière	Profession aujourd'hui
1	Zobam Mathieu	M	32 ans	Bapilé	SAR/SM Lomié, 2004, class : 2 ^{ème} Année	FC ASCOBADJOKA, Eschiembor 2005,	Machiniste dans les FC de Ngoyla et autres
2	Biako Anicet	M	26 ans	Ngola	Lycée Tech, 2014, classe : 4 ^{ème} Année	FC GBOPABA, depuis 2008	Chasseur, débardeur dans FC
3	Angoh Nestor	M	27 ans	Bapilé	CETIC, 2009, classe : 3 ^{ème} Année	FC BIBA II en 2009, Eschiembor, Payo depuis 2010	Chasseur, parfois moto-taximan
4	Mbam Siméon	M	28 ans	Adjéla-Lomié	EPP Adjéla, 2005, classe : CM2	FC BIBA II, CODEVIR AVILSO ... depuis 2005	Débardeur
5	Nkol François	M	31 ans	Ngoul makon	CETIC, 2007, classe : 2 ^{ème} Année	BIBA II en 2007, GV depuis 2009	Chasseur, parfois moto-taximan
6	Oloun Tsitsa	M	25 ans	Adjéla-Lomié	Lycée Tech, 2011, classe : 4 ^{ème} Année	BIBA II en 2011, puis FC de Ngoyla depuis 2015	Aide abatteur
7	Mebaka Zambo	M	27 ans	Adjéla-Lomié	Lycée Bilingue, 2014, classe : 1 ^{ère}	FC Alat-Makay en 2014	Ampileur, Aide machiniste et ouvrier scierie
8	Maboul Clovis	M	37 ans	Ngola	Lycée Bilingue, 2007, classe : 1 ^{ère}	FC GBOPABA, COBANKO depuis 2008	Cubeur, Président des jeunes de la CL
9	Pallaman Guillaume	M	40 ans	Ngola	Lycée Bilingue, 2007, classe : 1 ^{ère}	FC GBOPABA, COBANKO depuis 2007	Président FC GBOPABA
10	Akuroka Stève	M	23 ans	Payo	Lycée Bilingue, 2014, classe : 4 ^{ème}	FC BIBA II en 2009, Eschiembor, Payo depuis 2010	Chasseur, parfois moto-taximan
11	Méleuh Brice	M	28 ans	Ngola	CETIC, 2008, classe : 3 ^{ème} Année	FC GBOPABA, COBANKO depuis 2008	Chômage

Source : Réalisé par Seua Ampa à partir des entretiens réalisés dans la zone d'étude

L'observation attentive de ce tableau nous permet de constater que les jeunes ayant raccroché les études pour les FC sont des lycéens et collégiens. Ils viennent des villages différents, mais tous ont un point commun : les lycées. Leurs villages d'origines sont localisés dans les FC ce qui nous permet de déduire que tous travaillaient dans les FC. Le fait frappant de ce tableau est que 50% de ces jeunes sont des chasseurs ou moto-taximan de nos jours, 25% ont pu persévérer avec la foresterie et obtenir quelques postes ou professions (machiniste, abatteur, cubeur...), et le reste connaît le chômage. Les filles ne figurent pas sur la liste et cela ne signifie pas qu'elles sont exemptées. Elles sont les plus exposées au phénomène !

En effet, pendant l'exploitation, certaines activités lucratives sont organisées autour des FC et surtout par les femmes. Il s'agit de la restauration et le commerce de vin. Ces petites activités font appel à la main d'œuvre familiale notamment les enfants, qui y sont utilisés par leurs parents même pendant les heures des classes, affectant sérieusement ainsi l'assiduité de ces élèves qui finissent par abandonner les études.¹⁴³ De plus, elles favorisent des rencontres inopinées entre celles-ci et les forestiers qui à la longue aboutissent à la débauche. Cette situation ne peut que ternir l'image des FC vis-à-vis de l'éducation.

2- Autres méfaits divers

Il s'agit des dérives sociales qui apparaissent dès la mise en exploitation des FC. Ces dérives sociales sont : la consommation des stupéfiants, l'alcoolisme et la prostitution juvénile.

La consommation de la drogue est l'affaire des débardeurs qui cherchent à transporter plus de bois. C'est une manière pour eux d'ignorer la douleur musculaire suite à ces travaux pénibles. Le drame est que les jeunes s'accoutument et dépendent toujours de ces stupéfiants même après la période

¹⁴³ R. Nanguélé, 40 ans, Directeur EPP de Kongo, Kongo, entretien du 09 septembre 2018.

des vaches grasses des FC. On comprend alors ces plaintes du Président Communal des Jeunes de Lomié (CJL) “ L’exploitation des FC use les jeunes. Ils consomment la drogue, ils abandonnent les travaux des champs et plusieurs autres.”¹⁴⁴ Ceci revient à dire que l’exploitation de la FC est l’un des facteurs qui favorise la consommation des stupéfiants des jeunes de ces milieux ruraux. Les conséquences sont néfastes sur le plan sanitaire et aussi scolaire car son abandon est assuré.

Le développement de l’alcoolisme est dû à l’apparition spontanée des micro-bistros pendant les périodes d’exploitations. Il est la conséquence des petites activités économiques qui gravitent autour de l’exploitation des FC. Ces micro-bistros commercialisent surtout les whiskys en sachets et l’éthanol traditionnel (l’odontol) dont les prix sont à la portée même d’un élève du primaire (de 50 à 100 francs le sachet de whisky ; 100 à 1200 francs pour l’odontol). Les jeux et les loisirs sont organisés durant les vacances. Avec l’exploitation des FC, la consommation de ces produits n’inquiète plus personne, sauf quand les évènements malheureux de Mindourou font surface.¹⁴⁵ Quoi d’étonnant de voir ces jeunes consommer l’alcool et les stupéfiants même en milieu scolaire !

Le commerce du sexe ne manque guère durant la période de l’exploitation. Sournisement mené car tout le monde se connaît dans ces milieux ruraux, c’est lors des chargements des camions, de la paie des ouvriers que le phénomène s’intensifie. Les filles sortent parfois des villes ! Avec l’argent qui circule durant ces périodes, les jeunes lycéennes du milieu sont tentées et parfois se jettent à la mêlée et, sont exposées aux Maladies Sexuellement Transmissibles (MST), les grossesses indésirées, les mariages spontanés et l’Adieu des études scolaires. Il n’y a pas que les jeunes qui sont

¹⁴⁴ V.B. Maakoh., 30 ans, Président CNJC de Lomié, entretien du 22 juillet 2018 à Kongo.

¹⁴⁵ Faits divers, dans le village de NKOUAK, Arrondissement de Mindourou, 21 personnes trouvent la mort suite à la consommation d’alcool local (l’odontol ou le “haa” en Nzimé), après une fête de récolte de cacao, journal-radio/CRTV du 16 novembre 2016.

affectées par cette influence négative, le pire se vit dans le reste de la communauté éducative.

B- L'influence malencontreuse des FC sur le reste de la communauté éducative

Il fait référence à un ensemble de décrochage et de manquement que l'on observe auprès des parents d'élèves et des enseignants, et dont l'exploitation des FC serait la cause.

1- Le faible encadrement parental

La foresterie communautaire a changé les comportements des populations riveraines. Certains sont tellement absorbés par les activités de la FC et ne réservent plus assez de temps pour l'agriculture qui constituait la principale source de revenu et de nutrition. Tellement pris, ils oublient de suivre et parfois sciemment leurs progénitures ! Les enfants abandonnés deviennent parents d'eux-mêmes. Ils doivent payer leurs propres études scolaires, assurer leurs propres besoins et parfois ceux de leurs parents. Ils sont quelquefois motivés par ces adultes peu responsables à abandonner les études et à aller "débarder" dans les chantiers. On peut donc comprendre cette plainte d'un ancien élève : " Mes parents ont toujours négligé mes études. J'étais obligé de pratiquer la chasse, et c'est maman qui gardait mon argent pour mon école. À la dernière année, elle utilisa mes économies pour d'autres fins et je ne suis plus rentré à l'école. Frustré, je décidai d'aller débarder le bois à BIBA II. Ce fut la fin de mes études."¹⁴⁶ Ceci montre à quel point les parents de ce jeune homme étaient moins responsables. Incapables de survenir à ses besoins scolaires, ils ont en plus distrait ses économies personnelles, le poussant ainsi à perdre son année scolaire et à abandonner définitivement l'école.

¹⁴⁶ F. Nkol, 31 ans, moto-taximan et ancien élève du CETIC de Lomié en 2007, entretien du 11 septembre 2018 à Ngoulmakong-Lomié.

Beaucoup des jeunes laissent tomber les études par manque d'encadrement de leurs parents. L'on ne saurait dire que cette attitude n'existait pas avant la création des FC ! Mais elle a accentué le problème, du fait du délaissement des activités agricoles traditionnelles, favorisant ainsi les famines dans les communautés villageoises. Ce fut le cas par exemple de COBANKO de Kongo, de NZIENGA MILEME d'Eschiembor et COBABO de Moangue de Bosquet qui connurent la disette en 2006 suite à l'abandon des champs pour les FC. Étant d'abord les FC pilotes de la région, une première à cette période, puis tellement sollicitées par les exploitants et enviées par d'autres communautés qui venaient chercher un emploi, la quasi-totalité des populations de ces FC s'était jetée dans la foresterie qui paraissait comme la manne du ciel. Cette image déplorable qu'affichent les parents suite au FC, n'exempte pas les enseignants.

2- Le décrochage du personnel enseignant

Comme nous l'avons mentionné plus haut, les revenus des maitres des parents sont précaires. Pour accroître ces revenus, certains enseignants pratiquent des activités parallèles à leurs professions telles que : l'agriculture, le petit commerce, la chasse et la foresterie. Et c'est justement dans ce cadre que l'on observe des dérives professionnelles. Ceux qui s'engagent dans la foresterie finissent par abandonner non seulement les élèves dans les salles de classe, mais aussi se servent d'eux comme main d'œuvre dans leurs activités, d'où cette indignation d'un parent " Pendant l'exploitation, les enfants sont mis à contribution pour travailler dans les chantiers et ils se droguent. Parfois, les enseignants sont impliqués par ce problème pendant les jours de chargement des camions. C'est un jour d'effervescence, pas de cours car tout le monde, y compris les enseignants cherche à pointer sa part de gâteau.¹⁴⁷ Ceci montre à quel point l'exploitation des FC peut impacter sur la noblesse des enseignants, surtout quand ceux-ci sont mal pris en charge.

¹⁴⁷ T. Koumatoh, 37 ans, Commissaire au compte n°2 FC RECODEM, Mpan-Kobera, Entretien du 23 juillet 2018.

En outre, le goût de l'argent après un certain temps finit par emporter sur la conscience professionnelle ; on assiste alors à une démission ou à un changement de profession quelle que soit l'activité parallèle choisie. Pour mieux cerner cette situation, nous allons nous appuyer sur le tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n°8 : Quelques enseignants ayant abandonné la profession.

Noms et Prénoms	Genre	Age	Année et nom du premier établissement de service	Activité parallèle choisie	Année de départ et nom du dernier établissement de service	Profession aujourd'hui
Mabom Samuel	M	38 ans	EPP de Djoamedjoh en 2015	Chasse, foresterie de BIBA II	EPP Djoamedjoh en 2017	Moto-taximen, chasseur
Milla Andang Marie	F	29 ans	EPP de Mintoum en 2008	Cash-work et empilage à la FC de Mintoum	EPP de Mintoum en 2011	Commerçante à Lomié
Gouambé Mokouàla	M	31 ans	EPP de Djondjila Bapilé en 2006	Foresterie et taxi	EPP de Djondjila Bapilé en 2011	Moto-taximan à Abong-mbam
Azentillé Lionnel	M	34 ans	EPP de Kani en 2009	Taxi	EPP de Kani en 2012	Taximan à Lomié
Paso Leticia Nadine	F	27 ans	EPP de Mintoum en 2008	Cash-work et empilage à la FC de Mintoum	EPP de Mintoum en 2012	Commerçante à Doumé
Vole Fabrice	M	41 ans	EPP de Kongo en 2005	Foresterie à FC COBANKO	EPP de Kongo en 2014	Agriculteur à Lomié
Enam Emmanuel	M	39 ans	EPP d'Eschiembor en 2006	ONG	EPP d'Eschiembor en 2016	ONG à Abong-mbam

Source : Réalisé par Sua Ampa à partir des entretiens réalisés dans la zone d'étude

L'observation de ce tableau nous permet de remarquer que sur les 7 enseignants ayant abandonné leur profession, 4 l'on fait après avoir exercé

moins de cinq ans. Parmi eux, trois ont flirté avec les FC et tous ont adopté définitivement l'activité parallèle choisie, mais pas la foresterie. En outre, les enseignants du secondaire ne figurent pas sur le tableau sûrement parce que leurs établissements sont à Lomié-centre. Nous pouvons conclure que le phénomène est plus récurrent dans les zones enclavées. L'exploitation de la FC n'est pas la seule responsable de la situation, mais elle joue un rôle fondamental car toutes ces activités parallèles gravitent autour de l'exploitation forestière

Au terme de ce chapitre, il ressort que l'exploitation des FC a eu des effets très peu positifs sur la scolarisation de Lomié. L'effet positif est marqué par l'appui financier, les dons des fournitures scolaires, et également la construction de quelques infrastructures scolaires. Le volet emplois qu'elle génère n'est pas à négliger, puisqu'elles constituent un gagne-pain pour toute la communauté éducative, ainsi que les élèves qui y travaillent. Cependant, l'incidence néfaste semble l'emporter car elle a favorisé le décrochage scolaire de nombreux jeunes, l'irresponsabilité des parents et de certains enseignants qui finirent par embrasser d'autres activités. En outre tous les gestionnaires des FC ne prirent pas le volet éducatif en compte, leurs priorités étaient ailleurs malgré la mention de celui-ci dans le PSG. L'on peut dès lors s'interroger sur les actions amélioratives à poser afin de limiter ces dommages ?

CHAPITRE IV : DIFFICULTES ET PERSPECTIVES

Le développement social de la communauté dans lequel figure la scolarisation est l'un des objectifs escomptés de la mise en œuvre de la foresterie décentralisée dans l'arrondissement de Lomié. Ce développement doit être possible grâce aux emplois générés par l'exploitation des FC et des FCOM, à la réalisation des micro-projets communautaires à partir des revenus issus de cette exploitation, et surtout à sa bonne gestion. Cependant, l'observation et l'analyse des réalisations faites montrent un résultat mitigé et insatisfaisant en ce qui concerne les FC.

Ce chapitre a pour but de présenter les difficultés des FC d'une part, et d'autre part proposer des perspectives pour une bonne action des FC.

I- LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT SCOLAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE

L'évaluation de l'action menée par les FC pour le développement scolaire de l'arrondissement de Lomié a permis de constater que les objectifs assignés au FC et qui sont mentionnés dans les PSG sont loin d'être atteints. Les enquêtes effectuées dans les villages ont relevé divers facteurs et montré que d'autres sociétés et entités contribuent mieux que les FC. Pour appréhender cette situation, nous décrirons les difficultés de mise en œuvre des micro-projets de développement de la scolarisation par les FC, et enfin montrer la contribution des autres acteurs du développement scolaire.

A- Les difficultés de mise en œuvre des micro-projets de développement de la scolarisation par les forets communautaires

La défaillance de la mise en œuvre des micro-projets de développement sociaux en général et scolaire en particulier par les FC trouve son origine sur le

modèle de foresterie communautaire, puis la mauvaise gestion interne, et enfin sur l'ordre de priorité des micro-projets.

1- Un modèle de FC non viable pour les populations riveraines

Le modèle de foresterie communautaire conçu au Cameroun a été planifié et exécuté pour satisfaire aux conditions des bailleurs de fonds.¹⁴⁸ En effet lors de l'adoption de la nouvelle loi de 1994 et son décret d'application de 1995, aucune consultation nationale, ni participation des ONG encore moins les communautés villageoises elles-mêmes n'avaient été faite. En outre, les FC étaient orientées presque en termes d'exploitation du bois, plutôt qu'en réponse au droit des populations riveraines à décider elles-mêmes comment exploiter et gérer ses terres forestières car, ne l'oublions pas, pour les institutions de Bretton Wood, la demande du bois était en hausse dans le marché international à cette époque. Cette orientation finalement adoptée ne concorde pas avec les réalités complexes des communautés villageoises.

De plus, les procédures d'obtention des FC sont compliquées et largement hors de portée des communautés villageoises sans assistance externe. Comme nous l'avons mentionné au chapitre I, multiples documents doivent être déposés ainsi qu'un PSG approuvé par l'administration en charge des forêts avant la signature d'une convention provisoire de gestion et/ou la finalisation du dossier. Ce processus est non seulement long et complexe, mais très coûteux pour les communautés villageoises au point que celles-ci dépendent du soutien des ONG ou, des prêts accordés par les élites, ou encore par des entreprises d'exploitation de bois, qui obtiennent en retour la garantie d'un approvisionnement en bois et surtout à bas prix.¹⁴⁹ Cette triste réalité met les EJ sous pression car après avoir satisfait les créanciers, il ne reste presque rien afin d'assurer les micro-projets.

¹⁴⁸ J. Eisen et Als, "Repenser la gestion communautaire des forêts du Bassin du Congo" *Rainforest Foundation UK*, octobre 2015, p.2

¹⁴⁹ Ibid.

Ces miettes sont parfois mal orientées et posent ainsi un sérieux problème de gestion.

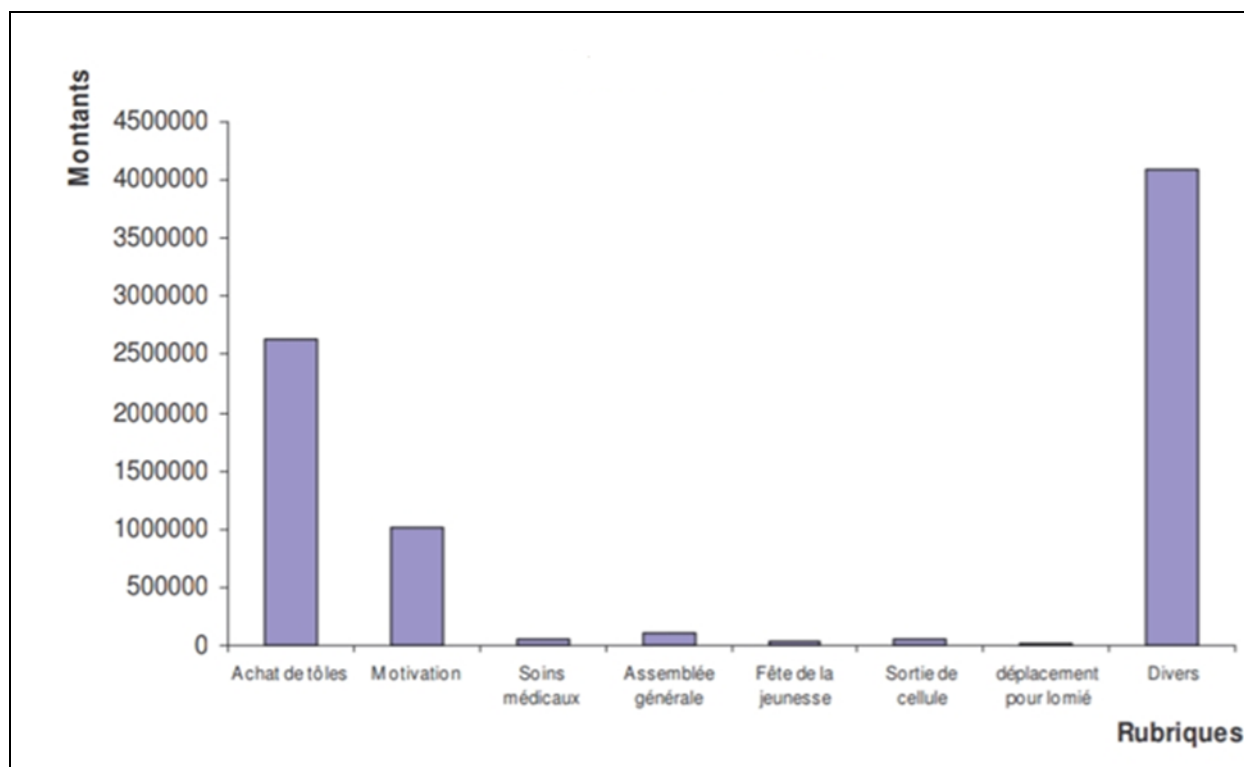
2- La mauvaise gestion interne

En principe, ces sont les membres des bureaux des différents EJ qui doivent gérer les fonds issus de l'exploitation de la FC. Cette gestion doit se faire au profit de l'ensemble de la communauté sur la base des projets approuvés de manière consensuelle. Or très souvent, c'est un petit noyau constitué du président et du trésorier, parfois du président seul, qui gère les revenus. Cette forme de détention de décision traduit une gestion de prédation des revenus. Elle porte sur la multiplication des dépenses financières relatives à la gestion administrative et bureaucratique de l'EJ, à la réalisation des projets non définis dans le PSG, le paiement des indemnités parfois colossales aux membres des bureaux.¹⁵⁰

La figure n°4 permet de mieux étayer cette mauvaise gestion. Ce graphique fait état des dépenses effectuées par l'EJ de la FC de Bosquet en 2006. Dans celui-ci, non seulement la rubrique scolaire n'apparaît pas, mais celle des divers relative au fonctionnement du bureau et à l'entretien des membres représente plus de la moitié des dépenses. Les rubriques importantes comme les soins médicaux sont négligées. Cette forme de gestion n'est pas spécifique à la FC de Moangue le Bosquet ! Elle est observable dans d'autres EJ comme AVILSO, RECODEMN... Elle traduit également le manque de formation en gestion des membres et les divers conflits internes que l'on observe pour le contrôle de ses bureaux lors de leurs renouvellements.

¹⁵⁰ Bigombe P., " Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun. Essai d'analyse politiste de la gestion néopatrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation ", p.14.

Figure n°4 : Récapitulatif des dépenses de la FC de Moangue le Bosquet en 2006



Source : Bigombe P, Les élites et la gestion décentralisée des forêts du Cameroun, Université de Yaoundé 2-Soa, 2006, p.14

En bref, le mode de gestion des revenus issus des FC est surtout caractérisé par une absence de transparence et d'outils de gestion. Les membres et responsables des EJ ne sont ni habitués, ni préparés à recevoir et gérer d'importantes sommes d'argent, d'où les gaspillages observés. Elle met également en exergue le problème de l'ordre de priorité des projets.

3- L'ordre des priorités des micro-projets

L'exploitation des FC génère des revenus qui servent principalement à la réalisation des œuvres sociales parmi lesquelles l'éducation. Seulement, cette dernière semble être reléguée au second plan. Sur ce, l'enquête menée auprès des dix FC plus haut nous a permis de dresser plusieurs conclusions à partir du tableau n°9 ci-dessus.

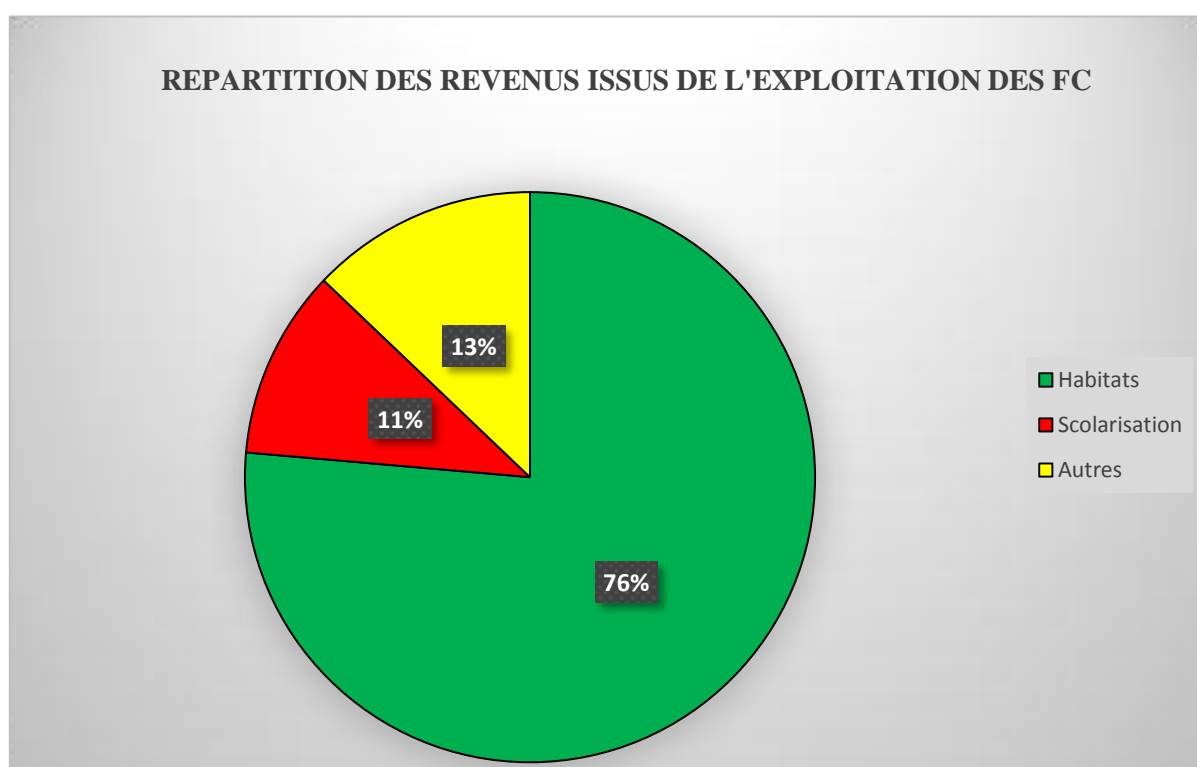
Tableau n°9 : Répartition de l'usage des revenus issus de l'exploitation des FC enquêtées

Années	Entité Juridique	Œuvres sociales et économiques en générale (1)	Œuvres scolaires en particulier (2)	Coût (CFA)	
				(1)	(2)
2006	AVILSO	Aucune réalisation mais 1000000 F CFA épargnée	Aucune réalisation indiquée	Rien à signaler	Rien à signaler
2015	AFCOBABA	Aucune réalisation indiquée	Appui financier des enseignants parents	Rien à signaler	180 000F CFA
2016		Aucune réalisation indiquée	Bourses d'études aux élèves et étudiants de la communauté	Rien à signaler	980 000F CFA
2017		Aucune réalisation indiquée	Bourse d'études aux élèves et étudiants, puis frais d'APEE	Rien à signaler	1 02 000FCFA
2008	ZIENGA MILEME	-Construction d'une chapelle- Amélioration de l'habitat de 46 membres : 50 tôles de 2 m, 50 lattes, des pointes, la main d'œuvres de 25000 francs chacun	Paiement des salaires des maitres bénévoles	14460000FCFA	540 000FCFA
2011		Aucune réalisation indiquée	Construction d'une école	Pas indiquée	Rien à signaler
2009	COBANKO	Amélioration de l'habitat de 52 membres	Paiement APEE	13000000F CFA	100 000F CFA
2010		Achat d'un moulin à maïs et d'une tronçonneuse	Paiement APEE	850 000F CFA	100 000F CFA
2016		Aucune réalisation indiquée	Appui aux élèves du secondaire et paiement salaire d'un enseignant-parent	Rien à signaler	770 000F CFA
2006	GBOPABA	-Achat de 3000 tôles -Achat d'un groupe d'un groupe électrogène et d'une antenne parabolique	Aucune réalisation indiquée	15730000F CFA	Rien à signaler
2008		Aucune réalisation indiquée	Bourse d'études aux élèves et étudiants de la communauté	Rien à signaler	1 500 000FCFA
2006	COBABO	Achat de 500 tôles, Mise en place de 2 palmerais d'1 ha chacun, Fêtes et divers	Réparation de la pompe de l'école	8 500 000F CFA	30 000F CFA
Total				52540 000FCFA	6 320 000F CFA

Source : Réalisé par Sua Ampa à partir des lectures et des données des enquêtes recensées sur la zone

La lecture de ce tableau nous amène à observer que : 4 FC sur 10 n'y figurent pas. Ce qui revient à dire qu'elles n'agissent ni pour les projets ordinaires, ni pour la scolarité justifiant ainsi une forme de gestion opaque. 4 sur les 6 restantes révèlent avoir financé tout type de projet. Mais ces financements sont irréguliers et inégaux d'une EJ à une autre. L'habitat, pour la quasi-totalité de ces FC fut le projet majeur. Toutes les communautés villageoises sollicitèrent la création des FC surtout pour l'aménagement et la réhabilitation de leur logement. La figure n°5 battit à partir de ce tableau détaille cette réalité.

Figure n°5 : Répartition circulaire des revenus issus de l'exploitation des FC



Source : réalisée par Seua Ampa à partir du tableau n°9 et des données recensées dans la zone d'étude

L'analyse de ce diagramme permet d'établir que 76% des revenus sont affectés au développement de l'habitat, 11% à la scolarisation et 13% au reste des projets. Ces chiffres montrent que le développement de l'habitat est prioritaire et au cœur des besoins des communautés villageoises. L'éducation n'est qu'une "figurante, un élément argumentatif du PSG permettant à la

communauté d'obtenir sa FC ! Car pour elle, la scolarisation est l'affaire de l'Etat et la commune surtout que les Redevances Forestières Annuelles (RFA) dédiées à ces communautés sont utilisées par la commune à cet effet.¹⁵¹ Dès lors, on comprend cette négligence, ce financement superficiel voir ce manque de considération de la chose éducative par certaines FC. Cette situation est alimentée par des conceptions répandues ; selon lesquelles “ l'école ne sert à rien, surtout dans un pays sans travail ”, des stéréotypes qui s'accrochèrent sur la période sombre des années de récession économique du pays.

En somme, les difficultés de mise en œuvre des micro-projets de développement scolaire par les FC trouvent leurs origines d'abord sur les modèles des foresteries communautaires adoptées et qui ne cadrent pas aisément avec les attentes des populations, la mauvaise gestion des revenus qui alimente les conflits internes, et enfin la prise en compte superficielle de l'éducation qui se traduit par un financement précaire. Toutefois, quelle est la contribution des autres acteurs de développement ?

B- Contribution des autres acteurs de développement scolaire

Il s'agit de montrer l'action des frères de l'église catholique et celle des sociétés Forestières étrangères en comparaison avec l'œuvre des forêts communautaires.

1- L'action des frères catholiques de Lomié

La contribution des frères catholiques pour le développement de la scolarisation est marquée par une création sans précédent et en un laps de temps des CEBNF dans l'arrondissement de Lomié ; surpassant ainsi les FC dans ce projet. Cette action débuta en 2008 avec la création des CEBNF de Bingongol, de Ngola et de Zoulabot, puis les CEBNF d'Abakoum et Djebe en 2009.¹⁵² Les photos 15 présentent deux de ces établissements. Comme l'on peut remarquer,

¹⁵¹ G. Azombo, 34 ans, technicien des eaux et forêts, entretien du 09 septembre 2018 à Payo-Lomié.

¹⁵² A. IEBA de Lomié, Distance entre les établissements scolaires et l'inspection d'arrondissement, 2016.

les bâtiments sont assez décents par rapport à ceux construits par les FC (voir photo n°8 et 9). Un internat fut également construit en 2014. Cependant, ces écoles assurent surtout la scolarisation des Baka.

Photo n°15 : CEBNF de Djébe et Abakoum construites par les frères catholiques



Source : cliché Sua Ampa, Lomié, 10 août 2018.

Celle-ci était gratuite dès la création car soutenue par le diocèse de Doumé jusqu'en 2010 à travers le projet Baka.¹⁵³ Toutefois, comment se présente l'action des sociétés forestières étrangères par rapport à celles des FC ?

2- L'action des sociétés forestières étrangères

Dans l'arrondissement de Lomié, cette action est menée par une société forestière : le Centre Industriel et Forestier de Mindourou (CFM) de l'entreprise PALLISCO. Elle exploite plusieurs Unités Forestières Aménagées (UFA) à Lomié et Mindourou, avec pour base dans la scierie de Mindourou. Les œuvres sociales réalisées par cette société sont diverses. Mais en ce qui concerne la scolarisation, l'accent est mis sur la construction des salles des classes descentes

¹⁵³ S. Moabou Mekok, 30 ans, Directrice Ecole privée catholique St Kisito Moangue le Bosquet, Moangue le Bosquet, entretien du 12 septembre 2018.

presque dans la quasi-totalité des communautés villageoises qui ont un établissement scolaire. L'on peut citer le C.E.S et l'école primaire de Mintoum, de Mpan-Kobera, de Zoulabot, de Nemeyong, l'école bilingue de Lomié le CEBNF d'Adjéla etc.

Photos n°16 : Les différentes salles de classes réalisées par CIFM-PALLISCO à Lomié

C.E.S de Mintoum



Ecole primaire de Mintoum



Ecole maternelle de Mpan-Kobera



Ecole bilingue de Lomié

Source : Cliché Sua Ampa, Lomié, 10 aout 2018.

En comparant l'œuvre des sociétés étrangères à celle des FC, non seulement l'on a tendance à croire qu'il y a un manque de sérieux pour les communautés villageoises, mais que les sociétés étrangères agissent de gaité cœur. Ce que l'on oublie est que, la réalisation de ces œuvres sociales est une obligation légale de la loi de 1994 réaffirmée par la Décision N°1354/D/MINEF/CAB du 26 novembre 1999 relative au classement des forêts du domaine forestier permanent (DFP) au Cameroun qui pose le principe que

« les populations locales doivent impérativement être étroitement associées à tout le processus de classement ». ¹⁵⁴ Autrement dit, ces œuvres émanent du désir des communautés riveraines et de leurs collaborations étroites avec ces sociétés.

Au vue de tout ce qui précède, il ressort que l'action des FC pour le développement de la scolarisation de l'arrondissement de Lomié fait face à de nombreuses difficultés. Elle est également surpassée en termes de comparaison à celle des sociétés étrangères. Il est donc important de proposer quelques solutions !

II- LES PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ACTION DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES À LOMIÉ

L'évaluation du bilan des FC en exploitation a permis d'avoir une idée globale de l'état de mise en œuvre des projets de scolarisation des communautés. Il est évident que celui-ci connaît plusieurs entraves notoires qui ternissent l'image des FC. Seulement, cette situation ne peut être indéfinie car chaque difficulté a une solution qui peut avoir plusieurs origines. Pour mieux résoudre cette situation, nous présenterons d'une part les solutions sur le plan organisationnel et commercial des entités juridiques, et d'autres part des solutions d'ordres sociaux éducatives pour une meilleure prise en compte de la scolarisation par les FC.

A- Les perspectives organisationnelles et commerciales

Les solutions envisageables pour un meilleur rendement l'action des FC sont nombreuses. Celles-ci sont d'abord internes notamment dans le secteur organisationnel puis externe, plus particulièrement dans l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers.

¹⁵⁴ Forêt et Développement Rural, “ Entreprises forestières, communautés riveraines et réalisations des œuvres sociales ”, *RAINFOREST FOUNDATION UK*, Policy Brief N°1, février 2018, p.08

1- Sur le plan organisationnel

L'exploitation des FC génère des revenus qui servent principalement à la réalisation des œuvres sociales parmi lesquels l'éducation. La gestion opaque de ces revenus est très souvent source des conflits. Pour cela, il est fondamental de constituer des bureaux forts, efficaces dont la probité des membres est établie. Cela est possible par la mise sur pied des critères et profils correspondant à chaque poste du bureau de gestion de l'EJ et le respect de ceux-ci au cours de l'élection des candidats aux différents postes.¹⁵⁵

En outre, les membres doivent également se former ou du moins se recycler en gestion tous les six mois afin d'éviter les fautes de gestions observées constamment dans les EJ. Enfin, le bureau doit faire preuve de transparence en produisant des rapports d'activités de l'EJ tous les trimestres, programmer régulièrement des réunions pour débattre des problèmes qui minent la gestion des activités et prendre des résolutions consensuelles. En ce qui concerne la dotation du matériel de travail du bureau et les moyens de fonctionnement qui servent de bouclier pour la prédation des revenus, ils doivent être acquis en conformité avec les textes qui stipulent que “ les recettes issues des forêts communautaires sont également affectées à hauteur de 10% maximum au fonctionnement de l'entité juridique concerné et de 90% minimum à la réalisation des projets contenus dans le Plan Simple de Gestion.”¹⁵⁶ Toutefois, que peut-on envisager pour le secteur de l'exploitation et du commerce ?

2- Sur le plan de l'exploitation et la commercialisation

Elles se réfèrent aux multiples abus posés par les opérateurs économiques, la non diversification des activités économiques qui se limitent seulement à l'exploitation de la filière bois.

¹⁵⁵ S. Adja Minkaranko & Als, “ Evaluation des forêts communautaires attribuées dans le Département de Boumba et Ngoko ”, p.27

¹⁵⁶ Arrêté conjointe n°0076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines, article 22 alinéa 2

En fait pour l'exploitation, les membres du bureau doivent mettre sur pied une stratégie efficace pour la recherche des partenaires fiables et compétents. Cela leur permettrait de démasquer et d'éviter de mener des affaires avec des exploitants véreux et dévastateurs de leurs ressources. Il est également nécessaire que la communauté s'octroie elle-même le financement pour l'acquisition du matériel d'exploitation afin non seulement d'être autonome dans l'exploitation, mais aussi d'éviter de brader leurs ressources à l'accoutume. En plus de l'exploitation du bois, les EJ doivent diversifier des sources de revenus des FC avec par exemple l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) tels que les fruits sauvages et les plantes médicinales ; l'exploitation des rebuts de bois laissés par les opérateurs économiques, ou encore développer l'écotourisme qui permet de combiner la préservation à l'état naturel de la forêt tout en procurant des revenus et des emplois aux populations.¹⁵⁷

Pour la commercialisation des produits forestiers, les différents EJ de l'arrondissement et même du Département du Haut-Nyong doivent s'unir en réseaux ou associations afin de mettre sur pied une grille des prix de vente des produits exploités dans toutes les FC. Cette initiative épargnera la concurrence déloyale entre les différents FC de la région, et mettra fin à la braderie des produits.

En bref, la liste des solutions à adoptées pour l'amélioration de la transparence dans la gestion des EJ, et l'augmentation des revenus de l'exploitation et de la commercialisation des produits est loin d'être exhaustive. Néanmoins, seule l'intégrité peut amener les membres à les appliquer. Toutefois, que peut-on suggérer dans le cadre d'une bonne prise en compte de la scolarisation ?

¹⁵⁷ Shreckenbergh cité par J. Tsana Enama et Als, *Les forêts communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité*, Workshop ON Forest Governance & Decentralization in Africa, Durban, South Africa, 08-11 April 2008, P.13.

B- Les perspectives socio-éducatives

Les perspectives envisageables pour une scolarisation louable de l'arrondissement à travers l'action des FC sont multiples. Il convient de déconstruire certains préjugés populaires d'une part et d'autre part mettre la scolarisation au centre du développement de la communauté villageoise.

1- Déconstruction des stéréotypes sur l'école au sein des communautés villageoises

Déconstruire les stéréotypes vis-à-vis de l'école est le premier pas à franchir pour redorer et développer la scolarisation de ces communautés. La vraie transformation sociale, le développement local passe par la transformation personnelle de l'homme. Ceci est possible en grande partie que par la scolarisation. De ce point de vue, les communautés doivent se défaire de l'idée selon laquelle la scolarisation est essentiellement l'affaire de l'Etat ou de leurs collectivités locales. Au contraire, elles doivent s'investir davantage pour l'avenir de leur progéniture en luttant contre les idées démotivantes telles que “ l'école ne sert à rien c'est un perd temps, c'est jeter de l'argent par la fenêtre...”. Les parents doivent assumer leurs responsabilités (payer les études et ne plus abandonner les enfants à eux-mêmes), sensibiliser les jeunes sur l'importance de l'école, interpeller les opérateurs économiques et les chefs chantiers des FC à participer dans ce combat car, la majorité des jeunes qui abandonnent les études viennent de leurs chantiers. Il est question pour ces derniers de répertorier les jeunes qui font les études en collaboration avec les parents et les membres des bureaux et de les suspendre des travaux pendant les périodes des classes.

En bref, les stéréotypes et les représentations qui inhibent le développement scolaire doivent être bannis. La scolarisation est une affaire de tous et doit figurer comme une priorité dans les projets de développement des FC.

2- La scolarisation : un projet nécessairement prioritaire

Nous avons démontré à l'entame de ce chapitre que l'habitat était au centre des priorités des communautés villageoises. De ce point de vue, il apparaît comme un facteur qui motiva les populations à obtenir une FC, l'éducation ou alors la scolarisation n'étant qu'un argument figurant qui doit amener l'administrateur des forêts à valider leurs demandes. Cette attitude de prendre les projets de réalisations scolaires comme bouclier doit être condamnée. Les EJ doivent honorer les programmes de scolarisations annoncés dans les PSG. Ceci peut se faire à travers la création d'un comité spécial constitué des parents, des enseignants et quelques membres du bureau chargé de la réalisation de ces projets, l'ouverture d'un compte ou d'une caisse d'épargne spécialement pour cet effet¹⁵⁸. Les rapports d'activités doivent être effectués tous les mois avec poursuite judiciaire à l'égard des fautes telles que le vol, le détournement, la distraction des fonds.

Au terme de ce chapitre dans lequel il était question non seulement de présenter les difficultés qui entravent l'action des FC pour le développement scolaire mais aussi de proposer les perspectives face à cette situation, il ressort que lesdites complications proviennent surtout de la mauvaise gestion et également de l'ordre de priorité des projets que les communautés accordent pour leurs milieux de vie. Les perspectives proposées pour cette situation qui met les FC hors de la course par rapport aux sociétés forestières étrangères portaient sur la formation ou recyclage en gestion des membres des EJ d'une part, et le bannissement de certains stéréotypes vis-à-vis de l'école d'autre part, afin que les FC puissent bien assurer leur rôle pour la scolarisation de Lomié.

¹⁵⁸ J.C. Ndjolou, 29 ans, président FC COBABO, entretien du 23 juillet 2018 à Moangue le Bosquet.

CONCLUSION GENERALE

Longtemps marginalisée par le système “ traditionnel ” d’aménagement des forêts qui prédisposait l’Etat comme propriétaire et gestionnaire exclusif des ressources forestières, les populations des forêts en général et de l’arrondissement de Lomié en particulier, à la faveur de la loi forestière de 1994 et son décret d’application de 1995 s’impliquent dorénavant dans l’aménagement, la conservation et la gestion de ces ressources forestières par le biais des FC. Notre travail consistait à déterminer si l’exploitation de ces dernières dont le but visait la lutte contre la pauvreté, l’amélioration des conditions de vie et la promotion du développement socioéconomique avait atteint l’objectif escompté pour la scolarisation des jeunes de l’Arrondissement de Lomié.

Pour mener à bien cette recherche, le travail a été divisé en quatre chapitres à savoir : origines et création des FC au chapitre 1 ; États des lieux de la scolarisation de l’arrondissement de Lomié avant 2000 au chapitre 2 ; l’impact de l’exploitation des FC sur la scolarisation dans l’arrondissement de Lomié de 2000 à 2017 au chapitre 3 ; et enfin le dernier chapitre portait sur les difficultés et perspectives.

Dans un premier temps, nous avons vu que les facteurs de création des FC dans le monde résultent de deux principaux sommets internationaux. Le premier (le sommet de Stockholm de 1972) se fondait sur l’anxiété du Club de Rome et le rapport « Meadows » sur la croissance. Il stipulait la nécessité de gérer au mieux les ressources renouvelables, de protéger l’environnement forestière parmi tant d’autres, et de mettre en place des systèmes de gouvernance nationaux et internationaux pour prendre en compte l’environnement. Le second (sommet de Rio de 1992) s’appuyait sur le même objectif, mais prenant en

compte non seulement tous les besoins humains, il impliquait toutes les classes sociales dans la gestion durable des ressources forestières. Les deux sommets, plus particulièrement celui de Rio ont favorisé la mise en œuvre du développement durable. Ce sommet de Rio jumelé à la conjoncture économique des années 1986, et les mouvements politiques des années 1990 amenèrent le Cameroun à revoir sa politique forestière qui mettait en marge les populations riveraines des forêts.

Les points forts de ces réformes furent marqués par l'adoption de la nouvelle loi forestière de 1994 et son décret d'application en 1995 qui instituèrent la création des forêts communautaires au Cameroun. L'objectif de ces FC était non seulement d'impliquer les communautés villageoises dans l'aménagement des forêts, mais aussi de lutter contre la pauvreté, et de promouvoir le développement socioéconomique et éducatif. L'arrondissement de Lomié, situé en milieu forestier expérimenta cette nouvelle politique grâce à l'action coordonnée des ONG et des élites. Il fut le tout premier arrondissement à implanter les FC dans la région de l'EST voir du Cameroun selon le manuel de procédure et d'attributions des FC de 1998 en 2000.

L'exploitation des FC eut des répercussions sur l'éducation de la zone d'étude. Mais avant d'y arriver, l'étude de l'état des lieux de la scolarisation de l'arrondissement de Lomié avant 2000 nous a permis de comprendre que cette scolarisation s'est effectuée en deux périodes : la période coloniale avec l'œuvre des missionnaires catholiques et celle de l'administration coloniale caractérisée par une prolifération très sommaire des écoles ; et la dernière période marquée par l'action du Cameroun indépendant qui s'identifia par la ruralisation et des réformes favorisant l'expansion de l'éducation. La scolarisation de Lomié connut également plusieurs problèmes dont les plus criardes furent l'insuffisance infrastructurelle, les problèmes des enseignants et les difficultés financières.

L'analyse du troisième chapitre relatif au bilan ou à l'impact, nous amena à remarquer que l'exploitation des FC débutée en 2000 a eu des répercussions positives et négatives considérables pour la scolarisation de Lomié. L'effet positif est marqué par les apports financiers, les dons des fournitures scolaires, et également la construction de quelques immobiliers scolaires. La génération des emplois qui constituait un gagne-pain pour toute la communauté éducative, ainsi que pour les élèves qui y travaillaient. Cependant, l'influence négative l'emporte car elle a été un facteur de l'abandon scolaire de certains jeunes, l'irresponsabilité des parents et de certains enseignants qui finirent par embrasser d'autres activités. En outre toutes les FC ne prirent pas le volet éducatif en compte, leurs priorités étaient ailleurs malgré la mention de celui-ci dans le PSG.

Enfin dans le quatrième et dernier temps, nous avons relevé les difficultés qui entravent l'action des FC pour le développement scolaire et proposer quelques perspectives amélioratives face à cette situation. Lesdites complications proviennent surtout de la mauvaise gestion et également de l'ordre de priorité des projets que les communautés accordent pour leurs milieux de vie. L'habitat occupe la première place alors que la scolarisation est la dernière des choses. Les perspectives proposées pour cette situation qui met les FC hors de la course par rapport aux sociétés forestières étrangères portaient sur le renforcement des capacités gestionnaires des membres des EJ, l'augmentation des revenus à travers l'écotourisme et l'exploitation diversifiée et durable des produits forestiers ligneux et non ligneux d'une part, le bannissement et la déconstruction des stéréotypes vis-à-vis de l'école, la réalisation effective des programmes et projets éducatifs annoncés dans les PSG.

Ce travail sur l'exploitation des FC et la scolarisation des jeunes de Lomié nous a permis de prendre connaissance des différentes réalisations ainsi que les divers méfaits qu'une exploitation forestière peut générer dans un milieu, de

cerner le rôle joué par ces FC dans la promotion du développement scolaire à Lomié. Ainsi, les FC sont appelés à soutenir l'éducation. Par cette action, les FC pourraient contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de la vie scolaire, à la lutte contre la sous scolarisation rurale à travers les bourses octroyées aux élèves, les dons des fournitures scolaires et l'aménagement de son immobilier, l'aide financière aux enseignants, et surtout à travers les offres d'emplois aux parents, des offres de formation en foresterie pour les jeunes qui le désirent. Cependant, il y a lieu de souligner que les gestionnaires des FC se sont détournés de leurs missions dans bien des cas. Leur action d'exploitation est entachée par des dérives telles que le décrochage scolaire, l'irresponsabilité des parents, les détournements et plusieurs autres fautes de gestions.

L'impact des FC sur la scolarisation à Lomié est donc resté mitigé jusqu'en 2017. Cet état de chose peut être remédié si certaines réformes et responsabilités sont assurées pour ces EJ. Nous parlons de la mise en place de certains critères qualitatifs lors des élections des membres des bureaux (niveaux d'études, de formation dans le secteur forestier, de moralité et d'intégrité...) afin de reconstruire l'harmonie sociale dans les communautés, le respect des engagements pris dans le PSG. En plus, il est important que l'Etat assure réellement ces responsabilités de contrôleurs et de régulateurs dans les FC afin de limiter ses dérives et détournement, et surtout de les épargner des querelles politiques et associatives du milieu. Cette dernière préoccupation qui met en relief l'implication des querelles politiques et associatives dans la gestion des FC pourrait constituer une nouvelle voie d'étude qui permettrait de mieux appréhender le rôle assuré par les querelles dans la piètre gestion des membres des bureaux des FC à Lomié.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I- SOURCES PRIMAIRES

1- Documents d'archives

a- Archives de l'inspection de l'Éducation de Base de Lomié

- Listes des écoles Primaires et Maternelles, 2015/2016.
- Distance séparant le siège de l'inspection à chaque école, 2015/2016.
- Carte scolaire de l'inspection d'arrondissement de Lomié, 2015/2016.

b- Décrets

- Décret n°68-179-COR du 08 novembre 1968 portant application de la loi n°68-1-COR du 11 juillet 1968.
- Décret d'application N° 83-169 du 12 avril 1983 fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Décret N° 83-170 du 12 avril 1983 fixant le règlement faunique.
- Décret n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
- Décret n° 95/531/PM du 23 Aout 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts
- Décret N°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative du Cameroun.

c- Arrêtés et Lois forestières

• Arrêté

- Arrêté Conjoint n°076MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques, destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines.

• Lois forestières

- Loi N°68-1-COR du 11 juillet 1968 fixant le régime forestier de l'État fédéré du Cameroun oriental.

- Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun.
- Loi n°96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 02 juin 1972.
- Loi n° 81-13 du 27 novembre 1981, portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.
- Loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun.

d- Rapports

- Commune de Lomié, *Plan Communal de Développement de Lomié*, Yaoundé, Ludeprena, 2012.
- MINEDUB/UNICEF, *Etude sur l'état des lieux des infrastructures et équipements des Centres d'Éducation de Base Non Formelle et des Centres Pré scolaires Communautaires soutenus par l'Unicef*, Yaoundé, février 2007.

e- Déclarations

- Déclaration de Rio Sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-4 Juin 1992
- Déclaration de Yaoundé, portant examen des problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des forêts tropicales d'Afrique Centrale, Yaoundé, 17 mars 1999.

2- Sources orales

N°	Nom et Prénom	Genre	Agés	Statut social	Lieu et date de l'entretien
1	Abono André	M	70 ans	Président de l'APEE de l'EPP de Kongo	Kongo, 22/07/2018
2	Ampa Sua Nestor	M	72 ans	Notable du village Adjéla,	Lomié, 05/10/2018
3	Anziom Brigitte	F	48 ans	Experte en développement communautaire et fondatrice de l'ONG ASTRADHE,	Lomié, 18/07/2018

4	Azombo Guy	M	34 ans	Technicien des eaux et forêts	Payo-Lomié, 09/09/2018
5	Beignet Vincent Depaule,	M	63 ans	Professeur retraité, ancien proviseur du lycée bilingue de Lomié de 2000 à 2009	Yaoundé-Messamena, 10/10/2018 via téléphone
6	Gbalène Paul	M	52 ans,	Cadre de l'ONG SNV	Yaoundé, 23/02/2018
7	Koumatoh Théophile	M	37 ans	Commissaire au compte n°2 FC RECODEM	. Mpan-Kobera, 23/07/2018
8	Mako Mvini Colette	F	60 ans	Présidente de l'APEE de l'Ecole publique primaire de Djoamedjoh	Djoamedjoh, 14/07/2018
9	Mamoh Joseph	M	43 ans	Premier " CUBEUR " de la FC Gbapoba	. Ngola, 12/09/2018
10	Manzoh Didiane	F	43 ans	Présidente FC ACOBABA	Djoamedjoh, 15/09/2018
11	Mbong Justin	M	81 ans	Patriarche et ancien élève de l'école St Jean Bosco de Messasséa	Messasséa, 21/07/2018
12	Mme Bénékounou Jeannette	F	63 ans	Ancienne élève de l'école principale de Lomié-ville et institutrice retraitée	Lomié, 12/08/2018
13	Moabou Mekok Soline	F	30 ans	Directrice Ecole privée catholique St Kisito Moangue le Bosquet	Moangue le Bosquet, 12/09/2018
14	Motto Mboh Jean Séverin	M	70 ans	Fondateur de la FC CODEVIR	Djénou, 11/09/2018
15	Mouchipou Adolphe	M	44 ans	Animateur pédagogique IAEB/Lomié	Lomié, 27/07/2018
16	Mpomo Belinga André	M	37 ans	Animateur communautaire ONG/PERAD et Enseignant au C.E.S de Mintoum	Bingongol II-Lomié, 15/07/2018
17	Nanguélé	M	40 ans	Directeur EPP de	Kongo, 09/09/2018

	Rodrigue			Kongo	
18	Ndjolou Jean Claude	M	29 ans	président FC COBABO	Moangue le Bosquet, 23/07/2018
19	Ntié Omer	M	55 ans	Responsable foresterie de la cellule communale de Lomié	Lomié, 04/04/2018
20	Sandjol Nkong Noel	M	58 ans	Inspecteur d'arrondissement de l'éducation de Base, ancien élève et enseignant à Lomié	Bertoua, 22/08/2018
21	Sissomo Simon- pierre	M	56 ans	Commissaire aux comptes de l'APEE de l'EPP d'Achip II	Achip, 22/07/2018
22	Zamassabot Nzil	M	64 ans	ROF FC NZIENGA MILEME	Eschiembor, 09/09/2018

II- REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages généraux et spécialisés

- Cuny P., *Etat des lieux de la foresterie communautaire et communale au Cameroun*, Wageningen, Pays-Bas, Tropenbos International Bassin du Congo, 2011.
- Giuseppe Topa et AL, *Forêts tropicales humides du Cameroun, Une décennie de réformes*, Washington, DC-Etats-Unies d'Amérique, Banque Mondiale-PROFOR, 2010.
- Marguerat Y., *Problèmes géographiques de l'enseignement au Cameroun*, Centre ORSTOM, Yaoundé, 1969.
- Oyono R. et Al, *Les nouvelles niches de droits forestiers communautaires : effets cumulatifs sur les moyens de subsistances et les formes locales de vulnérabilités*, CIFOR, Yaoundé, mars 2009.
- Prost Antoine, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996.

2- Articles et revues

- Adja Minkaranko S. et Als, " Evaluation des forêts communautaires attribuées dans le Département de Boumba et Ngoko " *World Wide Fund for*

Nature & Union Internationale pour la Conservation de la Nature, décembre 2008.

- Bigombe P., “ Les élites et la gestion décentralisée des forêts au Cameroun. Essai d’analyse politiste de la gestion néopatrimoniale de la rente forestière en contexte de décentralisation ”, *CERAD-GEPAC-GRAPS/Université de Yaoundé II*, 2006. www.foretcommunale-cameroun.org, consulté le 11/10/2014
- Djeumo A., “ Développement des forêts communautaires au Cameroun : genèse, situation actuelle et contrainte ” *Réseau de Foresterie pour le Développement Rural*, N°25b(i), juillet 2001.
- Eisen J. et Al, “ Repenser la gestion communautaire des forêts du Bassin du Congo ” *Rainforest Foundation Uk*, octobre 2015,
- Forêt et Développement Rural, “ Entreprises forestières, communautés riveraines et réalisations des œuvres sociales ”, *Rainforest Foundation Uk*, Policy Brief N°1, février 2018.
- Klein M. et Al, “ Forêts communautaires : les efforts de mise en œuvre à Lomié ” *Réseau Foresterie pour le Développement Rural*, N°25f (ii), juillet 2001.
- Tsana Enama J. et Al, “ Les forets communautaires et le modèle entrepreneurial au Cameroun : état des lieux, défis et option pour la viabilité ”, *Workshop On Forest Governance & Decentralization In Africa*, Durban-South Africa, 08-11 April 2008

3- Thèses et mémoires

- Kouna Eloundou C., “ Décentralisation Forestière et Gouvernance Locale des Forêts au Cameroun : Le Cas des forêts communales et communautaires dans la Région de l’EST ”, Thèse de Doctorat en Géographie, Université de Maine, 2012.
- Monkam Towo A. “ L’éducation des adultes peu qualifiés dans le contexte socio-économique du Cameroun : De l’insertion à l’intégration socioprofessionnelle des acteurs du secteur informel ”, Thèse de Doctorat en Sciences de l’Education, Université Paul Valéry-Montpellier III, mai 2015.
- Abanda Ngonzo F., “ Décentralisation et gestion durable des ressources forestières au Cameroun ”, Mémoire de DEA en Science Economique, Université de Yaoundé2-Soa, 2009.
http://www.memoireonline.com/06/12/5972/m_dDecentralisation-et-gestion-durable-des-ressources-forestieres-au-Cameroun2.html , consulté le 25/06/2018

- Mani Ebede P. “ Les reformes éducatives de 1977 à 1980 au Cameroun ”, Mémoire de fin de cycle de philosophie, frerepascal.unbog.fr Consulté le 19/08/2018
- Oumba P., “ Développement durable et gestion des forêts du bassin du Congo : étude comparative des politiques forestières du Cameroun et la République du Congo ”, Mémoire de Master en Droit international et comparé de l’environnement, Université de Limoges, 2007. www.memoireonline.com , consulté le 03/10/18.
- Poissonnet M. “ Mise en œuvre de la gestion forestière décentralisée au Cameroun : Impact politique, socioéconomiques et environnementaux d’un processus d’apprentissage ”, Mémoire d’ingénieur en Agronomie Tropicale, CIRAD, ENGREF, février 2005.

4- Dictionnaires et encyclopédies

- Dictionnaire encarta 2009
- Moingeon M., Dictionnaire Couleurs, Paris, Hachette, 1992.

5- Sources alternatives

- Actu Environnement, [https://www.google.com/amp/embedded ?](https://www.google.com/amp/embedded?) consulté le 26/05/2018
- Delaunay J., Halte à la croissance ? le Club de Rome-Rapport Meadows, édition Fayard, 1974, <http://books.google.cm/books?id=niOVBQAAQBAJ&p>, consulté le 28/05/2018
- Harlem Brundtland, “Le rapport “ Brundtland” Notre Avenir à tous,” 1987, www.baldati.com/wallposts.php?action=viewNewsPost&newspostId=1570 Consulté le 28/05/2018
- Perspective monde, Conférence des Nations Unies sur l’environnement humain à Stockholm, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMEve?codeEve=872> Consulté le 27/05/2018.

ANNEXES

Annexe n°1 : Questionnaire de recherche pour ONG

QUESTIONNAIRE ONG

I- IDENTIFICATION

Nom Prénom ANZION Brigitte
Age 48 ans Genre F Profession experte en AVPT Communautaire
Date du jour 18/07/2018 Lieu Lomié
Nom de la structure/ONG ASTRAPHÉ (Association pour la traduction, l'alphabétisation et le développement Holistique de l'être Humain)
Date de l'implantation à Lomié Structure créée en 2006

II- APPORT DE L'ONG SUR LA MISE EN ŒUVRE DES FORETS COMMUNAUTAIRES A LOMIE

- 1- Selon vous combien d'année aujourd'hui votre ONG assiste les populations de Lomié pour la mise en œuvre des FC ?
Depuis 1997
- 2- Combien d'entité juridiques votre ONG a-t-elle permis aux populations d'implémenter ? (citer les) Depuis 1997 notamment avec la SNV / une vingtaine des FC
- 3- Comment avez-vous suscité l'intérêt des populations pour ce nouveau concept de de FC dans les villages ? (décrire succinctement) sensibilisation des populations sur les droits, information, vulgarisation, imprégnation, organisation des populations
par le...
- 4- Aviez-vous été assisté dans cette lourde tâche ? OUI
Si oui par qui/quoi et comment Notamment la SNV par le projet pilote C&D, l'élite comme l'ancien député de Lomié, la Délégation départementale du Haut-Nxang
- 5- Comment était perçus l'idée de FC par les populations des village ?
au départ il ne comprenaient pas, surtout il était habitué par la vente de coupes. Dont retour très difficiles.
D'autre il ne s'entendait pas.

- 6- Quelles sont les contraintes et difficultés rencontrées par votre ONG au cours de la mise en œuvre des FC dans les villages ? (citez et expliquez) _____

L'exploitation illégale de certaines populations (vente des essences sans autorisation)

- 7- Comment appréciez-vous l'œuvre de ces différentes Entités juridiques pour la promotion de la scolarité des jeunes ? _____ Pourquoi ? _____

Jusqu'à présent la majorité n'a pas de l'argent. La gratuité est de bouche. Le processus est long ^{coûteux} on a ajouté la base d'abatage ^{notion d'impact} d'autres ont pris la FC pour l'exploitation ~~et ils s'occupent~~ et en encourageant le développement de l'école. Certes, mais pas assez à cause du coût élevé des documents à obtenir.

- 8- Que souhaitez-vous pour que les FC favorisent mieux le développement de la scolarité des jeunes de la communauté ? _____

Les populations doivent valoriser d'autres produits autre que le bois. Valoriser la récupération de bois & les rebus de bois.

Annexe n° 2 : Questionnaire de recherche pour EJ

QUESTIONNAIRES POUR ENTITE JURIDIQUE

I- IDENTIFICATION

Nom et Pénom MANZOH DIDIANNE
 Age 39ans Genre M. Poste/Profession DELEGUE
 Date du jour 30/09/2018 Lieu DJOMBEJON
 Nom de l'entité juridique : ACOBABE

II- MISE EN ŒUVRE DE LA FORET COMMUNAUTAIRE

- 1- Dans quelle circonstance avez-vous pour la première fois entendue parler de FC ? AU
esur de la première signature de son volontaire
 - Selon vous qu'est-ce qu'une forêt communautaire ? C'est sont des fait
qu'ont attribut aux population riveriennes
- 2- En quelle année l'avez-vous implanté au village ? en 2013
- 3- Pourquoi les membres du bureau et vous aviez décidé de créer un FC ?
Pour Améliorer le Niveau de vie des populations
(Abita, Santé, éducation)
- 4- Quelles sont les structures/ONG qui vous ont aidé à créer votre forêt communautaire ? la SNU
V-VF,

Comment vous ont-ils aidé dans la mise en œuvre de votre FC ? Pour ébaucher les
CAE et PSG et les formation sensibilisation et
mise en œuvre, et même la gestion.

III- APPORTS DE L'EXPLOITATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES

- 1- Savez-vous à quoi sont destinées les recettes de l'exploitation des FC ? elle sont destin
au financement de micros projet, les œuvres sociales.
 Si oui en quoi sont-elles destinées ?
elle sont destinés au œuvres sociales
- 2- Savez-vous ce qu'un P.S.G ? Oui Si oui, qu'est-ce qu'un PSG ? c'est l'ensemble de
œuvres, activités menées pendant cinq ans.
- 3- Dans le PSG de votre FC, le volet éducatif ou scolaire est-il mentionné ? Oui
 Si oui, de quoi parle ce volet éducatif de votre PSG ? il a parlé de Tables
banes, payement des enseignants des parent
Achat des paquets minimum, volet sportif et
culturel,
- Est-il appliqué ? Oui Si non pourquoi ?

Tableau des projets réalisés par les FC dans l'établissement

Année	Finances (CFA)	Réalisations	Coût (CFA)	Observation
2015	500000 F cinq cent mille	Rechant des livres, enseignent et élèves achat des cahiers pour élève paiement de salaire	100000 F 280000 F 120000 F	bien.
2016	un million cent mille francs 1.100000 F	paque minimum prime de meilleurs élève bourse des élèves du secondaire et universitaire	50000 F 100000 F 8.50000	
		Tenus de fête œuvre des Jeux scolaire	100000 F 50000	
2017	un million cinquante mille francs 1.500000 F	bourse des élèves par ordre Niveau. et universitaire. payement A PEEB élèves	900000 F 120000 F	
		prime des meilleurs enseignants (3)	30000 F	

SEUA AMPA Jean de Dieu, Étudiant à l'ENS de Yaoundé, en histoire 4^{ème} année

Tel : 696 70 49 16

Email : jeandedieuseuaampa@gmail.com

Annexe n° 3: Questionnaire pour enseignants

QUESTIONNAIRE POUR ENSEIGNANTS

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche qui porte sur « L'impact de l'exploitation des forêts communautaires sur la scolarisation : cas de l'arrondissement de lomié 1993 – 2016 ». L'objectif de cette recherche est de dégager l'incidence de l'exploitation des FC sur la scolarisation des jeunes de l'arrondissement de lomié. Nous vous rassurons que les informations recueillies dans le cadre de cette recherche seront utilisées à des fins scientifiques. Nous vous remercions également de votre disponibilité.

I. IDENTIFICATIONS

Nom et prénom :

MEBOUBO SIEM MOÏSE

Âges : 46 ans . Sexe : M . Profession : Enseignant

Date du jour : 18/07/18 . Lieu : NGOLA - LOMIE

II. ETATS DE LIEUX DE LA SCOLARISATION

- 1- Quels est le nom de votre établissement ? EPP de Ngola .
- En quelle année fut – il créé ?
1965
- 2- Combien d'années scolaire avez – vous servi dans cet établissement ? 03 ans
- 3- Votre établissement a – t – il des problèmes de :
- Enseignants : oui . Nombres attendus : 06 . Nombres présents : 04 .
- Elèves : 204 . Nombres attendus : 360 . Nombres présents : 204 .
- Salle de classe : 05 . Nombres attendus : 06 . Nombres actuels : 05 .
- Tables bancs : 108 . Nombres attendus : 180 . Nombres actuels : 108 .
- Autres problèmes : logement des enseignants, absence de latrines, de forage, de clôture ...
- 4- Quelles solutions votre établissement avait – il adopté pour ces difficultés ?
informer la hiérarchie, creuser des WC de fortune, créer une clôture provisoire + location de case d'habitation

III. INFLUENCES DE L'EXPLOITATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES

- 1- Avez – vous déjà entendu parler des forêts communautaires ? oui .
Si oui, selon vous, qu'est – ce qu'une forêt communautaire ? forêt attribuée à une communauté qui en bénéficie du droit d'usage et des retombées de son exploitation

- Dans quelle circonstance avez – vous entendu parler de forêts communautaires ?

Au cours d'une réunion

- 2- Existe t – il une forêt communautaire dans la localité où se trouve votre établissement ? Oui . Si oui comment se nomme t – elle ? Gbapoba.

- 3- Savez – vous ce qu'elles font ? Oui . Si oui décrivez leurs activités : Coupe de bois : abattage - débardage, sciage du bois, léonage.

Comment appréciez – vous l'œuvre des forêts communautaires dans la localité :

Bonne . Pourquoi ? Participe au développement de certains villages : amélioration de l'habitat, électrification de ménage en énergie solaire, développement du petit commerce -

- 4- Les forêts communautaires ont – elles œuvrer pour le développement de votre établissement ? Oui . Si oui, citez et décrivez cette œuvre :

- Paiement des matras de parents

- Appui divers lors des manifestations scolaires

- 5- Comment appréciez – vous leurs œuvres dans l'établissement : bonne . Pourquoi ? lutte contre la sous-scolarisation

- 6- Selon vous l'exploitation des forêts communautaires a – t – elle une influence négative sur :

Les élèves : Oui . Les enseignants : Non . La communauté éducative : Non .

Si oui, comment (décrivez et expliquez selon chaque personnalité indiquée à la question précédente) Les élèves sont toujours tentés par le gain immédiat et se livrent aux activités telle que ; le léonage, le débardage. Ils s'absentent donc pendant ce temps -

- 7- Quelle réponse votre établissement a – t – elle apporté face à cette influence négative de l'exploitation des forêts communautaires ? sensibilisation des exploitants forestiers et du bureau de la communauté et des parents de concernés et les élève eux-mêmes -

Annexe n° 4 : Questionnaire pour la communauté éducative

QUESTIONNAIRES

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une recherche qui porte sur « L'impact de l'exploitation des Forêts Communautaires sur la scolarisation : Cas de l'Arrondissement de Lomié 1993-2016 ». L'objectif de cette recherche est de dégager l'incidence de l'exploitation des Forêts communautaires sur la Scolarisation des jeunes de l'Arrondissement de Lomié. Nous vous rassurons que les informations recueillies dans le cadre de cette recherche seront utilisées à des fins scientifiques. Nous vous remercions également pour votre disponibilité et compréhension.

I- IDENTIFICATIONS

Nom et Prénom : Abono Apollinaire
 Ages : 40 ans Sexe : M Profession : cultivateur Président de l'APEE
 Date du jour : 23/07/2018 Lieu : Kongo

II- ORIGINES ET CREATIONS DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE

- 1- Selon vous qu'est-ce qu'une forêt communautaire ? C'est une portion de forêt, octroyée à la communauté pour subvenir à besoins.
- 2- Y a-t-il une forêt communautaire dans votre village ?...oui Comment appelle-t-on votre forêt communautaire ?
Cobanko.
- En quelle année a-t-on créée cette forêt communautaire au village ?
en 1972.
- 3- Comment avez connu la forêt communautaire ?
 - Grace aux MINISTERE : _____ Graca aux ~~ONG~~ / _____. Par Hasard : _____
- Quelles sont les ONG ou les personnalités du MINISTERE qui vous ont permis de connaître les forêts communautaires ? SNV
- Comment les ONG ou le MINISTERE vous ont-ils aider à connaître les forêts communautaires ? Ils ont formé le bureau, formé les cadres - la gestion,
- 4- Pourquoi vos frères et vous aviez décidé de créer et d'implanter une forêt communautaire dans le village ?
- Je le fais pour avoir une forêt Juste pour avoir de l'argent à se partager.
- Juste Pour développer et résoudre les problèmes de votre village.

III- ETATS DES LIEUX DE LA SCOLARISATION DU VILLAGE AVANT
LES FORETS COMMUNAUTAIRES

1- Donnez le nombre d'école qui se trouve dans votre village ?

Ecole maternelle.... Ecole primaire.../ Collèges/Lycées... Autres écoles....

- En quelle année chaque école de votre village avait-elle été construite ?

Ecole maternelle..... Ecole primaire *1976* Collèges/Lycées..... Autres écoles.....

2- Les écoles de votre village avaient-elles :

. Élèves : Nombreux Assez nombreux / Nombre faible Rien

. Enseignant : Nombreux Assez nombreux Nombre faible

Rien / *pour l'état, mais un maître parent.*

. Salle de classe : Nombreux Assez nombreux Nombre faible /

Rien

. Table-bancs : Nombreux Assez nombreux Nombre faible

Rien /

3- En dehors de certaines difficultés mentionnées dans la question N°2, quels autres problèmes et difficultés connaissaient les écoles ?.....

manque des enseignants, matériels didactiques.

4- Quelles solutions aviez-vous prises pour résoudre les problèmes de chaque école selon :

La question N°2... *Nous avons fabriqué les tables bancs avec les planches du parasolier, cotisé la l'argent pour acheter le matériel l'enseignant n'était pas payé.*

La question N°3 ?.....

..... sans montrer au président
..... de l'A.P.E.E.....

- 4- Quelles solutions proposez-vous pour résoudre ces problèmes dans le village ?.....

..... Il faut que si la communauté
..... donne quelque chose à l'école, le
..... président soit présent, gère cet argent.....

V- DE LA RELATION ENTRE BENEFICIAIRE DES FORETS
COMMUNAUTAIRES ET EDUCATION DANS LE VILLAGE

- 1- Quels est votre attitude face à l'école ?.....

..... Les relations sont bonnes, les enseignants
..... logent dans les maisons des parents
..... sans payer le loillé.....

-Pensez-vous que l'école est encore utile pour le village ? /

Pourquoi ?.....

..... Parce que nos enfants doivent être
..... devenus les lettrés, des paysant éclairés
..... et des élites capables de tout faire

- 2- Pensez-vous que l'exploitation de la forêt communautaire dans le village est un atout pour le développement de l'école et un avantage pour l'évolution et la réussite des élèves ?..... /

Pourquoi ?..... Nos besoins et difficultés sont
..... résolue.....

- 3- Selon vous, quelle est l'attitude des jeunes élèves et collégiens face à l'école depuis la création des forêts communautaires dans le village ?.....

..... La forêt communauté les aide lors
..... de la rentrée des classe - Ils rentrent
..... contents.....

- 4- Face à leurs attitudes, quelle est la réaction adoptée par les parents, les adultes et la communauté éducative ?.....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....


*Nous les encourageons à continuer
les études. Pour nous remplacer
et devenir les bons citoyens.*

SEUA AMPA Jean de Dieu, Étudiant à l'ENS de Yaoundé, en histoire 4^{ème} année

Tel :696 70 49 16

Email :jeandedieuseuaampa@gmail.com

Annexe n° 6 : Correspondance du Gouverneur de la région de l'EST

<p>REPUBLIQUE DU CAMEROUN PAIX – TRAVAIL – PATRIE ***** REGION DE L'EST ***** SERVICES DU GOUVERNEUR ***** SECRETARIAT GENERAL ***** SERVICE DE LA DOCUMENTATION, DES ARCHIVES ET DE LA TRADUCTION *****</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON PEACE – WORK – FATHERLAND ***** EAST REGION ***** GOVERNOR'S OFFICE ***** SECRETARIAT GENERAL ***** DOCUMENTATION, RECORDS AND TRANSLATION SERVICE *****</p>
<p>N° <u>273</u> /L/B/SDG/SG/SDAT</p>		<p>BERTOUA, LE <u>31</u> <u>JUL</u> 2018</p>

Le Gouverneur

A

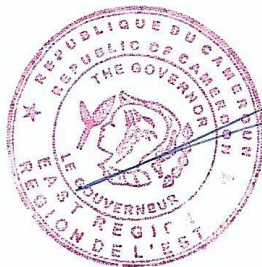
Monsieur SEUA AMPA Jean De Dieu
Elève-professeur à l'Ecole Normale
Supérieure de Yaoundé
-Yaoundé-

Objet : Autorisation spéciale de recherche

Monsieur,
 En réponse à votre correspondance en date du 10 juillet 2018
 relative à l'objet en marge,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir saisir, à
 toutes fins utiles, le Préfet du Département du Haut-Nyong.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de ma considération
 distinguée. /-



MYONGO GREGOIRE

241 Avenue Mbartoua, BP. 10 Bertoua-Cameroun
 Tel. (237)222 241 547 Fax : (237)222 242 375: Regionest@minatd.gov.cm

SEUA AMPA Jean de Dieu, Étudiant à l'ENS de Yaoundé, en histoire 4^{ème} année
 Tel :696 70 49 16
 Email :jeandedieuseuaampa@gmail.com

Annexe n°7 : Correspondance à l'égard du Ministre des Forêt et de la Faune

SEUA AMPA.

JEAN DE DIEU

E.N.S yde I

HISTOIRE IV

Mle: 10Y 337

Tel: 696 704916

Yaoundé, 26 Mars 2018

À Monsieur le ministre
des forêts et de la faune

Objet: Demande d'une
autorisation de recherche
au Minfof.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de venir auprès de votre haute personnalité,
solliciter une autorisation de recherche au Minfof.

En effet, je suis élève-professeur à l'ENS de yde I, et mon
thème de recherche porte sur: l'impact de l'exploitation des
forêts communautaires sur la scolarisation: cas de l'arrondisse-
ment de Lomié 1993-2016.

Je joins à la présente:

- une photocopie de l'attestation de recherche
- une photocopie de reçu bancaire des droits universitaires.

Dans l'attente, veuillez agréer Monsieur le Ministre, l'ex-
pression de mon respect le meilleur

SEUA AMPA Jean de Dieu

SEUA AMPA Jean de Dieu, Étudiant à l'ENS de Yaoundé, en histoire 4^{ème} année

Tel : 696 70 49 16

Email : jeandiedieuseuaampa@gmail.com

TABLE DES MATIERES

DÉDICACE.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	iv
LISTE, SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATION.....	viii
RESUME.....	xi
ABSTRAT.....	xii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1- Contexte de l'étude.....	1
2- Les raisons du choix du sujet	2
3- Cadre conceptuel.....	3
4- Cadre spatio-temporel.....	5
5- L'intérêt du sujet	6
6- Revue de la littérature	7
7- Problématique	12
8- Méthodologie.....	13
9- Difficultés rencontrées.....	14
10- Plan du mémoire.....	15
CHAPITRE I : L'ORIGINE DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE.....	16
I- L'ORIGINES DES FORETS COMMUNAUTAIRES.....	16
A- Contexte international de la genèse des FC.....	16
1- Le Club de Rome en 1967.....	17
2- La conférence de Stockholm de 1972.....	18
3- La conférence de rio 1992.....	19
B- L'Origine des forêts communautaires au Cameroun.....	20
1- Les facteurs internationaux de création des FC au Cameroun..	21
a) La conférence de Rio de 1992.....	21
b) L'influence des institutions de Breton Wood.....	21
c) La Déclaration sous Régionale de Yaoundé.....	22
2- Les facteurs internes de la création des FC au Cameroun.....	23
a) Les facteurs politiques.....	23
b) Les facteurs économiques.....	24
c) Les facteurs sociaux.....	25
II- LA CREATION DES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE.....	26
A- Les facteurs locaux l'implantation des FC à Lomié.....	26
1- Contexte juridique et politique.....	26
2- L'action des ONG et élite.....	27

B-	Le développement des FC à Lomié.....	28
1-	La vulgarisation du concept de FC.....	28
2	Le processus de montage d'une FC.....	33
3	La mise en exploitation des FC de Lomié.....	35
CHAPITRE II : L'ETAT DES LIEUX DE LA SCOLARISATION		
DANS L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE AVANT 2000.....		
I-	HISTORIQUE DE LA SCOLARISATION DANS	
	L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE.....	39
A-	La période coloniale (1930-1960)	39
1-	L'œuvre des missionnaires catholiques.....	40
2-	L'œuvre scolaire de l'administration coloniale.....	43
B-	La période postcoloniale (1960-2000)	48
1-	Les reformes scolaires et la prolifération des établissements à Lomié.....	48
2-	L'assistance des ONG.....	50
II-	LES PROBLEMES DE LA SCOLARISATION DE LOMIE	
	AVANT 2000.....	53
A-	Les problèmes infrastructurels et du personnel enseignant.....	53
1-	Les problèmes infrastructurels de la scolarisation de Lomié.....	53
2-	Les problèmes de personnel enseignant.....	57
B-	Les problèmes financiers.....	59
1-	Le coût élevé des frais de scolarisation.....	59
2-	Les conditions précaires des enseignants.....	62
CHAPITRE III : L'IMPACT DE L'EXPLOITATION DES FORETS		
COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION DANS		
L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE.....		
I-	L'APPORT POSITIF DES FORETS COMMUNAUTAIRES SUR	
	LA SCOLARISATION.....	65
A-	L'apport matériel des FC pour la scolarisation.....	66
1-	Les réalisations infrastructurelles.....	67
2-	L'achat du matériel didactique.....	69
B-	L'appui financière des FC en matière de scolarisation.....	70
1-	L'appui financier des FC en faveur des élèves.....	70
2-	L'appui financier des FC en faveur des enseignants.....	72
3-	Les autres formes d'appuis financiers.....	73
II-	L'INFLUENCE NEGATIVE DES FORETS	
	COMMUNAUTAIRES SUR LA SCOLARISATION.....	75
A-	L'influence négative de l'exploitation des FC sur les élèves.....	75
1-	Le décrochage scolaire	75
2-	Autres méfaits divers.....	77
B-	L'influence négative des FC sur le reste de la communauté	
	éducative	79
1-	Le faible encadrement parental	79

2- Le décrochage du personnel enseignant	80
CHAPITRE IV : DIFFICULTES ET PERSPECTIVES.....	83
I- DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES FORETS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT SCOLAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LOMIE	83
A- Les difficultés de mise en œuvre des micro-projets de développement de la scolarisation par les forêts communautaires	83
1- Un modèle de FC non viable pour les populations riveraines ..	84
2- La mauvaise gestion interne	85
3- L'ordre des priorités des micro-projets	86
B- Approche comparative de contribution des autres acteurs de développement scolaire	89
1- La contribution des frères catholiques de Lomié	89
2- L'action des sociétés forestières étrangères	90
II- LES PERSPECTIVES POUR UNE MEILLEURE ACTION DES FORÊTS COMMUNAUTAIRES À LOMIÉ	92
A- Les perspectives organisationnelles et commerciales	92
1- Sur le plan organisationnel.....	93
2- Sur le plan de l'exploitation et la commercialisation	93
B- Les perspectives socio-éducatives.....	95
1- Déconstruction des stéréotypes sur l'école au sein des communautés villageoises.....	95
2- La scolarisation : un projet normalement prioritaire.....	96
CONCLUSION GENERALE.....	97
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	101
ANNEXE.....	109
TABLE DES MATIERES.....	123